

Royaume du Maroc
Premier Ministre
Observatoire National
du Développement Humain



2^{ème} RAPPORT ANNUEL DE L'ONDH

**EVALUATION DES PROGRES
EN MATIERE D'INCLUSION**

Mai 2011





SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 : PROGRES ECONOMIQUES ET EVOLUTION DU CONTEXTE DE L'EXCLUSION SOCIALE	12
• Une croissance économique soutenue	12
• Une offre d'emploi en accroissement, mais a un rythme encore trop modéré	14
• Une réduction de la pauvreté mais qui n'a peu d'effets sur la réduction des disparités	15
• Une grille d'analyse de la problématique de l'inclusion	17
CHAPITRE 2 : LES LEVIERS DE L'INCLUSION DES FEMMES	21
• La promotion du statut de la femme, un très grand pas en avant dans l'inclusion	21
• Des progrès de l'alphabétisation, mais insuffisants pour effacer les disparités entre les hommes et les femmes	24
• Une progression soutenue de l'inclusion des femmes par l'emploi	25
• Les conditions de santé, des améliorations et retards préoccupants	27
CHAPITRE 3 : L'EDUCATION, LA FORMATION ET L'INCLUSION DES JEUNES	32
• Le préscolaire, un fondement du système éducationnel encore mal maîtrisé	33
• Une progression marquée du taux global de scolarisation	34
• L'abandon scolaire, une faiblesse majeure du système d'éducation	35
• L'inclusion des jeunes par la formation à l'emploi	38
CHAPITRE 4 : LES INFRAStructures ET LEURS EFFETS SUR L'INCLUSION DU MONDE RURAL	46
• Les routes et le désenclavement rural	46
• L'alimentation en eau potable	48
• L'électrification rurale	50
CHAPITRE 5 : PISTES POUR UNE MEILLEURE INCLUSION	57
• Le nécessaire contexte d'une meilleure inclusion sociale	57
• Des mesures fortes pour accélérer les progrès du système éducatif et de formation	65
• Des soins de santé universels et prenant mieux en compte les populations vulnérables	72
• Pour une inclusion plus profonde du monde rural	76
ANNEXE	81





Introduction

Abordant le thème de l'inclusion dans son discours du 18 Mai 2005 annonçant l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), SA MAJESTE LE ROI avait fait référence à des données objectives qui montrent que de «larges franges de la population marocaine et des zones entières du territoire national vivent dans des conditions difficiles et parfois dans une situation de pauvreté et de marginalisation, qui est incompatible avec les conditions d'une vie digne et décente que Nous souhaitons pour Nos concitoyens».

C'est dire l'importance que SA MAJESTE LE ROI accorde à la lutte contre l'exclusion. L'inclusion, un concept politique qui donne son sens à cette lutte, est un des objectifs majeurs de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Reconnaissant cette priorité sociétale et souhaitant apporter des compléments à son analyse des réalisations de l'INDH pour la période 2005-2009, le Conseil de l'Observatoire National du développement Humain a choisi de consacrer son deuxième rapport au thème de l'inclusion. Ce thème figure parmi les cinq «nœuds du futur» identifiés dans le Rapport du Cinquantenaire (RDH 50), les quatre autres étant le savoir, l'économie, la santé et la gouvernance. Ces nœuds correspondent à des problématiques clefs qui font référence aux blocages et aux déficits structurels de notre pays. Sans leur dépassement, le développement du Maroc sera probablement compromis.

Le Rapport Général du RDH 50 reconnaît, en effet, que «le Maroc n'a pas toujours su inclure (...) l'ensemble des composantes de sa société et de son territoire dans son processus de développement. La femme marocaine n'a pas eu toute sa place, loin s'en faut, dans le processus de développement du pays. Le niveau de développement des femmes, en particulier celles vivant en milieu rural, est demeuré préoccupant comme l'attestent le taux de scolarisation des filles ou le taux de chômage féminin. La première injustice faite aux femmes est l'analphabétisme. (...) Les jeunes non plus n'ont pas eu la place qui leur revient dans notre marche vers le développement. (...) Leur insertion sociale et économique s'est trouvée réduite (...) par la faiblesse de l'encadrement, en matière d'éducation, d'engagement politique et d'activités culturelles et sportives. Ces déficits d'inclusion sont également d'ordre territorial, puisque des régions entières se sont trouvées exclues de l'entreprise de développement. Le monde rural a été largement laissé pour compte, (...) frappé par le chômage, le sous-emploi, la pauvreté, l'analphabétisme, les maladies et des conditions de vie tantôt rudimentaires, tantôt misérables»¹.

Ce constat du RDH 50 traduit les difficultés de la société marocaine pour assurer le bien-être de tous ses membres et pour réduire les disparités sociales et spatiales. Il pose en termes cruciaux la problématique de l'exclusion dans notre pays avec, en toile de fond, la question centrale de la cohésion sociale. Ce questionnement reste d'une actualité prégnante.

¹ Rapport général, RDH50, p. 31.



• De la notion d'inclusion

La problématique de l'inclusion s'applique aux politiques mises en œuvre pour lutter contre les causes d'une exclusion qui affecte des franges encore trop larges de la société et réduit considérablement leur aptitude à participer à la vie collective, tant sur le plan économique que social ou politique. Cette exclusion se traduit par des déficits de développement humain des catégories sociales qu'elle concerne et par une incapacité de fait de ses victimes de jouir pleinement des droits civils, politiques et sociaux du citoyen. L'exclusion apparaît, en même temps, comme une contrainte majeure pour le développement, dans la mesure où les « exclus » constituent une force de travail et un capital humain mal valorisés, mal intégrés dans les mécanismes du marché et rejetés dans la pauvreté et la précarité. La désespérance des exclus est aussi, l'histoire récente le montre, porteuse de risques d'explosion sociale.

L'exclusion est une notion équivoque en tant que concept scientifique. Les recherches effectuées en Europe, depuis la fin des années 80, ont cependant abouti à une définition consensuelle de ce concept². Ainsi, l'exclusion n'est plus envisagée comme un état, mais elle est comprise comme un processus ayant son origine dans des situations de précarité. Les références à cette notion permettent de mettre en évidence la fragilisation du lien social dans les sociétés modernes.

Pour mieux appréhender le processus qu'est l'exclusion, certains auteurs partent des caractéristiques les plus fondamentales de nos sociétés, en termes politiques et économiques. Ainsi pour Graham Room (1995) l'exclusion sociale serait le « déni ou la non-concrétisation des droits civils, politiques et sociaux du citoyen ».

Cette approche est intéressante, car elle fait écho au concept de « capacité », pierre angulaire de la pensée d'Amartya Sen, qu'il définit comme un ensemble de vecteurs de fonctionnement, qui reflètent la liberté dont dispose un individu pour mener un type de vie ou un autre.

L'exclusion se définit par rapport à un espace de référence qui engendre un vécu d'exclusion. Cet espace est, en fait, pluriel. On peut vivre l'exclusion par rapport à l'espace des relations sociales (la famille, le réseau social, etc.), par rapport au champ économique (les disparités des niveaux de consommation, les inégalités des capacités de génération de revenus), par rapport au champ politique (le vécu des limitations de la participation et de l'implication citoyenne), par rapport à des discriminations juridiques, culturelles, ethniques, etc. Un individu, un groupe social, peuvent ressentir une exclusion lorsqu'ils se situent par rapport à l'un de ces champs ou par rapport à plusieurs de ces champs de l'expérience sociale.

L'exclusion est ainsi une notion relative. Elle a de multiples chances d'être ressentie par la majorité des membres d'un corps social, toujours confrontés dans la vie à des inégalités ou à des disparités de traitement. A cette échelle, l'exclusion est vécue comme une ou des particularités des vies individuelles, mais elle ne crée pas nécessairement des phénomènes de rejet social ou de rupture du lien social. L'exclusion prend, par contre, une signification

² René LENOIR, *Les Exclus, un Français sur dix*, Paris, Le Seuil, 1974 ; Julien FREUND (préface in M. XIBERRAS), *Les théories de l'exclusion. Pour une construction de l'imaginaire de la déviance*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1993 ; Serge PAUGAM (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs, La découverte*, Paris, 1996 ; Serge PAUGAM, *La Disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses Universitaires de France, Paris, 2000 ; Robert CASTEL et autres, *L'exclusion*, Dunod, Paris, 2004.





sociale beaucoup plus marquée lorsque des individus ou des groupes sociaux sont confrontés à un cumul de handicaps et à une convergence de facteurs d'exclusion, dont, en particulier, la pauvreté et la précarité. Il s'agit alors d'une exclusion sociale forte qui réduit considérablement l'aptitude à participer à la vie collective. Cette forme d'exclusion affecte le sens-même et la raison d'être des vies individuelles. Elle est un déni de développement humain. L'état d'exclusion, associé au vécu, sans espoir, de la précarité, tend à rejeter leurs victimes dans la marginalisation économique, sociale ou politique³.

• L'exclusion au Maroc

Au Maroc, l'exclusion est principalement le résultat de la vulnérabilité économique d'une part importante de la population rurale, d'un exode rural continu qui déracine des populations entières, d'une urbanisation anarchique et rapide qui accentue les inégalités sociales et spatiales. Elle résulte aussi de l'inadaptation des systèmes scolaires et universitaires, de l'insuffisance des services sanitaires et sociaux, d'un chômage massif qui touche les moins qualifiés, notamment les femmes, mais aussi les jeunes diplômés, d'une délinquance dans les villes, mais aussi, de plus en plus, dans les campagnes, de la protection sociale des familles et des personnes âgées qu'assurait la société traditionnelle.

Cette exclusion se manifeste sous des formes diverses. Elle peut, ainsi, être un effet de la faiblesse du pouvoir d'achat et de la pauvreté, de l'analphabétisme, du genre (situation des femmes), de l'âge (situation des jeunes ou des personnes âgées), de la marginalisation linguistique, de la maladie et des handicaps physiques, de l'absence de logement décent et de la marginalisation par rapport à la vie politique. Ces facteurs d'exclusion tendent souvent à s'accumuler et à se renforcer mutuellement. Certaines convergences tendent à isoler des personnes ou des groupes du reste de la société, bien que pouvant coexister avec des situations à l'écart de la pauvreté. Mais d'autres convergences sont profondément associées à la précarité et à la pauvreté, ce qui dessine dans le paysage social des strates de population en marge des dynamiques collectives. Ces strates constituent ce que l'on pourrait appeler, par référence aux classifications de la pauvreté, des exclus absolus. Leurs cohortes forment une part considérable des populations rurales ou se retrouvent dans les masses humaines des quartiers pauvres des villes.

De multiples causes expliquent l'importance de l'exclusion au Maroc. Les pesanteurs sociologiques ont été maintes fois évoquées pour rendre compte de la discrimination des femmes ou de la soumission des jeunes à l'autorité paternelle. On a aussi invoqué les insuffisances des politiques de développement conduites depuis l'indépendance pour expliquer la pauvreté. On ne peut que renvoyer au RDH 50 qui a très bien analysé ces causes et ces raisons. Les années récentes n'ont fait que les exacerber. La récurrence des sécheresses s'est aggravée, la libéralisation et l'ouverture des frontières ont stimulé la concurrence interne sans qu'aient été mis en place des filets de sécurité, les déficits de compétence entrepreneuriale ont limité la compétitivité sur les marchés extérieurs, la centralisation excessive du système fiscal a été un frein à la décentralisation, l'absence de

³ Cette incapacité, totale ou partielle, d'interaction peut entraîner une rupture progressive des liens sociaux (avec les autres acteurs) et symboliques (avec les représentations communes), qui unissent chaque individu à son groupe. Voir Klasen, 1998.



financements autonomes a contraint les investissements en milieu rural, la faible capacité de négociation des travailleurs a accentué la précarisation du marché de l'emploi, etc.

Au cours de la première décennie des années 2000, le Maroc a, cependant, beaucoup changé. Des réformes structurelles ont été mises en œuvre pour améliorer la compétitivité de l'économie nationale dans un contexte d'ouverture grandissante et de globalisation des économies. En même temps, de grands chantiers d'infrastructure ont été lancés, en particulier pour accompagner les plans sectoriels dans les domaines du tourisme, de l'industrie, de l'agriculture, de l'énergie, des transports. Mais l'une des actions politiques les plus importantes a été celle d'une relance nationale de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

• **Le combat national contre l'exclusion et l'INDH**

C'est à partir du milieu des années 90 que l'on a pleinement mesuré les risques que faisaient peser la pauvreté et l'exclusion sur la cohésion de la société marocaine et que l'on a ressenti le besoin de promouvoir des politiques spécifiques pour s'engager dans ce combat. Jusqu'alors, on avait accepté l'idée que la croissance économique entraînait nécessairement un recul de la pauvreté et de l'exclusion. La spécificité de ce problème et son découplage par rapport à la croissance économique n'avaient pas été reconnus. La nouvelle démarche donna lieu à une stratégie de développement social qui comportait un axe économique, un axe de développement humain et une assistance sociale ciblant les pauvres. Ce plan, cependant, ne put atteindre les objectifs qui avaient été fixés au début des années 2000⁴, selon les conclusions du rapport national sur les OMD de 2003, en matière d'amélioration du bien-être. Cette insuffisance fut en partie expliquée par une mauvaise coordination entre les programmes et les institutions chargées de la mise en œuvre, par une dispersion des efforts, par un mauvais ciblage et par une prédominance des actions à caractère correctif et conjoncturel.

Signe positif, cependant, la prise de conscience de la gravité de la pauvreté avait pu toucher de très nombreux citoyens et elle avait, en particulier, fait émerger des organisations de la société civile, motivées et dynamiques, engagées dans un travail associatif en faveur des déshérités. On doit saluer leurs remarquables efforts et les résultats que ces organisations surent obtenir avec des moyens modestes. On leur doit d'avoir apporté un souffle nouveau à la lutte contre l'exclusion et d'avoir levé bien des tabous sur l'engagement dans le champ social.

C'est dans ce contexte que l'INDH a été lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 18 mai 2005. Cette initiative s'est proposé de soutenir des projets locaux dans les régions les plus pauvres et au service des plus pauvres. La philosophie d'action de l'INDH s'appuie sur une approche participative et une gouvernance de proximité. Les projets doivent avoir une justification en termes de développement humain et avoir des effets tant sur la réduction de l'exclusion sociale en milieu urbain que sur celle de la pauvreté en milieu rural.

L'ensemble des programmes INDH, y compris le phénomène de l'exclusion, a fait l'objet d'une première évaluation par l'ONDH dans son rapport annuel de 2008, complété par le

⁴ Selon le rapport national sur les OMD de 2009, l'objectif sur la réduction de la pauvreté a pu être réalisé à huit années de l'échéance de 2015 et les performances du Maroc, tant en termes économiques qu'en termes de développement humain, le prédisposent à atteindre les autres OMD.





rapport de 2009. L'INDH apparaît aujourd'hui comme un dispositif novateur et comme un cadre d'action permettant d'agir de manière intégrée dans les communes rurales les plus pauvres et les quartiers urbains les plus défavorisés.

Des faiblesses ont marqué ses premières années de mise en œuvre mais, au fur et à mesure de l'appropriation des leçons de l'expérience, ces faiblesses devraient être corrigées par des mesures d'amélioration.

Cette évaluation a mis en évidence la nécessité d'une stratégie de lutte contre l'exclusion qui privilégierait trois axes: la mise à niveau des infrastructures de base et l'amélioration de l'accès aux services socio-éducatifs et de santé, la promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois, en ciblant notamment les femmes et les jeunes, et, en troisième lieu, l'accompagnement social des personnes en situation de grande vulnérabilité.

L'INDH devient, ainsi, de plus en plus, un laboratoire de mise en œuvre de politiques adaptées de lutte, à l'échelle locale, contre la pauvreté et l'exclusion. Cette initiative ouvre, en effet, des voies d'expérience qui pourraient être valorisées par les politiques de développement intervenant plus massivement à l'échelle locale, en particulier, celles promues par le Pilier II du Plan «Maroc Vert», celles conduites par les politiques de la ville et du logement social, celles, enfin, qui se mettront en place avec l'élaboration des Plans Communaux de Développement.

• **Le rapport de l'ONDH sur l'inclusion**

Trois catégories de populations sont plus particulièrement touchées par l'exclusion, celle constituée par la majorité des femmes rurales et de larges segments des femmes des villes, celle des jeunes, confrontés à des questionnements sérieux sur leurs perspectives d'avenir, mais qui restent néanmoins optimistes (voir l'encadré ci-dessous, consacré à l'enquête planétaire de la Fondation pour l'innovation politique sur la jeunesse du monde) et celle de la grande masse des ruraux pauvres et vulnérables. Ces trois catégories cibles ont été identifiées comme étant parmi les plus vulnérables par le RDH 50.

Le rapport de l'ONDH sur l'inclusion a choisi de se focaliser sur l'évolution de la situation d'exclusion de ces trois catégories de populations. Il se propose, à cet effet, de faire un bilan des principales mesures et réformes qui les ont concernées et d'analyser, par l'examen d'une sélection d'indicateurs⁵, l'impact des politiques qui ont été mises en œuvre pour agir sur les facteurs majeurs de leur exclusion.

Il souhaite ainsi donner une image objective des progrès et des insuffisances de ces actions, ainsi qu'une appréciation de leurs effets sur l'inclusion des femmes, des jeunes et du monde rural durant la période 2004-2009⁶.

Au demeurant, ce travail intervient à un moment particulier de l'histoire de la région où une aspiration forte à la démocratie, à la dignité et au bien-être confère un relief particulier à la problématique de l'inclusion. Il vient ainsi éclairer les décideurs publics sur les résultats des politiques qu'ils mènent pour répondre aux attentes qui s'expriment aujourd'hui.

⁵ Les définitions de tous les indicateurs utilisés dans ce rapport sont indiquées en annexe.

⁶ Cette période peut être variable, en fonction des informations disponibles.



Enquête planétaire de la Fondation pour l'innovation politique : la jeunesse du monde

Cette enquête a été menée auprès de 32.714 personnes sur la base d'échantillons nationaux comprenant 1.000 individus âgés de 16 à 29 ans. Elle couvre des questions d'opinions et de comportements des jeunes de 25 pays (Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Hongrie, Grèce, Inde, Israël, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Suède, Turquie).

Toutefois, l'enquête ayant été administrée via un questionnaire électronique, les échantillons des pays émergents sont davantage représentatifs des catégories relativement plus aisées de la population. Dans ces pays, les répondants appartiennent donc davantage aux catégories sociales les plus au fait de la globalisation.

L'enquête tient compte du contexte mondial qui se caractérise par l'accélération du processus de redistribution du pouvoir et des richesses au profit des nations émergentes. Dans ces pays, les relations entre les générations sont également traversées par de fortes tensions et la jeunesse, par les nouvelles valeurs qu'elle adopte, contribue fortement à en précipiter les mutations.

L'enquête esquisse le portrait d'une génération mondialisée et souligne les divergences entre la jeunesse des pays vieillissants et celle des pays émergents. 91% des Chinois, 87% des Indiens et 81% des Brésiliens considèrent que la mondialisation est une opportunité, tandis qu'un Grec sur deux y voit une menace, de même que 47% des Français. Les jeunes marocaine et turque sont les seules des pays en développement qui restent partagées sur la question (49% seulement y voient une opportunité).

L'attachement des Marocains à leur famille est très puissant (88% contre 20% s'agissant des Européens). De même, pour 75% des jeunes Marocains, l'appartenance à un groupe ethnique représente un trait majeur de leur identité, contre 45% au sein de la jeunesse européenne et 61% au sein de la jeunesse turque. De la même manière, les Marocains sont 87% à accorder un rôle important à la nationalité dans leur identité, contre 66% pour les Européens et 80% pour les Turcs. Il en va de même pour la religion (92%, contre 35% pour les Européens et 74% pour les Turcs) ou encore la langue (84%, contre 75% pour les Européens, les Turcs se situant à 84%). On retrouve ce lien avec la dimension collective dans le fait que la jeunesse marocaine est l'une de celles qui accordent le plus d'importance à l'humanité (88%) dans son identité, loin devant la jeunesse européenne (79%).

La jeunesse des pays émergents se prononce massivement pour une société où les immigrés conserveraient leurs traditions et leur culture (85% des Chinois, 75% des Mexicains, 71% des Polonais, 68% des Indiens et 63% des Marocains), tandis que les jeunes des pays accueillant un nombre important d'immigrés, comme l'Allemagne, la France, l'Espagne et le Royaume-Uni, sont les plus attachés à l'idée d'intégration.

L'enquête s'est également intéressée à l'intention des jeunes de quitter leur pays pour s'installer à l'étranger. Contrairement à certaines perceptions, la part des jeunes Marocains qui souhaitent émigrer n'est que de 29% contre 31% pour les jeunes Estoniens, 35% pour les Grecs et 41% pour les Roumains.

Comme les jeunes des grandes puissances émergentes (Brésil, Inde, Chine) et celles des nations qui ont déjà atteint un haut niveau de richesse (Canada, Australie, Israël, Finlande, Suède), la jeunesse marocaine est particulièrement optimiste et enthousiaste. En effet, 67% des Marocains considèrent que l'avenir de leur pays est prometteur et 72% d'entre eux expriment une forte confiance dans leur avenir professionnel.

Mais l'enquête révèle aussi que les jeunes, à l'exception des Marocains (27%), des Finlandais (42%), des Chinois (48%) et des Japonais (41%), recherchent avant tout un métier rémunérateur. En revanche, 38% des jeunes Marocains attachent une grande importance à l'utilité sociale de leur activité professionnelle, contre 33% des Brésiliens, 31% des Indiens et des Turcs, 29% des Chinois et 23% des Européens. Par ailleurs, alors que les Indiens, les Russes, les Mexicains et les Brésiliens accordent de l'intérêt aux opportunités de carrières, 16% des Marocains semblent délaisser cet aspect.

L'enquête montre aussi que, pour les jeunes des pays émergents, gagner beaucoup d'argent constitue un critère important d'une vie satisfaisante. C'est le cas de 64% des Chinois, 60% des Indiens et 48% des Turcs. Cet objectif est également recherché par les Australiens, les Américains, les Canadiens et les Allemands. Néanmoins, le Maroc est le pays où gagner beaucoup d'argent compte le moins (28%).

L'enquête révèle que les jeunes sont beaucoup plus partagés qu'il n'y paraît sur la question de la solidarité financière avec les générations âgées. Ce refus est plus prononcé dans les pays riches, confrontés à des problèmes démographiques considérables. Ainsi, 39% des jeunes Européens disent ne pas être d'accord pour payer les retraites de leurs aînés. Par contre, en totale opposition avec les jeunes des pays riches, 83% des Indiens, 77% des Chinois, 76% des Marocains et 73% des Russes se disent prêts à payer leur retraite à leurs aînés.

Les jeunes ont la conviction de pouvoir décider eux-mêmes de leur vie (79%). Ils estiment nécessaire de transmettre aux enfants le sens de l'indépendance et près de la moitié d'entre eux affirment être prêts à désobéir pour combattre l'injustice. Cette affirmation est partagée par 55% des Marocains, 47% des Européens et 33% des Japonais. La jeunesse marocaine est disposée à mourir pour son pays (69%), à l'instar des Indiens (76%), des Turcs (71%) et des Chinois (71%). À l'inverse, les plus opposés à une telle idée sont les Espagnols (75%), les Italiens (72%), les Allemands (65%) et les Français (59%).

Enfin, pour 81% des jeunes, voter reste un devoir, mais leur implication dans la vie politique ne s'inscrit pas dans le militantisme au sein d'un parti. Cette forme d'engagement intéresse cependant davantage les Marocains (42%) et les Indiens (37%) que les jeunes des pays riches, tels les Japonais (10%), les Français (12%) ou les Canadiens (15%). Les jeunes Marocains sont également les plus fortement intéressés pour l'engagement associatif (63%), contrairement aux jeunes Russes, Japonais et Estoniens qui manifestent une faible disponibilité pour le militantisme associatif.





Dans un premier chapitre, le rapport rappelle les progrès économiques du Maroc et ses effets sur l'inclusion. Le second chapitre analyse l'évolution des quatre facteurs qui sont parmi les plus déterminants de l'inclusion des femmes, l'évolution de leur statut personnel, l'alphabétisation, la santé et l'emploi. Dans un troisième chapitre, le rapport examine les effets de l'éducation et de la formation sur l'inclusion des jeunes. Le quatrième chapitre analyse l'inclusion du monde rural en se concentrant sur les infrastructures rurales, routes, eau potable et électricité, qui ont été reconnus comme des facteurs majeurs dans le processus d'inclusion du monde rural. Le dernier chapitre, intitulé pistes pour une meilleure inclusion, prend tout d'abord du recul en examinant l'environnement socioéconomique qui permettrait une meilleure inclusion sociale. Il examine ensuite des mesures qui pourraient plus spécifiquement avoir des effets sur l'inclusion. Il ouvre ainsi des pistes pour accélérer les progrès du système éducatif et de formation, pour développer des soins de santé universels qui prendraient mieux en compte les populations vulnérables et pour contribuer à une inclusion plus profonde du monde rural, dans le cadre d'une gouvernance plus proche des citoyens. L'objet de ce chapitre est de mettre en lumière certaines des conditions majeures en mesure de favoriser le rythme de l'inclusion et susceptibles d'amener les politiques publiques à s'inscrire dans la logique du développement humain durable.



CHAPITRE I

PROGRES ECONOMIQUES ET EVOLUTION DU CONTEXTE DE L'EXCLUSION SOCIALE

L'examen de l'évolution de la situation économique est indispensable pour situer le contexte, marqué par la mondialisation, dans lequel se joue la problématique de l'inclusion.

C'est ainsi qu'au cours des dernières années, le Maroc a poursuivi la mise en œuvre des mesures sur lesquelles il s'est engagé, en signant les accords de libre-échange avec l'Europe, les Etats-Unis, la Turquie ou quelques pays arabes (Tunisie, Jordanie, Egypte) et a résolument inscrit son économie dans une démarche d'insertion active dans les chaînes de valeurs internationales.

Le Maroc a également lancé de grands chantiers ainsi que des réformes pour améliorer sa compétitivité. Ces différentes initiatives ont commencé à produire leurs effets sur la croissance économique, puisque le rythme d'augmentation du PIB a été supérieur d'un point de pourcentage au cours des cinq dernières années par rapport à la période 1998-2003. Les équilibres fondamentaux de l'économie ont été maintenus à un niveau qui a su préserver la confiance des investisseurs et des bailleurs de fonds extérieurs vis-à-vis du pays, comme le montre le maintien à un niveau relativement élevé des investissements directs étrangers et la révision à la hausse du rating du Maroc par les principales agences de notation internationales.

Ces performances économiques n'ont pas manqué d'avoir des répercussions sur le plan social. Ainsi, au cours de la période 2004-2009, le taux de chômage a baissé de 1,7 point de pourcentage, l'analphabétisme de 3,5 points, le taux de scolarisation (surtout pour les filles) a augmenté de 5 points et les infrastructures de base, notamment en milieu rural (routes, eau, électrification), ont été considérablement améliorées.

Cependant, en dépit de ces résultats positifs, des défis majeurs subsistent en matière de développement humain. Ces défis se posent, cependant, dans des termes nouveaux, car la priorité est désormais mise sur l'investissement massif dans le capital humain, l'amélioration des conditions de vie des catégories modestes de la population et la réduction des inégalités sociales et spatiales, autant de facteurs susceptibles de favoriser l'inclusion des populations et des territoires vulnérables.

UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE

Au cours des cinq dernières années, l'économie marocaine a bénéficié d'une croissance relativement plus dynamique que par le passé et la plupart des indicateurs économiques étaient bien orientés, du moins jusqu'en 2009 où les facteurs de la croissance ont commencé à être affectés par la crise économique mondiale. Le PIB a connu un rythme annuel d'augmentation moyen de 4,7% entre 2004 et 2009, contre 3,9% entre 1998 et 2003. Cette dynamique est notamment le résultat du bon comportement dont ont fait preuve certaines activités secondaires et tertiaires qui ont gagné chacune un point de croissance supplémentaire, alors que le secteur primaire en a perdu autant d'une période à l'autre.





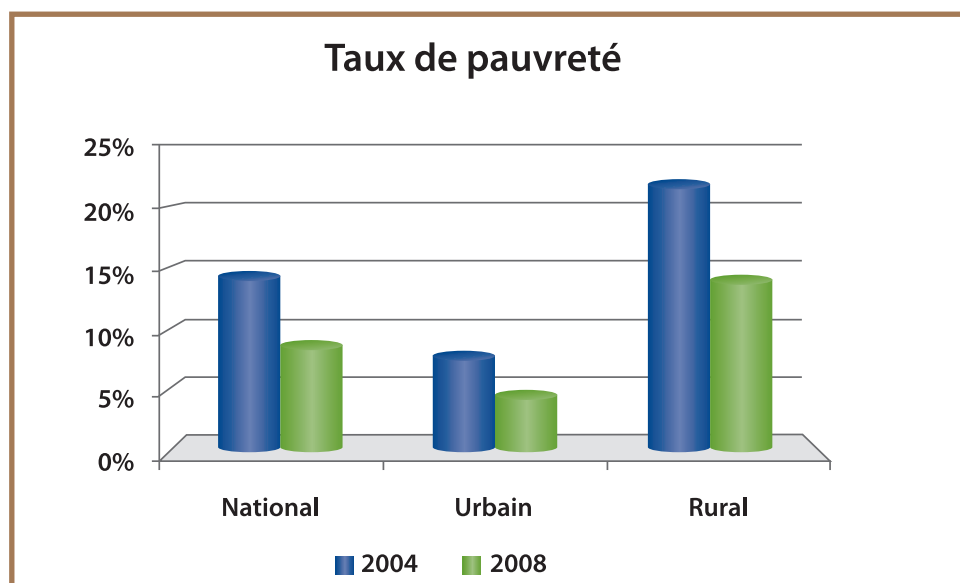
En dépit de la récurrence des aléas climatiques et des fluctuations de la conjoncture internationale, les investissements d'envergure réalisés dans le cadre de la politique des grands chantiers, joints aux réformes structurelles, ont contribué à assurer une croissance soutenue, tout en préservant les équilibres fondamentaux de l'économie.

En effet, au cours des dernières années, le Maroc s'est doté de plusieurs plans sectoriels (Emergence pour l'industrie, Azur pour le tourisme, Maroc Vert pour l'agriculture et le développement rural, Halieutis pour la pêche, habitat social, énergie, transports et logistique, etc.). En parallèle, des réformes touchant à l'amélioration de l'environnement des affaires ont été mises en œuvre pour améliorer la compétitivité de l'économie nationale, dans un contexte d'ouverture grandissante sur l'économie monde.

L'accélération de la croissance économique observée au cours de ces dernières années, associée à des stratégies volontaristes, ciblant les zones et les catégories les plus pauvres, a indéniablement eu des effets sociaux, entraînant en particulier une baisse de la pauvreté relative dont le taux, entre 2004 et 2008 est passé de :

- 14,2% à 8,8% au niveau national ;
- 7,9% à 4,7% au niveau urbain ;
- 22% à 14,2% au niveau rural.

Cela, sans compter les effets de la mise en œuvre de l'Initiative Nationale du Développement Humain, dont l'impact ne peut être mesuré qu'en 2011, à l'issue de l'achèvement de sa première phase.



Source : Haut Commissariat au Plan.

De son côté, le taux de chômage a reculé de 1,7 point, passant de 10,8% à 2004 à 9,1% en 2009. Néanmoins, les créations d'emploi demeurent insuffisantes et les catégories d'actifs faiblement qualifiés ou ruraux sont particulièrement défavorisées par la modification en cours de la structure du marché de l'emploi.



UNE OFFRE D'EMPLOI EN ACCROISSEMENT, MAIS A UN RYTHME ENCORE TROP MODERE

Au cours de la période 2004-2009, le nombre d'emplois créés s'élève à 133.000 postes en moyenne annuelle. Ce rythme de création d'emplois permet, certes, de couvrir l'afflux des nouvelles arrivées d'actifs sur le marché du travail, mais reste insuffisant pour réduire le stock de chômeurs, qui représente presque 1.029.000 personnes.

De plus, ce rythme se situe en dessous de la tendance observée dans le passé (entre 137.000 postes créés par an entre 1982 et 1994 et 217.000 pendant la période 1995-2003) et reste en deçà des 400.000 emplois par an qui sont nécessaires d'ici 2025, selon le RDH 50.

En parallèle, la tendance au recul du chômage ne doit pas occulter d'importantes disparités, selon le milieu de résidence. Dans les villes, le taux de chômage est passé de 18,4% en 2004 à 13,8% en 2009, reculant de 4,6 points, alors que dans les campagnes, il a progressé de 0,9 point, de 3,1% à 4%.

En milieu urbain, les baisses les plus significatives ont été relevées chez les personnes âgées de 24 à 44 ans (-5,1 points) et chez les diplômés du supérieur (-9,3 points). En revanche, le chômage des jeunes de 15 à 24 ans reste élevé en 2009, à 31,8%, en raison notamment de la réduction des emplois publics, insuffisamment relayée par le développement de l'embauche dans le secteur privé et l'auto-emploi.

Dans le milieu rural, le chômage est, certes, faible, mais le sous-emploi est important du fait de la saisonnalité des activités. Ce sous-emploi touche plus particulièrement les femmes. Le chômage concerne essentiellement les jeunes de 15 à 24 ans et les diplômés : en 2009, respectivement 8,7% et 11,8% d'entre eux sont au chômage, contribuant ainsi à alimenter l'exode rural vers les périphéries des grandes villes ainsi que vers les villes moyennes.

Avec l'accélération de la croissance économique, l'offre de travail a connu d'importantes transformations qui ont affecté sa structure par âge, par milieu, par niveau d'instruction ou encore par secteur d'activité. Ces transformations se sont opérées en faveur des catégories urbaines les mieux formées, comme en témoignent les indicateurs suivants :

- La part des actifs occupés urbains augmente annuellement d'un point de pourcentage, en passant de 45,7% en 2004 à 50% en 2009 ;
- Le secteur public fournit 9 % de l'emploi total, dont 90% dans les villes ;
- La part des salariés dans la structure de l'emploi ne cesse d'augmenter. Ils représentent aujourd'hui 62,9% de l'emploi urbain, mais seulement 23,6% de l'emploi rural ;
- La qualification de la main d'œuvre augmente tendanciellement. Les ouvriers et manœuvres, qui représentaient 31% de la population active occupée en 2000, ne sont plus que 26,1% en 2009. La part des autres catégories de profession augmente de 69% à 74% entre 2004 et 2009 et les gains les plus remarquables sont enregistrés chez les cadres supérieurs et moyens et chez les employés, surtout en milieu urbain (3,2 points).





Malgré ces résultats positifs, le système d'éducation et de formation professionnelle devra continuer à faire face à des défis importants en vue de s'adapter aux besoins d'une économie moderne et ce, d'autant plus que la dynamique du marché du travail se caractérise par l'importance du secteur informel. En l'espace de huit ans, ce secteur a contribué à la création nette de quelque 314.000 postes d'emplois, soit une moyenne de 39.000 postes par an⁷. Sa part atteint actuellement 37% de l'emploi global non-agricole, mais il ne contribue qu'à hauteur de 14,3% du PIB.

L'emploi informel se singularise, par ailleurs, par la faible présence du salariat qui représente à peine 15,8% de l'emploi total du secteur, des revenus assez bas, l'absence quasi-générale de systèmes de protection sociale et la non-protection des droits des travailleurs. Pour autant, il faut admettre que l'emploi informel constitue parfois une solution de repli pour une frange non négligeable de la population active, même s'il s'agit, le plus souvent, d'activités précaires et mal rémunérées.

UNE REDUCTION DE LA PAUVRETE MAIS QUI N'A QUE PEU D'EFFETS SUR LA REDUCTION DES DISPARITES

• Un recul de la pauvreté, mais encore insuffisant

Les taux de pauvreté et de vulnérabilité ont reculé de façon appréciable ces dernières années, La lutte contre la pauvreté a été plus efficace en milieu urbain qu'en milieu rural. Dans les villes, la proportion de pauvres a pratiquement été divisée par deux (7,6% en 2001; 4,8% en 2008). En milieu rural, le progrès est moins rapide. Le taux n'a baissé que de 35%. On doit cependant constater que :

- 9% de la population totale, soit 2.800.000 personnes, sont encore en-dessous du seuil de pauvreté. Leur nombre a diminué de 1.700.000 depuis 2001;
- 17,5% de la population, soit 5.400.000 personnes, sont encore en situation de vulnérabilité en 2008. Leur nombre a diminué de 1.300.000 entre 2001 et 2007.

Globalement, cela signifie que, malgré les progrès réalisés, plus de 17,5% des urbains et 38% des ruraux étaient encore pauvres ou vulnérables en 2007, soit au total, le chiffre encore important de 8.200.000 personnes, dont presque les deux tiers sont des ruraux.

Ce constat pose la question de savoir dans quelle mesure les gains de croissance réalisés depuis 2004 ont bénéficié aux catégories sociales les plus pauvres. La réponse est nuancée. En effet, si le taux d'accroissement de la dépense de consommation par habitant a, en termes réels, presque triplé entre 2001 et 2007 par rapport à la période 1985-2001, il reste que cette amélioration du niveau de vie a davantage profité aux classes aisées de la population (4,3% d'augmentation entre 2001 et 2007) qu'aux classes pauvres (3,2%) et aux classes moyennes (2,9%)⁸.

⁷ Enquête nationale sur le secteur informel, 2007, HCP.

⁸ Op. cit.



Cette évolution traduit une relative persistance des inégalités monétaires qui sont, en général, aggravées par d'autres inégalités. Celles-ci expriment des différences dans l'accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi et aux services de base, autant de domaines fondamentaux, dont la contribution à l'inclusion des jeunes, des femmes et des populations rurales est essentielle.

- **Des inégalités marquées et persistantes**

Au Maroc, les études montrent que la pauvreté est deux fois plus sensible à l'équité de la répartition des revenus qu'à la croissance économique⁹. Or, les inégalités de revenus ne diminuent guère. La part dans la dépense totale des 20% des personnes les plus favorisées s'est établie en 2007 à 48,1%, soit quasiment au même niveau qu'en 2001. Celle des 20% des personnes les plus démunies a représenté 6,5% de la consommation totale en 2007, comme en 2001. Cette situation est corroborée par la quasi-stagnation de l'indice de Gini qui est passé de 0,4063 à 0,4072 entre les deux dates.

Ces chiffres nous amènent à souligner combien la caisse de compensation, qui est censée soutenir la consommation des produits de base des plus pauvres, profite surtout aux plus favorisés et contribue ainsi à accroître les disparités¹⁰.

A ces inégalités, s'ajoutent les disparités entre milieu urbain et milieu rural qui ont peu diminué. Ainsi l'écart urbain-rural, en termes de niveau de vie, n'a été réduit, pour la première fois depuis 1970, que de 2 en 2001 à 1,8 en 2007¹¹. Par ailleurs, la pauvreté, quelle que soit sa forme (monétaire, de conditions de vie, de capacités), est plus rurale qu'urbaine.

De même, la problématique de l'inclusion du monde rural invite à considérer les défis posés par les inégalités internes du milieu rural. Quelque 53% des exploitations agricoles ont moins de 3 hectares et leur faible productivité ne permet pas, sauf des exceptions en irrigué, d'assurer le maintien économique des familles des exploitants à partir des seuls revenus de l'agriculture. A ces très petites exploitations, s'ajoute un nombre conséquent de ruraux sans exploitation. Ces deux strates constituent une population pauvre et vulnérable qui représente près de 60% de la population rurale totale, soit 8 millions de personnes. Ces ruraux vivent, pour la plupart, dans la marginalisation, dépendant de travail salarié aléatoire, de revenus de l'émigration et de petites activités informelles.

Ces constats sont aggravés par des déséquilibres territoriaux qui sont encore bien réels. Les résultats des comptes régionaux de production font apparaître que cinq régions sur seize ont créé près de 60,6% de la richesse nationale en 2007. Il s'agit du Grand Casablanca (21,3%), de Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr (13,6%), de Marrakech-Tensift-Al Haouz (8,9%), de Tanger-Tétouan (8,8%) et de Souss-Massa-Draâ (8%). Ces cinq régions ont concentré

⁹ Rapport 2009 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

¹⁰ Selon une étude de l'Observatoire des Conditions de Vie de la Population parue en 2008, les 20% les plus aisés des ménages s'accaparent plus de 40% des subventions alimentaires (40,2% pour la farine nationale de blé tendre, 41,2% pour le sucre granulé et 48% pour l'huile de table). Pour les 20% les plus pauvres, ces proportions sont limitées à 6,1%, 9,3% et à 6,3% respectivement. Il en va de même pour le gaz butane, le profit tiré par le quintile le plus riche de la subvention du gaz butane étant trois fois supérieur à celui du quintile le plus pauvre.

Pour ce qui est des carburants, les 20% des populations les plus aisées profitent de 75% de la subvention, alors que les 20% des populations les plus pauvres ne bénéficient que de 1% d'après le Ministère des Affaires Générales et Economiques.

¹¹ Rapport 2009 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.





également 57% de la dépense de consommation finale des ménages à l'échelle nationale. Cette situation appelle le renforcement du rôle économique des régions, à la faveur d'une vision plus avancée de la régionalisation, qui traduirait une option résolue pour la consolidation d'un développement régional intégré et plus équilibré.

Par ailleurs, le partage de la valeur ajoutée entre le facteur travail et le facteur capital demeure inéquitable au Maroc (environ un tiers et deux tiers respectivement, soit la situation inverse par rapport aux pays développés).

Cette résistance à la diminution des inégalités sociales et de l'écart entre le milieu urbain et le milieu rural, demeure préoccupante du point de vue de l'inclusion des plus démunis, et fait partie des "intolérables" retenus par le Rapport du Cinquantenaire. Si elles persistent, ces disparités empêcheront d'atteindre le «Maroc souhaitable» à l'horizon 2025.

UNE GRILLE D'ANALYSE DE LA PROBLEMATIQUE DE L'INCLUSION

Les indicateurs analysés par l'étude se rapportent à des facteurs que l'on sait, par des études précédentes et notamment le RDH 50, être générateurs d'exclusion. En ce qui concerne les femmes, ces indicateurs portent sur quatre facteurs principaux : l'évolution du statut de la femme, les progrès de l'alphabétisation et de la scolarisation, l'accès à l'emploi, les progrès et les retards en matière de santé maternelle et infantile. En ce qui concerne les jeunes, les indicateurs se rapportent aux efforts et aux carences en matière d'éducation et de formation, tant aux niveaux de l'éducation de base qu'au niveau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Les indicateurs concernant le monde rural se concentrent sur trois facteurs majeurs de l'exclusion, en l'occurrence l'accès routier et le désenclavement des villages et agglomérations rurales, l'alimentation en eau potable et l'électrification rurale.

La sélection des facteurs analysés, le Conseil le réalise bien, ne reflète que des aspects spécifiques de la problématique de l'inclusion. Ainsi, l'exclusion par le logement n'est pas abordée dans ce rapport. Elle fait l'objet d'études spécifiques lancées par l'Observatoire dans le cadre de la préparation de son troisième rapport annuel. Les études existantes, notamment celles de l'ONDH¹², montrent, en effet, que des progrès radicaux dans ce domaine ne peuvent être obtenus que par l'intégration de politiques volontaristes qui se proposeraient, en particulier, de favoriser une meilleure distribution des fruits de la croissance, de donner un nouvel élan aux stratégies d'éducation et d'acquisition du savoir, d'améliorer les services sociaux et la protection sociale, de favoriser l'emploi et l'émergence d'activités nouvelles génératrices de revenus et de soutenir avec détermination les politiques de développement agricole et rural.

Dans une telle perspective, la lutte contre l'exclusion appelle une révision radicale des approches de développement. En effet, les projets de développement conduits au niveau territorial relèvent souvent d'une démarche additive de plans sectoriels conçus au niveau

¹² Il s'agit de cinq études sur l'inclusion du monde rural, l'inclusion par la santé, l'inclusion par l'éducation, la croissance économique et le développement humain, et une étude sur l'accès à une éducation de base.



national et où la recherche a posteriori de la convergence peut s'avérer vaine. Or, ces derniers, malgré les efforts de concertation qui les ont parfois accompagnés, ne se complètent pas toujours et, à bien des égards, ne s'inscrivent pas forcément dans une logique de développement humain efficace. Aussi, l'adoption d'une approche globale de développement, mettant l'accent sur l'intégration des politiques sectorielles est la seule démarche qui permette, à partir d'une conception globale, d'agir sectoriellement au niveau territorial.

Pour aborder l'étude sur l'inclusion, il est proposé de croiser les données recueillies selon une grille de lecture se référant à plusieurs champs d'analyse de la problématique de l'inclusion. Cette grille de lecture est synthétisée dans la matrice indiquée ci-dessous, qui donne la situation en 2004 des principaux indicateurs, notamment, dans les domaines de l'économie (emploi), de l'éducation, de la santé et de l'accessibilité aux services sociaux de base. Les progrès et les insuffisances constatés dans ces domaines seront reflétés à travers l'évolution des mêmes indicateurs consignés dans cette matrice projetée en 2009, à l'issue des analyses qui seront développées ci-après.



Matrice des indicateurs de référence en 2004

Cibles Domaines	Femmes	Jeunes	Ruraux
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'analphabétisme (National) : 43% • Taux d'analphabétisme des femmes : 54,7% 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux spécifique de scolarisation : • 6-11 ans : 87,9% • 12-14 ans : 68,2% • Taux d'abandon au primaire : 6,6% • Taux d'analphabétisme (15-24 ans) : 29,5% • Indice de parité entre les sexes : <ul style="list-style-type: none"> • Primaire : 66% (1990) • Collégial : 69 (1990) • Qualifiant : 65 (1990) • Effectif des apprentis : 23.422 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux spécifique de scolarisation (6-11 ans) : 82,8% • Taux d'analphabétisme: 60,5% • Taux d'analphabétisme des femmes: 74,5% • Indice de parité entre les sexes au Primaire : 42% (1990)
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Indice synthétique de fécondité : 2,5 • Couverture des soins prénatals (en %) : • 67,8 (1999/2003) • Assistance lors de l'accouchement (en %) : 62,6 (99/2003) • Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans : 47‰ • Taux de mortalité infantile : 40‰ • Taux de mortalité maternelle (National) : 227 pour 100 000 naissances vivantes 		<ul style="list-style-type: none"> • Indice synthétique de fécondité : 3 • Couverture des soins prénatals (en %) : 47,9 (1999/2003) • Assistance lors de l'accouchement (en %) : 39,5 (1999/2003) • Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans : 69‰ • Taux de mortalité infantile : 55‰ • Taux de mortalité maternelle : 267 pour 100 000 naissances vivantes
Equipement rural (routes, eau, électricité)			<p>Taux d'accès à l'eau potable : 61%</p> <p>Taux d'électrification : 72%</p> <p>Taux d'accès aux routes : 54% (2005)</p>



Cibles	Femmes	Jeunes	Ruraux
Domaines			
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de féminisation de l'emploi : 27,5% • Taux d'activité des femmes : 28,3% • Taux de chômage des femmes : 11,1% • Nombre de coopératives de femmes : 376 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'emploi des jeunes : 35,6% • Taux de chômage des jeunes (National) : 16,7% • Taux de chômage des jeunes (Urbain) : 33,3% 	<ul style="list-style-type: none"> • Part des aides familiales dans l'emploi rural : 53% • Taux d'activité : 54,50% • Taux d'emploi : 59,30%
Globalement	<p>Proportion des sièges au parlement 0,7% (1997)</p> <p>Proportion de femmes conseillères locales : 0,6% (2003)</p> <p>Proportion des femmes parmi les ministres : 5,1% (2003)</p> <p>Proportion des femmes magistrats : 17,3% (2003)</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Taux de pauvreté : 22% • Rapport des dépenses de consommation entre l'urbain et le rural : 2 (1998)

N.B : Toutes les données sont relatives à l'année 2004 sauf indication contraire mentionnée entre parenthèses.





CHAPITRE 2

LES LEVIERS DE L'INCLUSION DES FEMMES

Pour atténuer les inégalités entre les sexes, l'Etat a entrepris, au cours de ces dernières années, des actions importantes pour promouvoir le statut de la femme en général et pour améliorer les conditions de son inclusion dans la vie économique et sociale du pays. Ces actions ont été complétées par d'autres mesures, davantage orientées vers les femmes défavorisées, menacées et/ou frappées par l'exclusion. Elles ont été promues pour corriger des facteurs d'exclusion spécifiques comme l'analphabétisme ou la morbidité maternelle et infantile.

Les progrès réalisés en matière d'inclusion des femmes entre 2004 et 2009 ont été appréciés dans ce rapport à l'aune des indicateurs relatifs à leur participation dans la vie politique, économique et professionnelle, à leur niveau d'éducation et à l'état de la santé maternelle et infantile. On se doit, à cet égard, de préciser que toutes les femmes ne constituent pas une catégorie frappée par l'exclusion. Le sont, tout particulièrement, celles d'entre elles qui sont exposées à des facteurs d'exclusion pluriels.

Certains de ces facteurs, comme l'analphabétisme, le chômage ou la pauvreté, affectent également les deux sexes. En revanche, d'autres sont propres au genre et sont de nature à exposer les femmes à des discriminations sociétales dues à leur statut juridique ou à certaines maladies spécifiques. Ainsi, les femmes seraient-elles, davantage que les hommes, menacées de tomber sous les seuils de pauvreté ou de vulnérabilité. Ces femmes sont particulièrement défavorisées et restent en marge de la société moderne.

En milieu rural, à ces handicaps, s'ajoutent les difficultés d'accès aux services sociaux (santé, éducation) et, dans certains cas, leur absence ou leurs dysfonctionnements. Celles-ci ont des conséquences particulièrement préjudiciables pour les femmes.

LA PROMOTION DU STATUT DE LA FEMME, UN TRES GRAND PAS EN AVANT DANS L'INCLUSION

La première décennie du XXI^e siècle a été marquée, entre autres, par les progrès considérables qui ont été accomplis en faveur de l'inclusion juridique, politique et économique des femmes.

Sur le plan juridique, l'événement principal a été l'adoption, en janvier 2004, de la «Moudawana». Ce nouveau Code de la famille impose le principe d'égalité de droit entre les femmes et les hommes. Il opte pour une nouvelle approche dans les relations hommes-femmes et pour des rapports conjugaux, fondée sur la coresponsabilité du couple au sein de la famille. Par ailleurs, il rompt avec la logique de satellisation ou de minoration des femmes, à travers des mesures telles que la fixation à 18 ans de l'âge du mariage ou la possibilité d'obtenir des documents administratifs, comme le passeport, sans le recours à un tuteur mâle. Il instaure de nouvelles règles, compatibles avec le principe de dignité humaine, en matière de répudiation, de divorce, de naissances hors mariage, de droit des enfants et de protection des biens.



Ce Code introduit donc une norme juridique qui a des effets significatifs sur certains facteurs d'exclusion, comme la scolarisation des jeunes filles ou les droits économiques et sociaux des femmes et notamment des veuves ou des divorcées. Il est ainsi appelé, par ses effets directs et indirects, à contribuer à une meilleure insertion sociale de la femme.

L'entrée en vigueur du nouveau Code de la famille a induit un changement sociétal important en faveur des principes d'égalité et d'équité de genre. C'est ainsi qu'en décembre 2008, ont été levées les réserves émises par le Maroc sur les conventions internationales auxquelles il a adhéré en 1993 et notamment la CEDAW¹³, ayant trait aux différentes formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le nouveau Code a été complété en 2007 par la réforme du Code de la nationalité qui permet à la femme de transmettre désormais sa nationalité à ses enfants.

Au delà de la question des discriminations, la promotion du statut de la femme est également soutenue par les dispositions relatives à la prévention des différentes formes de violences qu'elle subit et qui constituent autant d'entraves à son inclusion. D'après une enquête du HCP, près de 63% des femmes interrogées ont été victimes en 2009 de violences, principalement d'ordre psychologique (voir encadré).

Extrait de l'Enquête Nationale sur la Prévalence de la Violence à l'égard des Femmes*

Il ressort des données de l'enquête que, sur une population de 9,5 millions de femmes âgées de 18 à 64 ans, près de 6 millions, soit 62,8%, ont subi un acte de violence sous une forme ou une autre durant les douze mois précédant l'enquête, soit 3,8 millions en milieu urbain et 2,2 millions en milieu rural.

Avec une prévalence de 35,3%, 3,4 millions de femmes ont subi un acte de violence physique depuis l'âge de 18 ans. Elles sont deux fois plus nombreuses en milieu urbain (2,2 millions) qu'en milieu rural (1,1 millions). 23% des femmes, ou 2,1 millions, ont subi un acte de violence sexuelle à un moment ou à un autre de leur vie. Quant à la violence psychologique, elle est la plus répandue, avec un taux de prévalence de 48,4%.

Selon le cadre de vie, c'est dans le contexte conjugal (55%) que la prévalence de la violence est la plus forte. Dans les établissements d'enseignement ou de formation, 5,7% des élèves ou étudiantes ont eu à subir un acte de violence physique. Leurs auteurs sont, dans deux cas sur trois, des camarades masculins, dans 15% des cas, un membre du personnel administratif de l'établissement et dans un cas sur cinq, un membre du personnel enseignant. En outre, 16,2% d'élèves et étudiantes sont victimes de violence psychologique.

La violence à l'égard des femmes est, en particulier, le fait des jeunes, tant en termes de victimes qu'en termes d'agresseurs. En effet, sur ce dernier point, l'enquête a révélé que les auteurs d'agressions physiques dans les lieux publics sont constitués, dans 6 cas sur 10, par des jeunes de moins de 35 ans.

Enfin, la violence augmente avec la vulnérabilité économique et sociale. Ainsi, en milieu professionnel, le taux de prévalence des violences sexuelles parmi les femmes divorcées est de 3 fois supérieur à celui des femmes célibataires. C'est, cependant, le chômage qui accroît le risque de pratiquement toutes les formes de violence. Le taux de prévalence de la violence physique parmi les femmes au chômage, par rapport aux femmes actives, est de 140%. Il est 2 fois supérieur en termes de violence psychologique en milieu familial et 4 fois en termes de violence attentatoire à la liberté personnelle.

Par ailleurs, les taux de prévalence des violences physiques, en milieu conjugal comme dans le cadre familial, parmi les ménages vivant à 4 ou 5 personnes par pièce, sont 4 fois supérieurs à ceux enregistrés parmi les ménages qui vivent à une personne par pièce.

*Haut Commissariat au Plan, 2009.

¹³ CEDAW : Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes).



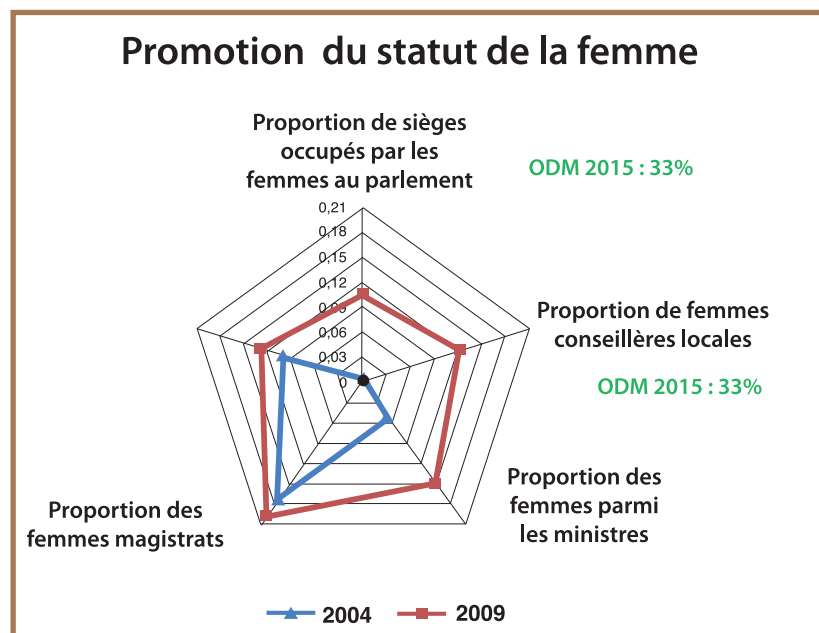


Pour autant, si la législation concernant, par exemple, le statut de la femme et ses conditions de travail a pu être modifiée, il n'est pas certain que son application soit effective ou que cela suffise pour changer les attitudes et les mentalités. A cet égard, 50% des jeunes sont rétifs à l'égalité des sexes et ne considèrent pas qu'il s'agit d'un critère essentiel pour définir leur société idéale¹⁴.

Sur le plan politique, la participation des femmes aux organes de décision (Parlement, Gouvernement, Collectivités Locales) a progressé de façon très nette depuis 2003. Ainsi, au Parlement, leur part, quoique encore trop faible, est passée de 0,7% à 10,5% entre 1997 et 2007. Dans les instances électives locales où leur part était de 0,56% en 2003, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre et ont porté à 12,4% leur participation dans les conseils communaux élus en juin 2009. Un tel effort a permis de passer de 127 femmes à 3428 femmes dans les conseils communaux.

Dans la sphère diplomatique, les femmes représentent 4% du corps des ambassadeurs et 8% des consuls généraux. La proportion des femmes ministres a été multipliée par 3, passant de 5,1% en 2003 à 15% en 2009.

Elles occupent, certes, 20% des postes dans la magistrature mais elles demeurent, dans l'ensemble, sous-représentées dans la haute fonction publique. La part des femmes exerçant des responsabilités dans l'administration publique se situe autour de 13% en 2009, contre 10% en 2001, alors qu'elles représentent le tiers des fonctionnaires. Il s'agit certainement d'un progrès, mais qui reste, somme toute, très modeste au regard des Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui visent une représentativité féminine d'un tiers dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.



Source : à partir de données du Haut Commissariat au Plan et du Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics.

Dans le champ religieux, 35 femmes ont été désignées pour siéger au sein du Haut Conseil des Oulémas et des conseils locaux des Oulémas, jusque-là exclusivement réservé aux hommes.

¹⁴ Enquête planétaire de la Fondation pour l'innovation politique, La jeunesse du monde (2010).



Sur le plan économique, le nombre des femmes dirigeant des entreprises ou occupant des postes de haute responsabilité n'a cessé d'augmenter, surtout depuis l'adoption, en mai 2006, de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes.

Dans le secteur privé, on estime que 10% des entreprises sont dirigées par des femmes. Il s'agit généralement de PME/PMI de création récente, ce qui donne à cette percée des femmes dans le monde des affaires, une signification particulière en termes de rapport au risque et de capacité entrepreneuriale.

Ces avancées, pour importantes qu'elles soient, ne concernent pas que les femmes «exclues». Cependant, elles constituent une nouvelle donne sociétale, laissant présager que les femmes seront mieux représentées que par le passé dans les organes dirigeants.

Enfin, les efforts déployés par l'ensemble des départements ministériels dans le processus de budgétisation sensible au genre sont encourageants. Désormais, un Rapport sur le budget genre accompagne, depuis 2006, le projet de loi de finances.

DES PROGRES DE L'ALPHABETISATION, MAIS INSUFFISANTS POUR EFFACER LES DISPARITES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Au lendemain de son Indépendance, le Maroc s'est engagé dans un vaste programme d'alphabétisation en faveur de sa population, tous âges confondus. Ce programme, qui a également bénéficié aux femmes, a, avec l'augmentation des taux de scolarisation, favorisé une baisse substantielle du taux d'analphabétisme des adultes. Alors qu'en 1956, il était d'environ 82% dans la zone du protectorat français et de presque 95% dans celle sous protectorat espagnol, il est passé à 43% en 2004, avant d'atteindre 40,5% en 2008.

D'importantes inégalités entre les sexes subsistent néanmoins, en milieu urbain comme en milieu rural. En milieu urbain, le taux d'analphabétisme est de 18,6% pour les hommes mais il est de 38,4% pour les femmes. En milieu rural, les inégalités sont encore plus marquées, car 71% des femmes sont analphabètes, contre 42,3% pour les hommes.

Malgré ces inégalités, on constate une amélioration des indicateurs d'alphabétisation. Celle-ci fait suite à l'engagement, surtout depuis le début des années 2000, d'un grand nombre d'acteurs publics et privés, dans des programmes spécifiques pour l'alphabétisation, conduits respectivement par :

- L'Administration centrale du Ministère chargé de l'éducation (Département de l'enseignement scolaire) ;
- Les opérateurs publics (Entraide nationale, ministères de la Jeunesse et des Sports, des Habous et Affaires islamiques, de la Pêche maritime, de la Justice, de l'Artisanat, Forces armées royales, Forces auxiliaires, Collectivités locales) ;
- La société civile ;
- Les entreprises en faveur de leurs employés.





En 2008-2009, ces programmes, qui ont touché environ 6% de la population analphabète, ont surtout profité aux femmes, dont l'effectif a dépassé les 400.000, soit plus de 65% des bénéficiaires.

Bénéficiaires des programmes d'alphabétisation (2008-2009)

Nombre de bénéficiaires	Milieu urbain		Milieu rural	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes
Programme général	28761	25500	52127	36551
Programmes assurées par les opérateurs publics	145545	125516	116447	85009
Programmes assurées par la société civile	136805	126398	146935	125940
Programmes assurées par les entreprises	2001	1910	1127	885
Total	313112	279324	316636	135039

Source : Département de l'enseignement scolaire, 2009.

L'évaluation de l'impact de ces programmes en termes d'inclusion reste à faire, en l'absence de données sur le nombre de personnes ayant achevé les cours ou sur le niveau d'alphabétisation atteint. Pour autant, de nombreuses études internationales ont montré que l'alphabétisation est un puissant facteur d'autonomisation des personnes. En effet, le fait de savoir lire et écrire permet un renforcement de la confiance en soi et génère un sentiment d'inclusion sociale. Ces actions d'alphabétisation s'accompagnent également d'une amélioration de la capacité de gestion des bénéficiaires et de leur capacité de participation à des activités génératrices de revenus. En milieu urbain, ces actions ont surtout amélioré les perspectives des femmes issues des classes d'âge relativement jeunes pour trouver un emploi ou pour exercer dans de meilleures conditions des activités, même informelles, dans le commerce ou l'artisanat.

UNE PROGRESSION SOUTENUE DE L'INCLUSION DES FEMMES PAR L'EMPLOI

L'accès des femmes au marché du travail, qui constitue un facteur majeur de leur inclusion, est l'un des aspects les plus marquants du marché du travail au cours des dernières décennies. Considérée selon le genre, la structure de l'offre de travail fait, en effet, apparaître une progression soutenue de la proportion des femmes dans la population active. Les données émanant aussi bien des recensements de la population que des enquêtes spécifiques font état d'un accroissement de l'offre de main-d'œuvre féminine au taux moyen de 4,2% par an sur la période couvrant les vingt dernières années. Ce rythme de progression, qui dépasse nettement celui de la population active totale, a fini par induire des changements importants dans la composition de l'offre de travail, où la main-d'œuvre féminine représente désormais plus de 25% de la main-d'œuvre totale, contre 20% au début de la décennie quatre-vingt-dix. Le taux d'activité¹⁵ des femmes par rapport à celui des hommes reste cependant encore faible. Il s'établit en 2009 à 26% pour les femmes contre 75,3% pour les hommes.

¹⁵ Le taux d'activité indique la part des personnes actives dans la population totale. Il est calculé en rapportant l'effectif des actifs à celui de la population totale.



Ce profil du marché du travail transparait à travers l'évolution de la population active occupée, qui corrobore la féminisation grandissante de l'emploi. La part des femmes dans l'emploi total s'est, en effet, accrue de façon significative ces dernières années. Elle atteindrait 26,6% en 2009, contre quelque 19% au début de la décennie quatre-vingt-dix.

L'évolution reste, cependant, très contrastée, selon qu'il s'agit du milieu urbain ou du milieu rural. Alors que dans les villes, le taux de féminisation de l'emploi dépasse à peine 20% en 2009, il atteint 32,4% en milieu rural.

Le rythme soutenu de la croissance économique au cours des dernières années a permis de réduire le taux de chômage, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Le taux de chômage national est, en effet, passé de 11,1% en 2004 à 9,5% en 2009 pour les femmes et de 10,7% à 9% entre les deux dates pour les hommes. En milieu urbain, le taux de chômage est passé de 24,5% à 19,8% pour les femmes et de 16,6% à 12,1% pour les hommes. En milieu rural, il s'établit, en 2009, à 5% pour les hommes et 1,7% pour les femmes.

Il convient de considérer avec prudence ces indicateurs sur les disparités villes-campagnes des niveaux de l'emploi des femmes. En effet, dans les campagnes marocaines, où sévit davantage le sous-emploi que le chômage, les femmes rurales sont encore nombreuses à exercer des emplois d'aide familiale le plus souvent non rémunérés. Ce statut d'aide familiale, qui est très dépendant des aléas climatiques (sécheresse et autres catastrophes naturelles) et des productions à caractère saisonnier, souligne la précarité des conditions de travail des femmes rurales qui sont les premières à subir les effets d'éventuels chocs récessifs (concurrence sur les marchés d'exportation, etc.), alimentant ainsi le secteur informel. De surcroît, les femmes rurales, qui n'ont que faiblement accédé au salariat au cours des dernières années, souffrent de discriminations importantes par rapport à leurs collègues masculins en matière de salaires.

Aussi, à défaut de véritables emplois salariés, certaines femmes en situation de sous-emploi cherchent à développer des activités génératrices de revenus, notamment dans le cadre du secteur des coopératives.

Ce secteur, qui existe au Maroc depuis plus de 50 ans, a fortement progressé au cours des dernières années. C'est ainsi qu'entre 2004 et 2009, 2100 nouvelles coopératives ont été créées. Le nombre des coopératives de femmes est passé de 376 à 840 entre 2004 et 2009, soit un accroissement moyen de 90 unités par an. La majorité de ces coopératives concerne les secteurs de l'agriculture (39,8%), de l'artisanat (35,6%) et de production de l'huile d'argane (18,2%).

Ces coopératives de femmes tendent à élargir leur champ d'activité et s'orientent de plus en plus vers de nouveaux créneaux plus prometteurs, notamment la filière alimentaire où le nombre de coopératives de femmes est passé de 6 unités en 2006 à 36 en 2009. Ces coopératives disposent encore d'un important potentiel de développement, pour peu que soient corrigés certains dysfonctionnements en matière de gestion, de commercialisation, de gouvernance et de modernisation de leurs outils de production.





LES CONDITIONS DE SANTE, DES AMELIORATIONS ET DES RETARDS PREOCCUPANTS

Depuis l'Indépendance du pays, les principaux indicateurs de santé ont enregistré des progrès significatifs. Ces derniers sont à mettre à l'actif du système de soins adopté par le Maroc, avec notamment la prise en charge par l'Etat de la production de soins, mais aussi du développement de la prévention et de la vaccination, de l'amélioration relative des conditions de vie, des progrès de l'hygiène et d'une meilleure planification des naissances. L'indicateur le plus saillant est l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance. Entre 2004 et 2009, cet indicateur est passé de 72,4 à 75,6 ans pour les femmes, contre respectivement 68,2 et 73,9 ans pour les hommes.

La santé des femmes a été concernée par ces progrès, avec le repli des principaux indicateurs y afférents, comme ceux relatifs à la fécondité ou à la mortalité maternelle et infantile.

L'indice synthétique de fécondité¹⁶ a enregistré une baisse relative, passant de 2,5 à 2,2 enfants par femme entre 2004 et 2009. Cette évolution est largement le résultat d'une politique de planning familial menée de longue date, mais elle est aussi due à l'augmentation du taux de scolarisation des filles, à l'urbanisation et à des contraintes économiques concomitantes, tous ces facteurs incitant à limiter la taille de la famille. La réduction de l'indice de fécondité s'est accompagnée de progrès importants de la santé maternelle, infantile et infanto-juvénile.

La mortalité maternelle reste, cependant, un problème majeur de santé publique. En 2003, le taux de mortalité maternelle se situait à 227 décès pour 100.000 naissances vivantes selon l'enquête sur la population et la santé familiale de 2003-2004. En milieu rural, il atteignait 267 décès pour 100.000 naissances vivantes, en grande partie à cause du faible recours au personnel médical lors des accouchements. Quelque 60% des femmes, en effet, accouchaient sans assistance médicale ou para médicale en milieu rural.

En 2009-2010, le taux de mortalité maternelle est passé à 112 décès pour 100.000 naissances vivantes, d'après les données provisoires du premier passage de l'enquête nationale démographique (END) de 2009-2010. Malgré ce repli, ces chiffres restent préoccupants comparativement aux pays développés, où les niveaux de mortalité maternelle sont de moins de 10 décès pour 100.000 naissances vivantes.

Par ailleurs, la mauvaise santé des petits enfants pèse lourdement sur le destin des mères et constitue un obstacle à leur inclusion dans la vie sociale et professionnelle. C'est donc un indicateur important en matière d'inclusion des femmes par la santé.

En 2003, le Maroc affichait des taux de mortalité infantile¹⁷ et infanto-juvénile de l'ordre de 40 pour mille au cours de la première année et 47 pour mille pendant les 5 premières années. Certes, des données plus récentes, mais encore provisoires de l'END établissent que le taux de mortalité infantile se situerait à 30 pour mille en 2009-2010. Celui de la mortalité infanto-juvénile est estimé à 36‰, mais avec des inégalités marquées entre couches sociales (26‰ pour les 20% les plus aisées et 78‰ pour les 20% les plus pauvres).

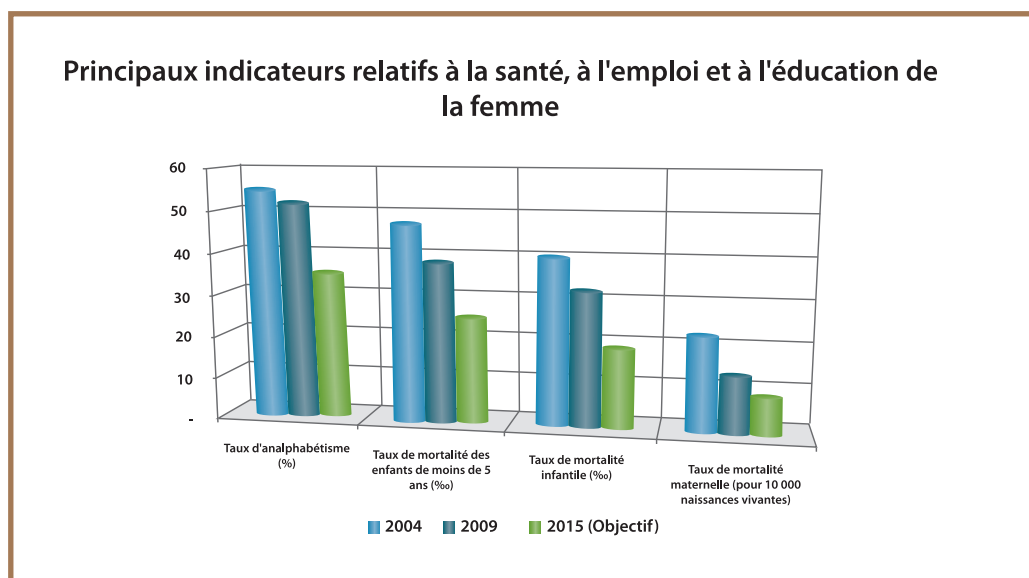
¹⁶ L'indice synthétique de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie féconde si les conditions du moment demeurent constantes au cours de la vie de procréation.

¹⁷ Le taux de mortalité infantile est la probabilité pour qu'une naissance décède avant l'âge exact d'un an. Le taux de mortalité infanto-juvénile désigne la probabilité pour qu'un enfant décède avant le cinquième anniversaire.





Cette baisse des taux de mortalité des enfants est due en partie à un meilleur suivi de la grossesse. En effet, selon les chiffres provisoires de l'END, une proportion de 80% de femmes enceintes de 8 mois a eu recours à une consultation prénatale en 2008 et 74% ont été assistées par un personnel qualifié de la santé. Néanmoins, ces progrès n'ont pas permis de réduire sensiblement l'écart qui sépare le Maroc de certains pays de niveau de développement comparable. De plus, son taux de mortalité infantile se situe à un niveau toujours éloigné des objectifs du Millénaire pour le développement, qui le fixent à 25 pour mille en 2015.



Source : à partir de données du Haut Commissariat au Plan (Indicateurs sociaux et Rapport OMD) et du Ministère de la Santé.

Au total, il apparaît que la mortalité maternelle et infantile demeure encore élevée au Maroc. C'est la raison pour laquelle le Ministère de la Santé place désormais la santé maternelle et infantile parmi les priorités de son plan d'action 2008-2012 et propose d'y apporter des améliorations décisives, en ramenant le taux de mortalité maternelle à 50 pour 100.000 naissances et celui de mortalité infantile à 15 pour mille. Ces objectifs devraient être atteints grâce, notamment, à une amélioration de l'accès aux soins des femmes économiquement démunies, notamment en milieu rural et périurbain. A cet égard, l'institution, par l'Etat, d'un début de couverture sociale et sanitaire généralisée (AMO, RAMED), constitue une étape majeure sur la voie de la concrétisation du principe du droit à la santé pour tous. Elle représenterait alors une avancée remarquable en matière d'inclusion.





Le RAMED

Le régime d'assistance médicale (RAMED), comme son nom l'indique, ne participe pas de la logique de l'assurance sociale obligatoire et contributive, mais plutôt de celle de l'assistance publique dont le financement a nécessairement recours à la fiscalité et donc aux budgets de l'Etat et des collectivités locales.

Dans la loi portant code de la couverture médicale de base, le RAMED est conçu comme un dispositif subsidiaire au bénéfice des ménages pauvres ou indigents non éligibles à un régime ou un autre d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) ; subsidiaire en ce sens qu'il constitue un filet de sécurité et qu'à terme la loi vise la couverture universelle de la population par l'assurance maladie généralisée. Le bénéfice du RAMED est par conséquent soumis à la vérification des conditions de ressources.

Le mérite du RAMED est très grand et va au-delà de sa portée morale, sociale et humaniste. En effet, d'une part, il est censé mettre fin à la pratique stigmatisante et récurrente des « certificats d'indigence » ou « chahadate AL IHTIYAJ » et d'autre part il est censé procurer des ressources propres aux hôpitaux publics dont la majorité des usagers sont des candidats solvables par le RAMED.

Ainsi, l'hôpital public marocain, étant mis en mesure de recouvrer ses coûts auprès de l'AMO, du RAMED, des mutuelles, des assurances et des contributions qui resteraient à la charge des ménages, pour évoluer plus rapidement vers une autonomie financière authentique, sera mieux à même d'assumer sa mission de service public universel, en cessant du même coup d'être confiné dans un rôle « ghetto » d'hôpital pour les pauvres et devenir ainsi compétitif.

Pour autant, malgré ce rôle crucial du RAMED qui conditionne en grande partie la viabilité financière de la réforme hospitalière, sa mise en œuvre effective demeure très lente et laborieuse.

Une expérience pilote de mise en œuvre du RAMED a été lancée dans la région de TADLA-AZILAL. Toutefois, les enseignements tirés de ce test conduisent à reporter d'une année supplémentaire la mise en œuvre généralisée du RAMED (2011 au lieu de 2010), même si une enveloppe prévisionnelle de l'ordre de 2 milliards de dirhams a déjà été budgétée en 2010.



PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX RELATIFS A L'INCLUSION DES FEMMES

	2004		2009		ODM 2015
Promotion du statut de la femme					
statut de la femme					
Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement	0,70%	1997	10,50%	2007	33%
Proportion de femmes conseillères locales	0,56%	2003	12,40%		33%
Proportion des femmes parmi les ministres	5,10%	2003	15,00%		
Proportion des femmes magistrats	17,30%	2003	19,70%		
Part des femmes exerçant des responsabilités dans l'administration publique	10,00%	2001	13,00%	2008	
Alphabétisation					
Taux d'analphabétisme					
Ensemble	43,00%		40,50%	2008	20%
Femmes	54,70%		51,90%	2008	
Hommes	30,80%		28,60%	2008	
Urbain	29,40%		28,80%	2008	
Femmes	39,50%		38,40%	2008	
Hommes	18,80%		18,60%	2008	
Rural	60,50%		56,70%	2008	
Femmes	74,50%		70,70%	2008	
Hommes	46,00%		42,30%	2008	
Emploi					
Taux d'activité (+15ans)					
Ensemble	52,20%		49,90%		
Femmes	28,30%		25,80%		
Hommes	77,00%		75,30%		
Urbain	32,40%		44,00%		
Femmes	16,50%		18,60%		
Hommes	48,50%		70,80%		
Rural	54,50%		58,40%		
Femmes	34,50%		36,20%		
Hommes	75,00%		81,90%		
Taux d'emploi					
Ensemble	46,60%		45,30%		
Femmes	25,20%		23,30%		
Hommes	68,70%		68,60%		
Urbain	37,10%		37,90%		
Femmes	15,50%		15,00%		
Hommes	59,60%		62,30%		
Rural	59,30%		56,10%		
Femmes	38,28%		35,50%		
Hommes	80,90%		77,80%		





PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX RELATIFS A L'INCLUSION DES FEMMES (SUITE)

	2004	2009	ODM 2015
Emploi (suite)			
Taux de chômage			
Ensemble	10,80%	9,10%	
Femmes	11,10%	9,50%	
Hommes	10,70%	9,00%	
Urbain	18,40%	13,80%	
Femmes	24,50%	19,80%	
Hommes	16,60%	12,10%	
Rural	3,10%	4,00%	
Femmes	1,40%	1,70%	
Hommes	3,90%	5,00%	
Taux de féminisation de la population active	27,60%	26,50%	
Taux de féminisation de l'emploi	27,50%	26,40%	
Urbain	21,30%	20,30%	
Rural	32,70%	32,40%	
Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole	23,50%	21,70%	
Santé			
Indice synthétique de fécondité	2,5	2,2	2009
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)			
National	227	112	(2009)
Rural	267	148	(2009)
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (%)	47	36	2009
Taux de mortalité infantile (%)	40	30	2009

Source : Rapport OMD 2009 et Ministère de la modernisation du secteur public.



CHAPITRE 3

L'EDUCATION, LA FORMATION ET L'INCLUSION DES JEUNES

L'inclusion de la jeunesse est fortement tributaire de la formation scolaire de base et le constat est fait que l'une des causes principales des difficultés de l'inclusion sociale et économique des jeunes est sans conteste liée aux insuffisances cumulées du système d'éducation et de formation. Les effets de ce déficit sont particulièrement ressentis par les jeunes issus des milieux défavorisés. C'est en raison de ce constat que l'essentiel de l'évaluation que l'on a faite de l'inclusion de la jeunesse a porté sur l'analyse des progrès réalisés et des insuffisances en matière d'éducation scolaire et universitaire et en matière de formation professionnelle.

Le Conseil de l'ONDH est conscient qu'il existe d'autres mécanismes d'inclusion au travers des systèmes associatifs et par le canal des moyens nouveaux de la communication informatique. Ainsi, en est-il des possibilités d'inclusion dans le cadre des associations sportives, des associations culturelles, des manifestations musicales mais aussi par la constitution de réseaux sociaux d'un type nouveau, tels que Facebook ou Twitter, qui rassemblent des communautés de jeunes, indépendamment de leur appartenance sociale. Des investigations supplémentaires devront être faites pour comprendre si, comment et dans quelle mesure ces mécanismes contribuent à une meilleure inclusion des jeunes dans la société. Le cas échéant, ces formes d'inclusion méritent d'être soutenues par des approches spécifiques.

La catégorie des jeunes qui est visée par ce rapport est principalement celle des jeunes de 15 à moins de 25 ans, une catégorie qui pose actuellement les problèmes les plus difficiles d'entrée sur le marché du travail. Mais l'analyse des difficultés rencontrées par ces jeunes d'aujourd'hui ne doit pas limiter à leur tranche d'âge l'examen du système d'éducation et de formation. Les stratégies de lutte contre l'exclusion se doivent en effet d'anticiper et de définir des pistes pour une meilleure inclusion des jeunes de la génération suivante, car cette problématique imprègne déjà les actions d'aujourd'hui. C'est pour cette raison que l'analyse doit concerner les premières étapes de l'éducation et, à cet égard, l'étape la plus importante et encore trop négligée au Maroc, est celle du préscolaire.

Pour une meilleure inclusion des jeunes dans une vie professionnelle plus accomplie et mieux rémunérée, pour qu'ils puissent envisager d'échapper aux risques de pauvreté et de vulnérabilité, il est indispensable de leur donner un accès équitable à un système éducatif performant à tous les niveaux, de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur. Cet objectif a toujours figuré dans les priorités des pouvoirs publics. Mais force est de constater que l'on est encore très loin d'avoir réussi à assurer à chaque jeune une place dans la société conforme à ses aspirations, à ses capacités et à son mérite.

D'importantes disparités existent encore quant à l'équité et à l'accessibilité aux services d'éducation de base et d'enseignement supérieur. Les déficits les plus significatifs interpellent la situation défectueuse du préscolaire, les progrès de la scolarisation, les niveaux élevés de l'abandon scolaire, les difficultés d'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, les perspectives offertes par l'éducation non formelle et par la formation professionnelle.





LE PRESCOLAIRE, UN FONDEMENT DU SYSTEME D'EDUCATION ENCORE MAL MAITRISE

Le préscolaire occupe une place particulière dans le dispositif général des systèmes éducatifs. Il s'agit d'un facteur incontournable pour rehausser leur qualité et multiplier les chances de réussite des enfants qui y participent, ainsi qu'en témoignent les résultats de la recherche sur la prise en charge de la petite enfance (voir encadré ci-après).

L'importance du développement du préscolaire

Quand les enfants arrivent à l'école primaire, ils présentent des différences en termes d'éveil, de maîtrise du vocabulaire, de capacité d'écoute, d'aptitude à retenir, etc. Or, l'école primaire ne permet pas de réduire les difficultés décelées avant l'âge de 7 ans, c'est-à-dire lorsque les facteurs de base du développement et de l'apprentissage de l'enfant sont irréversiblement mis en place. Dès lors, la prise en charge, très tôt, de la petite enfance dans le cadre de programmes d'éducation préscolaire devient une question prioritaire pour tout pays qui aspire à un développement équitable, inclusif et généralisé. Des études publiées par des organismes spécialisés internationaux (UNICEF, UNESCO, OCDE, Banque mondiale) ont permis d'apporter des preuves tangibles quant aux avantages que peut apporter la préscolarisation des enfants.

L'éducation préscolaire permet d'atténuer les inégalités sociales. En effet, elle contribue à donner aux enfants issus de milieux défavorisés toutes leurs chances lorsqu'ils entrent à l'école primaire, en les rendant plus confiants et aptes à envisager leur avenir avec sérénité. Ils sont de plus en plus enclins à abandonner leurs études ou à redoubler.

En outre, l'éducation préscolaire a des effets positifs sur l'égalité entre les sexes. En effet, des évaluations de programmes conduits dans les pays développés ont démontré que l'existence de crèches abordables permettaient de soutenir les mères, en particulier celles qui sont divorcées ou ayant plusieurs enfants, en leur permettant de concilier plus aisément vie professionnelle et vie familiale. De plus, ces évaluations laissent apparaître qu'une aide aux familles nécessiteuses, sous réserve de préscolarisation de leurs enfants, avaient des effets positifs sur la productivité, sur les salaires et que, pendant leur vie active et leur retraite, les personnes étaient moins dépendantes de l'aide sociale (OCDE, 2006).

L'éducation préscolaire améliore la qualité et l'efficacité du système éducatif, tant dans les pays développés que ceux en voie de développement.

A cet égard, des investigations effectuées au Maroc à ce sujet ont clairement montré que les acquisitions en première année du primaire des enfants préscolarisés sont nettement supérieures à celles de ceux qui n'ont pas été scolarisés, indépendamment du type d'institutions préscolaires fréquentées (kouttabs, mssids ou jardins d'enfants). Ce résultat s'expliquerait, selon les conclusions d'une étude menée par l'ONDH au sujet des disparités d'accès à une éducation de base de qualité, par le fait que « les programmes de la première année du primaire se fondent essentiellement sur les acquis du préscolaire alors que beaucoup d'enfants entament leur scolarité sans disposer des pré-requis nécessaires pour pouvoir aborder les connaissances proposées. Ils sont handicapés dès le départ. Cela constitue une disparité flagrante qui explique, à elle seule, les difficultés scolaires des enfants concernés, notamment au niveau de la lecture en arabe et du calcul ».

Enfin, des analyses coûts-avantages montrent que le retour sur investissement dans l'éducation préscolaire est élevé, tant pour les familles que pour les finances publiques.

Au Maroc, la prise de conscience de l'importance du préscolaire n'a cessé de progresser au cours de la décennie écoulée. C'est ainsi que le taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire est passé de 58,1% en 2004 à 63,8% en 2009, notamment du fait de l'accroissement presque deux fois plus important du taux de préscolarisation des filles de 4 à 5 ans.

Le taux des enfants préscolarisés a cependant stagné dans les zones rurales. Il ne s'est, en effet, accru que de 1,1% entre 2004 et 2009, pour atteindre 42,8% de la classe d'âge en fin de période. Le taux de préscolarisation des filles rurales n'a pas dépassé 27% et ce, en dépit d'une progression de 6,6% de leur entrée dans le préscolaire. Bien qu'encore insuffisante, cette progression reflète les efforts de l'Etat qui a notablement investi dans l'éducation préscolaire dans les campagnes. L'une des mesures fortes a été d'intégrer des classes maternelles dans les écoles publiques. L'adhésion à ces mesures témoigne aussi de la confiance placée par les parents dans le préscolaire moderne. Celui-ci semble avoir mieux répondu à leurs attentes, notamment en raison d'un taux de féminisation des éducateurs qui marque une rupture avec le préscolaire traditionnel.



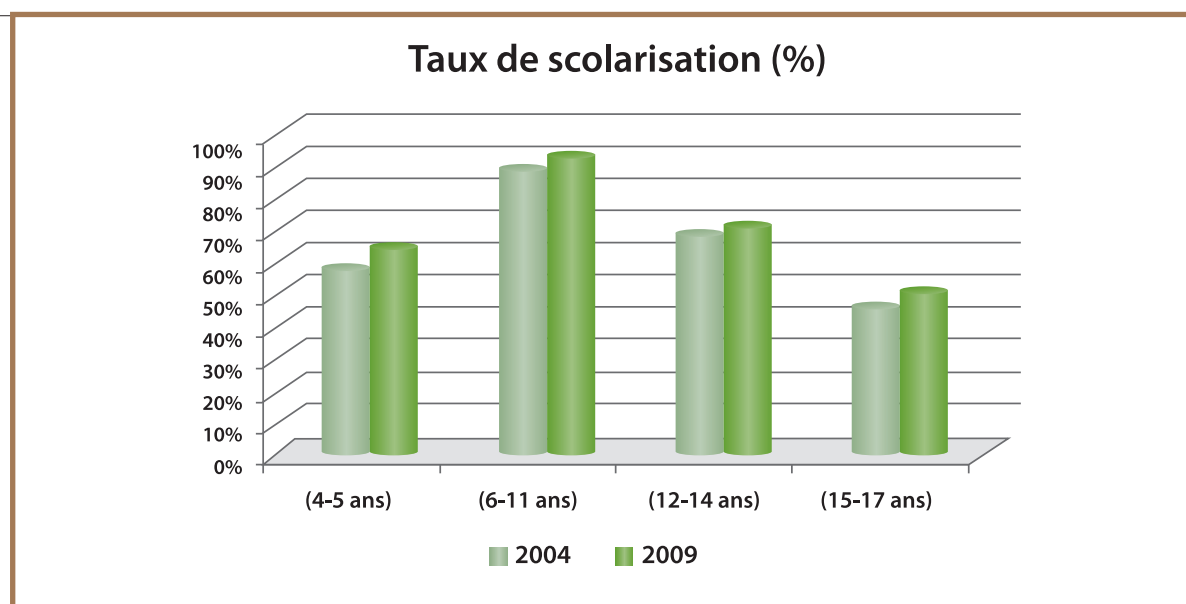
UNE PROGRESSION MARQUEE DU TAUX DE SCOLARISATION

Depuis l'Indépendance du Royaume, les faibles taux de scolarisation ont figuré parmi les problèmes récurrents du système éducatif national. Des dispositions législatives anciennes, confirmées et prorogées par la loi 00.04 du 19 mai 2000, rendent l'école obligatoire pour tous les enfants de 6 à 15 ans. Dix ans après sa promulgation, cette loi devrait quasiment avoir réduit à zéro la « production » de nouveaux analphabètes et supprimé ainsi l'une des causes majeures de l'exclusion.

Le premier constat montre une amélioration des taux de scolarisation, avec une forte accélération entre 1997 et 2001. Depuis 2002, les taux spécifiques de scolarisation pour la tranche d'âge 6-11 ans sont supérieurs à 90%, aussi bien pour les garçons que pour les filles, et les efforts engagés semblent donc sur le point d'aboutir. En 2009, ce taux a atteint 91,6%. Il reste, cependant, encore une marge non négligeable pour que la scolarisation soit généralisée pour cette tranche d'âge. Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire est passé de 66% en 1990 à 89% en 2009 et cet indice de parité a pratiquement doublé en milieu rural, passant de 42% à 85%. En milieu urbain, il est passé de 87% à 93%.

Dans le second cycle fondamental qualifiant (tranche 12-14 ans), la même évolution tendancielle est observée, mais à un niveau moindre. En 2009, 80% seulement des garçons et 65% des filles de cette tranche d'âge ont été effectivement scolarisés. L'indice de parité entre les sexes a atteint 80% au secondaire collégial et 97% au secondaire qualifiant, enregistrant par rapport à 1991, un gain de 11 points pour le premier niveau et de 31 points pour le second niveau.

Au total, les progrès accomplis depuis 2004 en matière d'enseignement obligatoire sont manifestes. Ils ont permis de porter le taux de scolarisation des 6-14 ans à 84,4% en 2009. Cependant, il reste une proportion relativement élevée d'enfants hors du système scolaire et qui augmente lorsque l'on passe d'une classe d'âge à l'autre. En effet, si 91,6% des enfants de 6-11 ans fréquentent l'école, ils ne sont plus que 71% entre 12 et 14 ans.



Source : à partir de données du Conseil Supérieur de l'Enseignement et du Département de l'Education Nationale.



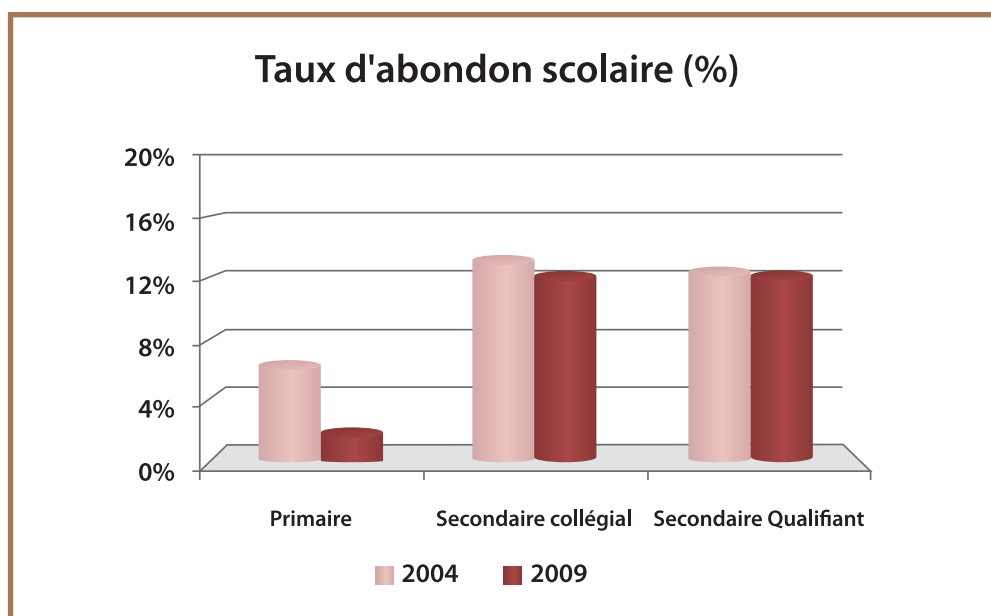
L'ABANDON SCOLAIRE, UNE FAIBLESSE MAJEURE DU SYSTEME D'EDUCATION

Les abandons scolaires sont un fléau qui gangrène le système éducatif. Ils constituent un facteur majeur de l'exclusion des jeunes et il représente un coût économique considérable pour la collectivité. L'endiguer, ou au moins le diminuer au maximum, est un impératif pour augmenter les performances du système.

Selon les données fournies par le Conseil Supérieur de l'Enseignement et en tenant compte des redoublements, l'abandon scolaire serait en repli, mais reste en deçà des objectifs de la Charte Nationale d'Education et de Formation. Ainsi, sur une cohorte de 100 élèves inscrits en 1999-2000 en première année du primaire, il en est resté 71 en 2004-05 à la fin du cycle primaire (contre 90 prévu par la Charte), 47 à l'issue du secondaire collégial en 2007-08 (contre 80 prévus par la Charte), 23 à l'issue du secondaire qualifiant, dont 13 seulement sont reçus à l'examen du baccalauréat. Les taux d'abandon sont de 10,8% en 1^{ère} année collégiale, de 9,2% en 2^{ème} année et de 20,1% en 3^{ème} année.

En 2008-09, l'effectif des abandons scolaires dans les trois cycles de l'enseignement public s'élève à près de 115.000 au primaire, 177.000 au secondaire collégial et 95.000 au secondaire qualifiant, soit un total de 387.000 élèves, représentant près de 70% des effectifs nouvellement scolarisés en première année du primaire. Si cette proportion se maintenait durant les 5 prochaines années, ce seraient près de 2 millions de jeunes entre 12 et 20 ans qui auront quitté l'école prématurément et dont la majorité sera demandeur d'emploi sans aucune qualification. Cette situation est inacceptable. Ainsi, avec de tels abandons et déperditions, on comprend aisément que les progrès réalisés en matière de scolarisation soient freinés, voire compromis.

Ces données mettent en évidence la gravité de l'impact de ces abandons sur l'exclusion. C'est, en effet, à l'âge critique de l'adolescence que l'abandon scolaire est le plus intense. Or, c'est justement l'âge où l'on a le plus besoin d'un accompagnement pour entrer dans la vie adulte. C'est à cet âge que l'on a le plus besoin d'assurance extérieure, que l'on sollicite un soutien pour apprendre à interagir positivement avec le contexte social et pour s'épanouir en tant que jeune citoyen. L'abandon scolaire de ces jeunes est en fait un premier grand échec dans la vie mais, malheureusement, pour la plupart, un échec définitif qui scelle leur destin. Trop souvent, les « jeunes de l'abandon scolaire » deviennent malgré eux des « laissés pour compte », ils sont exposés à la délinquance et ils constituent un terreau pour l'adhésion aux idéologies déviantes. Ils peuvent devenir des vecteurs de déstabilisation sociale.



Source: à partir des données du Conseil Supérieur de l'Enseignement et du Département de l'Education Nationale.

La permanence des abandons massifs entre 2004 et 2009 est la traduction de l'une des lacunes majeures du système scolaire marocain, à savoir les difficultés qu'éprouvent les élèves à suivre les cours lors des petites classes. En effet, pour un grand nombre d'entre eux, et notamment parmi les berbérophones ou les ruraux, l'enseignement en langue arabe classique dès la première année est un obstacle à une bonne insertion scolaire et se trouve à l'origine de l'accumulation de lacunes qui aboutissent aux échecs de l'enfant, suivi du découragement et finissant par l'abandon.

On constate, par ailleurs, qu'entre 12 et 14 ans, l'abandon scolaire touche surtout les filles. La proportion de celles qui restent scolarisées baisse de façon importante entre le primaire et le secondaire collégial. Leur taux de scolarisation recule, en moyenne nationale, de presque 25% par rapport à celles dont l'âge varie entre 6 et 11 ans. En milieu rural, ce recul avoisine presque 50%, portant à 42,5% le taux de scolarisation des filles de 12 à 14 ans.

Ces faibles taux sont le résultat probable de résistances d'ordre sociétal, en raison, notamment, de la persistance de mariages précoces. Ils tiennent aussi à des raisons économiques. Les filles sont, en effet, retirées en premier, lorsque les moyens matériels manquent pour scolariser tous les enfants d'une même famille. Ils s'expliquent également par l'existence d'obstacles réels qui limitent l'accès à l'école (trajets longs et sans sécurité suffisante, absence d'internats, etc.).

Ces résistances aux efforts faits pour scolariser l'ensemble des enfants et pour assurer l'école obligatoire jusqu'à 15 ans, témoignent de la permanence de facteurs socioculturels, linguistiques et socioéconomiques qui ont, jusqu'à aujourd'hui, été très mal pris en compte. Ces facteurs constituent une contrainte forte pour la généralisation de la scolarisation. Des initiatives novatrices ont, cependant, été expérimentées pour tenter d'enrayer la dynamique de l'abandon scolaire. L'une de ces initiatives, le programme pilote intitulé «Tayssir», s'est proposée de retenir les élèves à l'école, en particulier dans les zones défavorisées. L'idée est d'aider directement les parents par des transferts monétaires à la





condition qu'ils garantissent l'assiduité de leurs enfants scolarisés. Ce programme a été mis en œuvre en 2007 et a touché plus de 160 000 ménages et près de 300 000 élèves.

La politique globale de l'Etat en matière d'éducation se propose de généraliser l'accès aux écoles, de rattraper le retard du monde rural, d'atténuer les disparités liées aux conditions socioéconomiques et au genre. Mais la problématique de l'éducation ne doit pas être enfermée dans ces objectifs dont l'expression est surtout quantitative. D'autres aspects du système éducatif méritent en effet d'être pris en considération pour répondre aux enjeux de qualité de l'enseignement, d'amélioration du rendement interne et de lutte contre les comportements déviants qui le minent, comme la triche, la corruption ou la violence. Les recommandations de l'étude de l'ONDH sur les disparités d'accès à une éducation de base de qualité rappellent que l'amélioration de ces aspects de la question éducationnelle, demandent la mise en place d'un système rénové de formation et de perfectionnement de l'encadrement pédagogique, administratif et de gestion, qui soit en rupture avec le système actuel.

De meilleures conditions d'opération pour les écoles

Pour garantir un système d'éducation et de formation généralisé et performant, il est nécessaire de s'attaquer aux multiples causes pédagogiques de l'exclusion scolaire, notamment :

- Le peu d'intérêt accordé à la diversification des modèles d'écoles selon les spécificités du contexte environnant ;
- L'hypertrophie du temps de l'évaluation certificative des apprentissages au détriment du temps d'apprentissage ;
- L'équipement inégal des établissements en matériel didactique ;
- Le réexamen du concept d'intégration des enfants handicapés en âge de scolarisation dans des classes réservées à leur usage, d'abord parce que le rythme de création de ces classes est trop lent (car trop onéreux) pour répondre à la demande sur tout le territoire national et que cette approche est contestée, parfois même décriée, par les spécialistes de l'éducation, au profit de l'approche inclusive qui consiste à inclure un petit nombre d'enfants handicapés dans des classes ordinaires pour leur éviter toute stigmatisation.
- La tendance inappropriée à utiliser, pour l'alphabétisation des adultes, les mêmes pratiques pédagogiques adoptées à l'école ;
- La sélection parfois arbitraire opérée à l'accès de certains établissements d'enseignement supérieur ;
- L'amélioration successive de la sélection à l'entrée des écoles normales, en accordant plus d'importance aux qualités humaines de communication et de comportement par rapport aux connaissances, et en instaurant des programmes sérieux de formation tenant compte des lacunes constatées chez les enseignants actuels. Un examen d'habilitation devrait être instauré tous les 3 ou 4 ans pour évaluer la capacité de l'enseignant à assurer une classe, avec une mesure de performance incluant les résultats des élèves à des tests normés.

Source : Disparités d'accès à une éducation de base de qualité. Etudes de cas ; ONDH, mars 2010.

• Une récupération des jeunes par l'éducation non formelle

Pour tenter de «récupérer» les enfants qui quittent l'école de façon précoce, l'Etat a remis en place, ces dernières années, des programmes d'éducation non formelle qui avaient déjà été expérimentés dans plusieurs provinces du Royaume entre 1996 et 1997, avant d'être abandonnés par la suite.

Ce type d'éducation associe plusieurs programmes qui sont portés par des associations et des agences de développement, dans le cadre de conventions de partenariat et de parrainage, mais le nombre d'enfants y accédant reste limité.

L'Entraide Nationale a, dans ce domaine, joué un rôle important en contribuant à la formation et à l'aide aux jeunes, notamment dans les jardins d'enfants, les centres d'éducation et de formation, les centres de formation professionnelle, les centres des



enfants handicapés et les institutions de bienfaisance. En 2009, le nombre de ces centres a atteint 1760. Ils accueillent environ 141.000 bénéficiaires.

En regard d'un abandon scolaire et d'une non-scolarisation, qui concernent des centaines de milliers d'enfants, il est certain que les actions d'éducation non formelle, bien qu'extrêmement bénéfiques, n'ont encore qu'une importance marginale. Elles touchent au maximum une quarantaine de milliers d'enfants déscolarisés, chiffre qui n'a pratiquement pas évolué depuis 1997 ! Environ 13.000 d'entre eux ont été effectivement réintégrés dans l'enseignement primaire formel ou dans la formation professionnelle. Comme environ le tiers des enfants ont quitté l'école primaire en 2008 avant la fin du premier cycle fondamental, ces actions devront être poursuivies et renforcées au cours des 10 à 15 prochaines années. Il s'agit d'un vecteur d'inclusion relativement efficace, puisqu'un tiers de ses bénéficiaires est effectivement réintégré. Les actions d'éducation non formelle ont été surtout menées en milieu urbain où elles ont eu un impact réel. En revanche, en milieu rural, leur organisation a été, en général, plus problématique, même si elles ont connu un franc succès dans certaines régions, comme celles du Souss ou de certaines vallées de l'Atlas.

L'INCLUSION DES JEUNES PAR LA FORMATION A L'EMPLOI

La problématique de l'entrée dans le marché de l'emploi interpelle plus particulièrement les deux niveaux sensibles de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Un enseignement supérieur stagnant et inadapté aux demandes du marché de l'emploi

L'enseignement supérieur au Maroc reste marqué par deux caractéristiques essentielles : d'une part, la relative stagnation de ses effectifs¹⁸ (tous cycles et toutes formations confondus) et d'autre part, l'inadéquation entre les besoins de l'économie et la formation dispensée, notamment au niveau universitaire.

Entre 2004 et 2009, les effectifs d'étudiants n'ont que légèrement évolué (+3,1%) dans les établissements d'accès libre ouverts aux bacheliers (facultés des lettres et sciences humaines, des sciences juridiques, économiques et sociales des sciences, et d'enseignement originel). Ils ont, en revanche, augmenté de 24% dans les autres établissements accessibles sur concours. Les premiers sont sur-occupés, car ils offrent 70% du total des places disponibles, alors qu'ils accueillent 90% de la population estudiantine. Quant aux seconds, ils disposent de capacités disponibles supérieures au nombre d'étudiants accueillis. Les filles représentent 49% de l'effectif global des effectifs de l'enseignement supérieur, contre 47% de l'ensemble des élèves de l'enseignement scolaire.

Si l'on tient compte, en outre, des étudiants inscrits dans les cycles de techniciens et techniciens spécialisés de la formation professionnelle, dans les établissements d'enseignement supérieur privé et dans les universités ou les grandes écoles étrangères, il reste une proportion d'au moins 20% de bacheliers qui ne poursuivent pas d'études supérieures et qui, probablement, entrent sans autre formation dans la vie active.





La grande question de l'enseignement universitaire est celle de l'inadéquation de l'offre de formation en réponse aux besoins de l'économie. Ce constat est mis en évidence par le décalage entre les effectifs étudiants par filières de formation et le taux de chômage selon le diplôme. Selon l'enquête nationale sur l'emploi de 2009, le chômage affecte plus les diplômés de l'enseignement supérieur (18,3%) que ceux ayant le niveau de l'enseignement secondaire (16,7%) ou les non-diplômés (4,4%). Les statistiques font apparaître une forte concentration des étudiants dans les filières des sciences juridiques, économiques, sociales, humaines et littéraires, avec 193.000 étudiants sur 261.000, soit 74%. Or, ces filières ne débouchent pas facilement sur des emplois, notamment dans les entreprises privées. Pourtant, le sous-encadrement des petites et des moyennes entreprises demeure patent et pénalise l'emploi des jeunes cadres, ce qui n'est pas sans affecter leur mise à niveau et leur compétitivité, au moment où elles sont de plus en plus soumises aux exigences de la mondialisation, de l'ouverture des frontières et de la nouvelle économie.

A ces inadéquations de l'enseignement supérieur, s'ajoutent des dysfonctionnements qui compromettent le rendement interne. Ceux-ci conduisent notamment à de faibles taux d'insertion des lauréats de certaines filières, notamment celles d'accès libre. Celles-ci, où l'on constate des taux élevés de redoublement et d'abandon, sont généralement choisies par défaut par les titulaires du baccalauréat qui ne sont pas parvenus à être acceptés dans les établissements dont l'accès se fait par voie de concours.

Des réponses à ces questionnements sont censées être apportées par la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) et, surtout, par la mise en œuvre du plan d'urgence. Celui-ci s'est traduit par la mobilisation de 12,6 milliards de dirhams qui ont été principalement utilisés pour une mise à niveau de l'enseignement supérieur. De nouvelles filières ont permis de créer des licences professionnelles mieux à même d'offrir des opportunités d'emploi aux diplômés.

• **Des efforts accrus pour la formation professionnelle et l'inclusion des jeunes**

La formation professionnelle s'adresse aux jeunes de 15 ans ou plus, après une scolarité primaire ou une formation collégiale. Elle s'adresse également à ceux qui abandonnent les études plus tard, en cours de lycée ou après avoir obtenu le baccalauréat.

Les programmes de formation professionnelle initiale se déclinent en quatre niveaux :

- Le niveau de spécialisation, d'une durée de six mois, ouvert aux élèves ayant suivi au minimum la 6^{ème} année de l'enseignement primaire ;
- Le cycle de qualification, d'une durée de 2 ans, ouvert aux élèves ayant suivi la deuxième année de l'enseignement collégial ;
- Le cycle des techniciens, d'une durée de deux années, accessibles aux élèves ayant terminé le secondaire qualifiant, avec ou sans baccalauréat;
- Le cycle des techniciens spécialisés, d'une durée de deux à trois ans, accessibles aux bacheliers.



L'effectif des jeunes qui suivent une formation professionnelle au sein d'établissements public ou privé a augmenté à un rythme relativement rapide entre 2004 et 2009, passant de 163.000 à 252.200, soit une hausse de 54% en 6 ans.

Evolution des effectifs de stagiaires selon le niveau de formation et le genre

Désignation	Durée et conditions d'admission	2004		2009	
		Total	dont filles	Total	dont filles
Spécialisation	Six mois après avoir atteint la 6e année primaire	34.511	15.951	36.363	14.177
Qualification	Une année après avoir atteint la 2e année secondaire	51.570	17.355	61.997	19.129
Technicien	Deux années avec niveau du Baccalauréat	52.948	24.286	86.071	38.341
Technicien spécialisé	Deux années après avoir obtenu le baccalauréat	23.966	9.741	67.176	3.328
Total		162.995	67.333	251.607	104.975
Apprentissage		23.422	-	30.592	-

Source : Conseil supérieur de l'enseignement, 2009.

Cette augmentation a surtout profité aux niveaux «technicien spécialisé» et «technicien» qui s'adressent respectivement aux élèves bacheliers ou ayant le niveau du baccalauréat (+99% d'augmentation), qu'aux niveaux « spécialisation » et « qualification » qui sont accessibles aux jeunes déscolarisés n'ayant pas satisfait l'obligation scolaire, après une scolarité primaire ou une formation collégiale (+14%).

Quant à la part des filles dans l'effectif total, elle est passée de 36% à 42% entre les deux dates. On note, cependant, que cette part diminue au niveau du cycle de spécialisation, se stabilise autour de 45% au niveau de celui des techniciens et augmente au niveau du cycle des techniciens spécialisés pour représenter 50% des effectifs.

Par ailleurs, le succès de la formation professionnelle ne doit pas faire oublier que, quantitativement, la demande de formation dépasse encore nettement l'offre, sauf pour le niveau de « spécialisation » pour lequel l'équilibre est atteint (20.312 candidats pour 20.377 places offertes). Aux niveaux « qualification » et « technicien », la demande de formation est trois fois supérieure à l'offre (200.000 inscrits pour 65.000 places offertes). Le déséquilibre passe au quintuple au niveau des « techniciens spécialisés » (168.000 demandes pour 33.000 places).

Si la formation professionnelle est si prisée, c'est probablement à cause des taux relativement élevés d'insertion de ses lauréats dans le marché du travail. Bien qu'il y ait des différences entre les niveaux de formation, ces taux sont tous supérieurs ou égaux à 60%, et peuvent atteindre 74% pour le niveau de spécialisation.





Au demeurant, il y a lieu de noter que cet engouement pour la formation professionnelle est reflété par la proportion non négligeable des candidats qui sont surdiplômés (licence et plus) par rapport aux critères d'admission requis pour les concours d'entrée à certains cycles de formation professionnelle, notamment les techniciens et les techniciens spécialisés. A titre d'exemple, entre 21% et 30% des stagiaires du niveau technicien spécialisé de l'OFPPT ont obtenu un baccalauréat avec mention et plus de 1.366 stagiaires sont des licenciés de l'enseignement supérieur.

Parallèlement, l'Etat a initié un système de formation par apprentissage¹⁹ dont les objectifs sont les suivants :

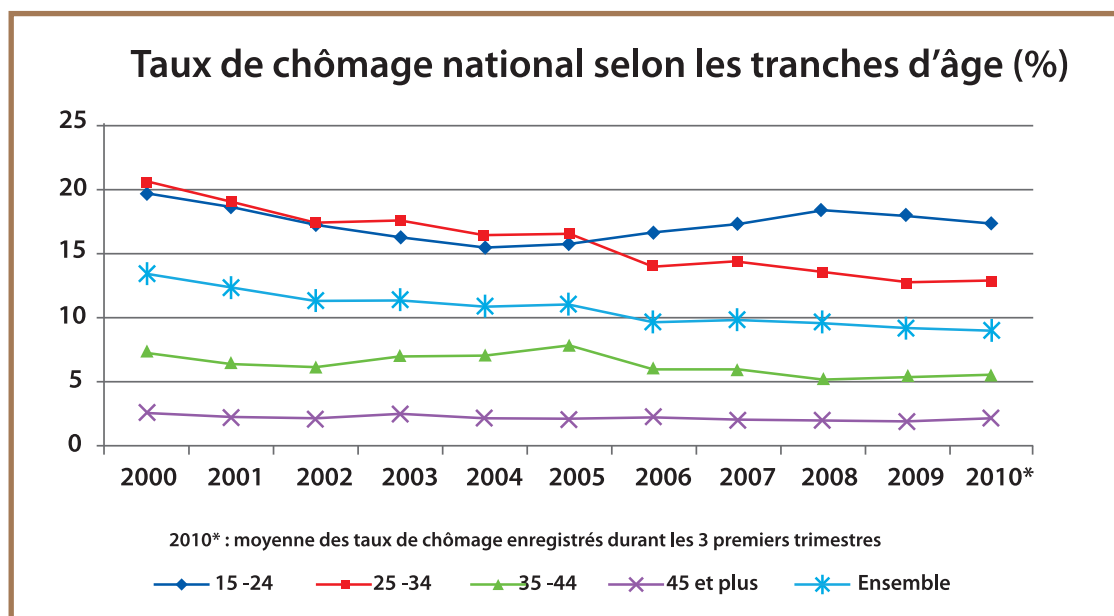
- Faire acquérir aux jeunes déscolarisés n'ayant pas nécessairement les conditions requises pour accéder au système de la formation professionnelle, concernant l'âge et le niveau scolaire, un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle permettant aux apprentis d'avoir une qualification favorisant leur insertion dans la vie active ;
- Contribuer à l'amélioration du rendement du tissu économique des PME/PMI ;
- Contribuer à la sauvegarde des métiers de l'artisanat ;
- Assurer aux jeunes ruraux une formation adaptée aux spécificités de leur milieu.

Depuis le démarrage de ce mode de formation en 2002 et jusqu'à 2009, près de 97.000 jeunes déscolarisés sont entrés dans des voies de professionnalisation. Cependant, ce dispositif reste insuffisant au regard des besoins, puisque ce sont près de 387.000 jeunes qui quittent annuellement l'école sans aucune qualification. De plus, son efficacité interne et externe, qui reste encore mal connue, devrait faire l'objet d'une évaluation circonstanciée.

• Un impact sur l'emploi encore limité

En dépit des progrès de la formation professionnelle, le chômage des jeunes n'a fait qu'augmenter. Le taux de chômage de la tranche d'âge de 15 à 24 ans est passé de 16,6% à 18% entre 2004 et 2009 tandis que le taux de chômage des actifs ayant un diplôme supérieur est resté très élevé, 18,3% en 2009, soit le double du taux au niveau national et plus du quadruple du taux pour les "sans diplôme". La situation est plus grave en milieu urbain, où le taux de chômage des jeunes avoisine les 31,8 % en 2009, résultant à la fois du croît démographique dans les villes et de l'exode rural. On observe cependant une lente amélioration de l'emploi des diplômés, leur taux de chômage étant passé de près de 30% en 2000 à un peu moins de 20% en 2009.

¹⁹ Ces formations s'adressent aussi bien aux jeunes d'au moins 15 ans révolus qu'aux adultes de moins de 35 ans.



Source : Haut Commissariat au Plan.

Cette situation est due en partie, outre le problème d'adéquation entre la formation et l'emploi, au rythme insuffisant de création nette d'emplois, soit 133.000 postes par an durant la période 2004-2009. Cette performance se situe en dessous de la tendance moyenne observée dans le passé (160.000 à 200.000 emplois par an) et reste bien en deçà des 400.000 créations annuelles d'emplois qui, selon le RDH 50, seraient nécessaires d'ici 2025.

Force est de constater que, face au nombre grandissant de jeunes demandeurs d'emplois, de plus en plus mieux formés, les performances en matière de création d'emplois productifs demeurent encore insuffisantes et limitées essentiellement au milieu urbain.

- **Des initiatives pour améliorer l'impact de la formation sur l'emploi des jeunes, mais avec des effets encore limités**

Conscient des risques que cette situation peut avoir sur la cohésion sociale, les pouvoirs publics ont imaginé des réponses possibles en lançant des programmes d'insertion répondant spécifiquement à des besoins ciblés de demandeurs d'emploi. Il s'agit du programme «Moukawalati» adressé aux porteurs de projets, ainsi que des programmes «Idmaj» et «Taehil» (voir l'encadré ci-dessous), destinés à faciliter la transition vers l'emploi des jeunes diplômés et réalisés en partenariat avec le secteur privé.

Parmi ces programmes, seul le programme « Idmaj » qui visait la primo-insertion de 40.000 jeunes diplômés au chômage a atteint, voire dépassé, ses objectifs puisque plus de 52.000 demandeurs d'emploi ont bénéficié de contrats d'intégration à fin 2009. Les résultats du programme « Taehil », destiné à améliorer l'employabilité de 100.000 chercheurs d'emploi entre 2006 et 2012, sont plus mitigés. En effet, à fin 2009, seules 14.000 personnes ont pu bénéficier de formations contractualisées, avec un taux d'insertion de 75%. Ces deux programmes méritent d'être





poursuivis et améliorés, notamment en veillant à limiter le risque de précarisation de l'emploi que pourrait induire un recours abusif à l'embauche récurrente de stagiaires, aux dépens d'un emploi pérenne et de qualité, bénéficiant notamment de la protection sociale.

En revanche, pour le programme « Moukawalati », moins de 3.000 entreprises ont été créées à fin 2009, soit 10% de l'objectif à l'horizon 2008. Cet échec s'explique par le manque de culture entrepreneuriale des jeunes diplômés et par la difficulté de pérenniser les petites entreprises nouvellement créées, du fait de la complexité des procédures et du manque de mesures d'accompagnement.

A ce sujet, des expériences réussies portées par des ONG laissent penser que des solutions sont possibles.

IDMAJ et TAEHIL, deux programmes portant sur la transition vers l'emploi des jeunes diplômés

Le programme "Idmaj", issu des "Initiatives emploi", vise le développement des ressources humaines de l'entreprise et l'amélioration de son encadrement par le recrutement des jeunes diplômés, à insérer sans avoir à supporter des charges salariales importantes. Ce programme permet également d'accroître l'employabilité des jeunes diplômés par l'acquisition de compétences professionnelles nouvelles, notamment à travers une première expérience en entreprise.

Le programme "Idmaj", dont la gestion est assurée par l'ANAPEC, prévoit un contrat d'insertion entre l'entreprise et le jeune diplômé. Etabli selon une procédure souple et rapide, il donne lieu, pour l'entreprise, à une exonération des cotisations CNSS/TFP et de l'IR pendant 24 mois, prolongée de 12 mois (si contrat de droit commun).

Quant au programme "Taahil", également géré par l'ANAPEC, il vise l'adaptation de la formation aux besoins du marché de l'emploi. Il comprend, d'une part, la formation contractualisée pour l'emploi (FCE) et, d'autre part, la formation qualifiante ou de reconversion active pour l'emploi dans les filières à fortes potentialités d'emploi.

La FCE a pour objectif de permettre:

- à des entreprises marocaines ou étrangères ainsi qu'à des associations professionnelles de réaliser des recrutements pour lesquels il a des difficultés à trouver les candidats ayant les compétences requises ;
- à des chercheurs d'emploi de profil BAC et plus inscrits à l'ANAPEC et sélectionnés par un employeur dans le cadre d'un recrutement d'améliorer leur employabilité à travers l'acquisition des compétences nécessaires en vue d'occuper un emploi identifié ;
- à des établissements publics et privés de formation professionnelle ou de l'enseignement supérieur ainsi qu'à des cabinets conseil en formation l'opérateur de formation de bien connaître les besoins du marché de l'emploi en vue de mieux adapter les programmes et la pédagogie.

S'agissant du programme de formation qualifiante ou de reconversion, il s'adresse aux s'adresse à des jeunes diplômés, titulaires d'un baccalauréat au moins ou diplômés de la formation professionnelle, ayant besoin d'une réorientation vers des formations permettant de développer des compétences demandées par les entreprises. Il vise à adapter leur profil aux besoins du marché de l'emploi et faciliter par conséquent leur insertion dans la vie active.



PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX RELATIFS A L'INCLUSION DES JEUNES

	2004	2009	ODM 2015
Education et formation			
Taux spécifique de scolarisation (4-5 ans)			
National Ensemble	58,10%	63,80%	
National Filles	45,80%	55,10%	
Rural Ensemble	41,70%	42,80%	
Rural Filles	20,30%	26,90%	
Taux spécifique de scolarisation (6-11 ans)			
National Ensemble	87,90%	91,60%	100%
National Filles	85,20%	89,90%	100%
Rural Ensemble	82,80%	91,50%	100%
Rural Filles	77,80%	88,30%	100%
Urbain Ensemble	93%	91,70%	100%
Urbain Filles	92,70%	91,4	100%
Taux spécifique de scolarisation (12-14 ans)			
National Ensemble	68,20%	70,20%	
National Filles	61,90%	64,80%	
Rural Ensemble	49,30%	52,10%	
Rural Filles	39,30%	42,70%	
Urbain Ensemble	86,90%	87,40%	
Urbain Filles	83,90%	85,50%	
Taux spécifique de scolarisation (15-17 ans)			
National Ensemble	45,00%	49,90%	
National Filles	39,90%	45,60%	
Rural Ensemble	17,60%	21,80%	
Rural Filles	11,30%	14,90%	
Taux d'abandon au primaire	6,60%	3,30%	
Taux d'abandon au secondaire collégial	13,80%	12,90%	
Taux d'abandon au secondaire qualifiant	13,00%	13,00%	
Taux de réussite au baccalauréat	42,70%	41,80%	
Indice de parité entre les sexes			
Primaire National	66,00%	1990	89,00%
Primaire Rural	42,00%	1990	85,00%
Primaire Urbain	87,00%	1990	93,00%
Secondaire collégial	69,00%	1990	80,00%
Secondaire qualifiant	65,00%	1990	97,00%





PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX RELATIFS A L'INCLUSION DES JEUNES (SUITE)

	2004	2009	ODM 2015
Alphabétisation			
Taux d'analphabétisme de la population âgée de 15-24 ans			
Ensemble	29,50%	20,50%	0%
Masculin	19,20%	13,30%	0%
Féminin	39,50%	27,90%	0%
Emploi			
Taux brut d'activité des jeunes			
National	42,70%	37,00%	
Urbain	32,40%	27,60%	
Rural	54,50%	47,90%	
Taux de chômage selon les diplômes			
Sans diplôme	5,00%	4,40%	
Niveau moyen	21,10%	16,70%	
Niveau supérieur	26,70%	18,30%	
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)			
National	16,65%	18,00%	
Urbain	33,20%	31,80%	
Rural	5,00%	8,70%	
Taux d'emploi			
National	35,57%	30,30%	
Urbain	21,65%	18,83%	
Rural	51,69%	43,70%	
Taux de chômage des jeunes selon les diplômes (25-35 ans)			
Sans diplôme	6,60%	5,10%	
Niveau moyen	23%	17,20%	
Niveau supérieur	40,80%	30,90%	
Taux de chômage de longue durée des jeunes selon les diplômes (25-35 ans)			
Sans diplôme	53,60%	47,40%	
Niveau moyen	73,80%	71,30%	
Niveau supérieur	83,50%	79,90%	

Source : Département de l'Education Nationale (Annuaire statistique 2009-2010), HCP (Rapports sur l'Emploi 2004, 2009) et Conseil supérieur de l'Enseignement (Atlas).



CHAPITRE 4

LES INFRASTRUCTURES ET LEURS EFFETS SUR L'INCLUSION RURALE

Le RDH 50 considérait l'accessibilité aux services de base essentiels, tels que la route, l'eau et l'électricité, non seulement comme le fondement de tout développement économique, mais aussi comme «l'expression tangible de la citoyenneté dans l'acception moderne du terme»²⁰. Cet accès aux services minima représente une donnée politique incontournable qui mesure la cohésion sociale et territoriale du pays. Aussi, «l'Etat, en tant que garant du service public, doit-il veiller au respect de l'intérêt général et de l'équité territoriale dont pourraient pâtir, au nom de la logique de rentabilité, les espaces et les ménages à faible compétitivité»²¹.

En matière d'équipements et d'infrastructures, on peut noter une nette différence entre le milieu urbain et le milieu rural. Dans le premier, à de rares exceptions près, les infrastructures, équipements publics et services de base existent et sont facilement accessibles. Les obstacles à l'inclusion des groupes défavorisés concernent davantage la pauvreté, l'analphabétisme, la formation insuffisante ou inadéquate, la maladie, le chômage, l'ignorance des possibilités offertes, etc.

En revanche, en milieu rural, outre le cas des personnes en situation de pauvreté et de précarité, la situation est tout à fait différente, en ce sens que ces obstacles ont trait aux difficultés d'accès aux équipements de base et à des services collectifs de qualité. Pour autant, si la présence de ces services et équipements de base permet de réduire les disparités entre les milieux urbain et rural, il reste qu'ils ne peuvent, à eux seuls, offrir une réelle perspective d'inclusion sociale et économique des populations rurales, de plus en plus confrontées à des dynamiques d'exclusion jusque-là propres aux villes et à leurs périphéries et ce, du fait des interdépendances fonctionnelles fortes liant désormais les zones urbaines et rurales.

Dans ce contexte, L'Etat a consenti un effort considérable, notamment au cours de la dernière décennie, à travers trois programmes spécifiques destinés à développer les infrastructures de base dans le milieu rural, qui tendent à généraliser sur tout le territoire national le réseau routier, la distribution d'eau potable et l'électricité.

LES ROUTES ET LE DÉSENCLAVEMENT RURAL

• Le Programme National des Routes Rurales

Dans toute stratégie de développement économique et social du monde rural, l'infrastructure routière permettant la circulation des hommes, des biens et des services est essentielle. Le PNRR (Programme National des Routes Rurales) a été initié en 1995 suite à un diagnostic relevant la nette insuffisance et le mauvais état des pistes rurales. Sur 38.000 kilomètres inventoriés, seuls 18% avaient été jugés dans un bon état ou dans un état moyen, alors que 57% des localités étaient inaccessibles par véhicules en tout temps, ou souffraient d'un enclavement saisonnier.



Entre 1995 et 2005, 10.174 kilomètres ont été réalisés ou améliorés, à une cadence de plus de 1000 kilomètres par an. Les impacts positifs de ce premier programme sur le secteur agricole, l'accès aux services de santé et d'éducation, la réduction du coût du transport, des frais d'exploitation des véhicules et des temps de parcours ont été encourageants.

Le « PNRR 2 », mis en œuvre dès 2005, vise des objectifs quantitativement plus importants: 15.600 kilomètres de routes rurales à réhabiliter entre 2005 et 2012, soit une moyenne de 2.200 kilomètres par an, avec le souci de réduire les inégalités d'accessibilité entre les provinces.

Dans l'ensemble, les résultats atteints sont probants. Ainsi, l'indicateur d'accessibilité est passé de 54% à 65% entre 2005 et 2009, ce qui a permis de désenclaver environ 1.200.000 personnes²².

Cependant, même s'il est incontestable que la situation globale s'est nettement améliorée, l'indicateur d'accessibilité doit être interprété avec une certaine marge d'appréciation. En effet, il apparaît que la population ne se satisfait pas d'être à « un kilomètre » de la route (ou de la piste) et pense que le réseau routier se doit d'atteindre le douar, aussi bien pour le transport des matériaux et des marchandises que des personnes. En outre, ce « dernier kilomètre » revêt une grande utilité, en ce sens qu'il facilite la liaison des douars avec les chefs-lieux de leurs communes et les services collectifs de base (dispensaire, écoles etc.) et qu'il peut se révéler déterminant en cas de maladie grave, d'accouchement difficile, d'accident ou de morsure de scorpion ou de serpent.

• L'impact en termes d'inclusion

Le désenclavement des populations rurales, par l'amélioration des infrastructures routières reliant leurs lieux de résidence et/ou de production au réseau routier national et aux principaux marchés du pays, contribue directement à l'inclusion de ces populations.

En effet, la route améliore les conditions d'écoulement des productions locales sur les marchés et facilite l'émergence d'activités autres qu'agricoles. En outre, la route est souvent à l'origine de la réalisation d'autres infrastructures. Selon une analyse des résultats du RGPH 2004, les localités rurales les mieux desservies ont de meilleurs niveaux de branchement à l'électricité et à l'eau potable.

Par ailleurs, l'accessibilité améliore les indicateurs de santé et d'éducation. Elle permet aussi bien d'avoir accès au collège ou au dispensaire du chef-lieu de commune, et facilite l'accès des populations rurales aux équipements sociaux localisés dans les villes les plus proches.

Certes, cette politique de désenclavement entraîne des modifications sociales et économiques importantes, mais aussi des évolutions inattendues. Elle peut, en effet, accélérer la dévitalisation de certaines zones du milieu rural en favorisant l'émigration des jeunes, mouvement général qui est aussi un résultat non prévu de la scolarisation, celle-ci éloignant progressivement l'élève de son milieu d'origine.

²² Un douar est dit accessible lorsqu'il se trouve à moins d'un kilomètre de la route (ou de la piste). Or, à cette distance, il convient de mesurer le trajet en terme de durée, car l'accessibilité réelle dépend beaucoup de la topographie, de l'existence d'oued ou d'autres obstacles, ce qui peut contribuer à l'enclavement des populations malgré la proximité de la route.



Cependant, cette mutation est aussi inévitablement liée au progrès économique et social et la route ne fait que faciliter la transition en améliorant les conditions de vie de « ceux qui restent » et en facilitant le maintien de relations étroites entre ceux qui ont émigré et leurs villages d'origine. Mais le véritable problème n'est-il pas le développement des communautés rurales, par la création d'activités organisées qui les intègrent dans le circuit économique, en accroissant leurs revenus et en améliorant leurs conditions de vie et de participation aux décisions concernant leur communauté ?

Enfin, l'ouverture ou la réhabilitation des réseaux par le PNRR induit des besoins accrus pour la maintenance et l'entretien. Ces ouvrages sont souvent coûteux et exposés aux dégradations (érosion et ruissellement dans les zones de montagne, ensablement dans les zones arides). Avec l'extension du réseau dans des zones toujours plus marginales et des milieux difficiles, les coûts de réalisation et d'entretien augmentent de façon importante. Leur prise en compte dans les budgets du Ministère de l'Équipement et des collectivités territoriales est donc une condition nécessaire à leur durabilité, d'autant que c'est là une opportunité de création de postes de travail et d'implication des jeunes ruraux.

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

• Le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des zones rurales et la généralisation de l'accès à l'eau potable

Jusqu'au début des années 1990, le secteur de l'approvisionnement des populations rurales en eau potable est resté marqué par la faiblesse de l'action de l'Etat. Ce n'est qu'en 1994 que, suite à la réalisation du plan directeur national d'approvisionnement en eau potable des populations rurales, le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat a défini les orientations pour l'établissement du PAGER (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des zones Rurales).

Ce programme avait pour objectif d'atteindre un taux de desserte de 80% dans un délai de 10 ans. Il visait près de 31.000 localités regroupant 11 millions d'habitants.

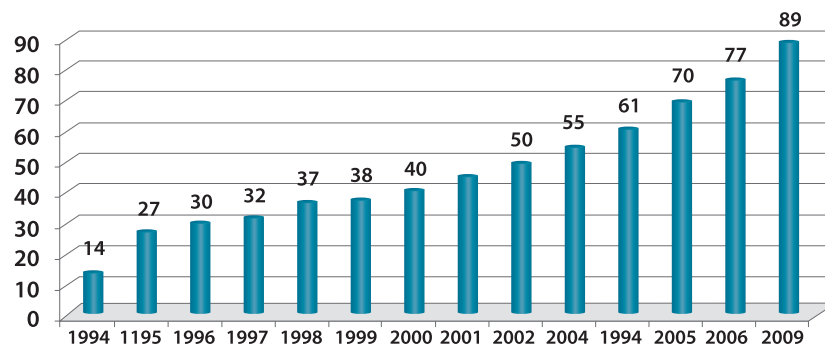
En 2002, c'est-à-dire à deux ans de sa date d'échéance, ces résultats n'avaient été atteints qu'à 50%. Dès lors, de nouveaux objectifs ont été fixés. Ils visaient un taux d'accès de 90% en 2007. Un nouveau programme a été alors identifié. Il devait permettre de desservir, à fin 2007, une population additionnelle d'environ 5,6 millions d'habitants, répartis sur 11.000 douars et 200 petits centres.

Lors de la prise en main du PAGER par l'ONEP en 2004, le taux d'accessibilité était de 61%. En 2009, ce taux avait progressé jusqu'à 89% et touchait plus de 11.800.000 ruraux, contre 9.500.000 en 2005. Les progrès ont donc été considérables sur le plan quantitatif et la population ayant accès à l'eau potable aura presque doublé en 10 ans.





Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural -PAGER- (%)



Source : à partir des données de l'ONEP et du Ministère de l'Équipement et des Transports.

On peut considérer alors que le programme a pratiquement atteint ses buts sur le plan quantitatif. Cependant, l'offre de service ne correspond pas entièrement aux attentes de la population rurale qui, dans sa grande majorité, préfère le branchement individuel aux bornes fontaines. Or, la part des ménages ruraux desservis par des branchements individuels n'était que de 43,4% en 2009, même si elle a progressé de 25 points par rapport à 2004. Il reste encore 45,6% des ménages ruraux qui ne sont pas branchés au réseau d'eau potable, mais accèdent à des bornes fontaines. Mais, cet effort considérable en matière d'adduction d'eau potable, en milieu rural par le biais de bornes fontaines, a été en quelque sorte sous-estimé par ses bénéficiaires, car la demande s'est orientée vers des standards qualitatifs de type urbain, auxquels les ruraux de 1980 n'aspiraient même pas. C'est que le coût de la distribution de l'eau potable dépasse parfois les capacités monétaires des ménages pauvres, ce coût pouvant même être inaccessible aux collectivités territoriales défavorisées.

Par ailleurs, plus encore que pour les routes, ces réseaux ne sont efficaces que s'ils sont correctement entretenus et gérés par un personnel qualifié. Cinq types de gestionnaires se partagent cette tâche, mais leurs performances sont inégales, comme en témoignent les indicateurs suivants :

Gestionnaire/état de fonctionnement	En marche	En arrêt complet	En marche, avec pannes fréquentes
ONEP	98%	-	1%
Gardiens gérant	84%	5%	11%
Association d'utilisateurs	78%	8%	13%
Commune rurale	60%	13%	27%
Population sans association d'utilisateurs	71%	14%	15%

Source : ONEP.



Force est de constater la défaillance des communes rurales à assurer une bonne gestion des réseaux.

• Impact en termes d'inclusion des populations rurales

L'accès à l'eau potable a des effets bénéfiques sur l'inclusion de la population rurale au moins à deux niveaux :

- Sur le temps de travail des femmes et des jeunes filles, en réduisant la fréquence et la pénibilité des travaux d'approvisionnement en eau. On peut admettre que le temps gagné est en principe disponible pour d'autres activités plus productives et rémunératrices et libère partiellement les petites filles de la corvée de l'eau au profit de l'école.
- Sur l'état de santé des membres de la famille et des usagers de lieux publics tels que les hammams, les mosquées et les écoles.

A l'image des branchements à l'électricité, le branchement individuel au réseau d'eau est un standard de consommation urbain largement demandé par les populations rurales. Son coût est considéré comme nécessaire pour intégrer les normes de consommation urbaines dominantes et, par là-même, de se sentir « moins exclu ».

Toutefois, mêmes avec les normes techniques modestes qui ont été adoptées, ce service est au-dessus des moyens de la majorité des familles. Environ 47% des ménages vivant dans les douars desservis par des bornes fontaines n'ont pas encore eu les moyens de se brancher au réseau existant.

A certains égards, l'introduction de services aux standards urbains ayant un coût impossible à supporter par l'ensemble de la population d'une localité donnée, augmente les clivages et accentue les signes de différenciations sociales.

L'ELECTRIFICATION RURALE

• Le Programme d'Electrification Rurale Global

La mise en œuvre du PERG (Programme d'Electrification Rurale Global), assurée par l'Office National de l'Electricité, a débuté en 1996. Il constitue une composante importante de la stratégie de développement social du milieu rural. Il visait la généralisation de l'accès à l'électricité pour l'ensemble des foyers ruraux à l'horizon 2010. C'est un programme qui est global, dans la mesure où il vise la couverture de l'ensemble du territoire national et l'intégration de l'ensemble des techniques d'électrification²³.

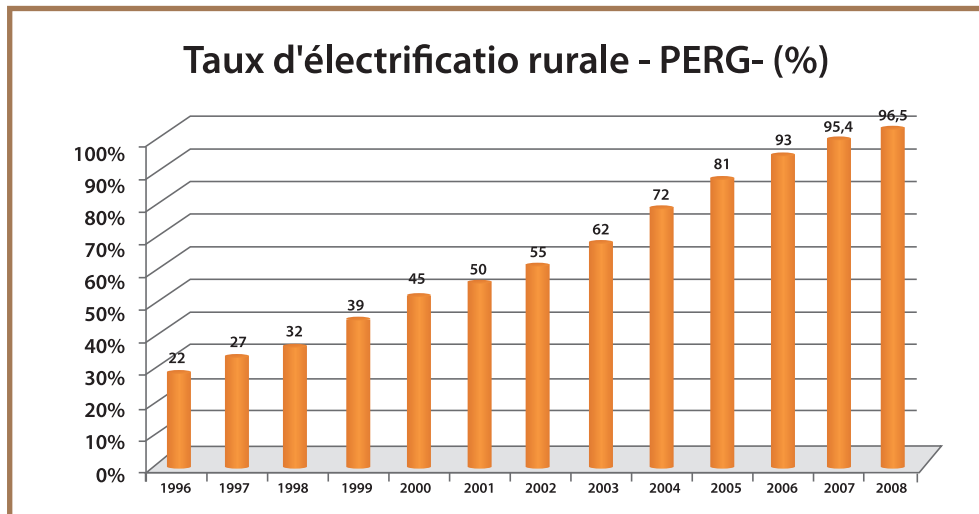
L'électrification des douars s'est faite de manière planifiée, avec une accélération très sensible à partir de 2004, sur la base des coûts, en partant des zones où ceux-ci sont les plus faibles vers les zones où ils sont plus élevés. Les réalisations du PERG entre 1996 et 2009 ont mobilisé un budget d'environ 18 milliards de dirhams.

²³ Il s'agit des réseaux ONE, des kits photovoltaïques ou des microcentrales hydroélectriques.





Ainsi, selon l'ONE, et toutes techniques confondues, le taux d'électrification rurale (TER) est passé de 22% en 1996 à 96,5% à fin 2009. Presque tous les douars du Royaume sont désormais alimentés en énergie électrique, c'est-à-dire qu'ils disposent d'au moins un point où les usagers individuels peuvent se raccorder.



Source : à partir des données de l'ONE et du Ministère de l'Énergie et des Mines.

Toutefois, le taux d'abonnement global est d'environ 84% à la fin de 2009, (contre 43,2% à fin 2004). Il s'agit là d'un progrès indéniable, mais qui laisse néanmoins, selon les données disponibles, 12,5% des ménages ruraux non intégrés au réseau électrique. Dans certaines provinces aux communes enclavées ou à habitat dispersé, cette proportion moyenne de ménages non desservis peut être plus importante. Des ménages raccordables mais non branchés traduisent une situation d'inaccessibilité économique. A noter qu'un branchement coûte près de 6.000 dirhams à l'utilisateur, qui doit ensuite payer l'énergie consommée. L'ambition de l'État de généraliser les branchements dépasse ainsi les moyens d'une partie de la population rurale (voir l'encadré concernant le cas de la commune d'Ouneine). Il est cependant probable qu'avec le temps, ces branchements seront généralisés, les dépenses étant souvent couvertes par les membres émigrés de la famille.

Cas de la commune rurale d'Ouneine dans le Haut-Atlas

La convention d'électrification signée en 2005 entre la commune rurale d'Ouneine et l'ONE stipule la mise sous tension de tous les douars pour couvrir 1677 foyers. La commune rurale a contracté un emprunt auprès du Fonds d'Équipement Communal (FEC) et a réglé sa contribution (20% du coût moyen par foyer).

Une enquête effectuée en 2009 a montré un taux d'abonnement moyen de 61% des ménages; 37% des douars de la commune sont en dessous de cette moyenne.

S'il est difficile de porter une appréciation sur la situation future des douars vu le caractère récent de l'électrification de la commune, on peut signaler d'ores et déjà que 40% des ménages n'ont pas les ressources locales suffisantes à mobiliser pour leur abonnement au réseau et doivent y renoncer (environ 70% des ménages de la commune sont dans une situation où l'on peut les qualifier de démunis, avec ou sans connexion à l'extérieur par l'émigration).

L'arrivée de la couverture de la zone en téléphonie mobile est un autre facteur de ponction sur les capacités financières des ménages, mais aussi de frustration pour les plus démunis d'entre eux. En effet, dans ces zones enclavées ou d'agriculture aléatoire, la pauvreté des ménages est surtout monétaire. L'électrification permet théoriquement aux ménages de faire des économies par rapport aux sources d'énergie traditionnelles pour l'éclairage et l'audiovisuel notamment (piles, batteries, gaz butane, bougies,...), mais les plus pauvres n'y ont pas accès. Ainsi, s'enclenche un cercle vicieux qui fait que les plus faibles sont obligés de recourir aux procédés les plus coûteux, ce qui accentue nettement les signes apparents de l'exclusion.



• Impact en termes d'inclusion

Le branchement des ménages ruraux au réseau national d'électricité constitue un événement important qui rapproche des standards urbains. C'est aussi un facteur de compétition symbolique entre les foyers d'un même douar, puisqu'il expose au grand jour les inégalités de fait, jusque-là camouflées. Par conséquent, les ménages ruraux des catégories moyennes et démunies sont astreints à faire plus d'efforts et de sacrifices que celles qui sont mieux pourvues (mobilisation des moyens locaux et de l'émigration), pour affirmer leur existence face aux autres. D'autres ménages sont condamnés à la frustration. Ces derniers font partie des 12,5% de ménages ruraux que le dispositif public d'électrification n'atteint pas encore. Mais ces écarts ont fortement diminué et sont appelés à se réduire davantage dans le futur.

Compte tenu de la haute importance accordée à l'électrification, qui modifie positivement les comportements et les conditions de vie et facilite l'accès au savoir et à l'information, on peut dire qu'il s'agit, potentiellement, du plus puissant facteur d'inclusion sociale dans les campagnes.

• Relations entre les progrès des infrastructures et l'accessibilité aux services collectifs de base

Les efforts réalisés pour améliorer «l'accessibilité» géographique aux infrastructures sociales de base n'ont pas manqué de rejaillir positivement sur les indicateurs d'éducation et de santé²⁴.

Ainsi, dans le secteur de la santé, le désenclavement du monde rural, conjugué à un recours plus important à l'assistance lors de l'accouchement (56,7% en 2009 contre 47,9% en 2004), s'est traduit par un recul significatif du taux de mortalité maternelle de 267 à 148 décès pour 100.000 naissances vivantes entre 2004 et 2009. Mais, c'est dans les zones enclavées de montagnes qu'on signale le plus de femmes mortes en couches lors de leur déplacement vers l'hôpital. C'est aussi dans ces zones qu'a été expérimentée la mise en place de «Dar El Oumouma»²⁵. Cette expérience montre l'importance des routes de liaison (et de la fonctionnalité des ambulances) entre ces structures alternatives et l'hôpital qui va accueillir les femmes enceintes.

Le taux de mortalité infantile s'est replié de 55 à 35 décès pour 1000 naissances vivantes entre les deux dates. Ces avancées, qui ont également bénéficié de la baisse de l'indice de fécondité, traduisent une meilleure couverture des soins prénatals dans les campagnes (68,3% en 2009 contre 47,9% en 2004). Mais, de façon plus générale, l'analyse des données du RGPH 2004 montre que le taux de mortalité infantile augmente fortement dans les localités les plus enclavées (situées à plus de 10 kilomètres de la route). Il y atteint 62,5‰ alors qu'il tombe à 44‰ dans les localités les moins enclavées.

D'autres relations sont probables entre la mise à disposition d'eau potable²⁶ et le taux de prévalence des maladies à transmission hydrique. Toutefois, il n'y a pas de chiffres établissant avec certitude cette relation de cause à effet.

²⁴ Il s'agit, en fait, des effets conjugués des politiques sectorielles d'éducation ou de santé et d'amélioration des accès aux infrastructures de base.

²⁵ Structure d'accueil des femmes en phase d'accouchement située dans un chef lieu de commune avec centre de santé. Il s'agit surtout de l'accueil des femmes de douars très enclavées.

²⁶ Le ministère de la Santé et l'ONEP assurent aussi le suivi de la qualité de l'eau potable.





Malgré les efforts significatifs déployés par le Ministère de la Santé pour développer les infrastructures sanitaires en milieu rural entre 2002 et 2008²⁷, la couverture sanitaire reste encore insuffisante et ne permet pas de couvrir les besoins des populations rurales. En 2009, 43% de la population rurale se trouvaient encore à plus de 6 kilomètres d'un établissement de soins. Le Ministère relève, aussi, qu'il rencontre des problèmes pour maintenir ces établissements en fonction, faute de moyens budgétaires, mais aussi à cause de la difficulté à retenir son personnel, notamment féminin, dans certaines zones. Ces observations, sans doute justifiées, montrent les limites du développement social par «l'infrastructure».

En matière d'éducation, les résultats sont mitigés. Le Ministère a bien augmenté sensiblement le nombre d'établissements en milieu rural, qui passe de 20.634 en 2004 à 21.287 en 2009. Mais, seuls 25% environ des établissements primaires ruraux sont équipés en eau potable et latrines et dans bien des cas, cette défaillance constitue une cause principale des abandons scolaires et également du découragement du corps professionnel et plus particulièrement féminin qui n'aspire qu'à être muté dans une ville.

Le taux d'analphabétisme est passé de 60,5% en 2004 à 56,7% en 2008 et le taux spécifique de scolarisation a augmenté de 82,8% en 2004 à 91,5% en 2009 pour la tranche d'âge 6-11 ans et de 49,3% à 52,1% pour la tranche 12-14 ans entre les deux dates.

Par ailleurs, le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans paraît directement influencé par l'accessibilité routière (77% dans les localités proches de la route, contre seulement 54% dans celles qui en sont à plus d'un kilomètre). Cette tendance est encore plus accentuée lorsqu'il s'agit des jeunes filles. Dans leur cas, les taux spécifiques de solarisation sont respectivement de 74% et 46%.

Il est vrai que la scolarisation des filles dépend de plusieurs facteurs. Ceux qui sécurisent les parents quant à la prise en charge des élèves dans des conditions adéquates influent davantage sur l'indicateur de scolarisation (présence de «Dar Taliba», d'un transport sécurisé, de conditions d'hygiène convenables, etc.).

Par ailleurs, il faut relever que l'inaccessibilité routière est susceptible d'aggraver l'absentéisme chez le corps enseignant. Ce phénomène constitue l'une des causes majeures de la dégradation de la qualité de l'éducation et de la perte d'attractivité de l'école vis-à-vis des parents et des élèves. Il est de nature à affecter les performances de ces derniers et de réduire leurs chances de réussite scolaire. Ainsi, selon les conclusions d'une étude de l'ONDH consacrée aux disparités d'accès à une éducation de base de qualité, «l'absentéisme des enseignants conduirait les parents à décider l'interruption des études de leurs enfants, surtout dans le monde rural où les enfants sont facilement incorporés dans les travaux agricoles, au sein ou en dehors de l'exploitation familiale».

En matière de développement économique, la présence de la route se traduit par l'existence d'activités autres qu'agricoles (commerciales, industrielles). Une étude²⁸ a pu montrer, que

²⁷ Leur nombre est passé de 1.820 en 2002 à 1.931 en 2008.

²⁸ Etude «accès des populations rurales à la route : niveaux, disparités géographiques et implications socio-économiques», Les cahiers du plan, N° 22. Février 2009.



dans les douars ayant le meilleur accès à la route (moins d'un kilomètre), les activités non agricoles atteignent 43% du total, contre 21% dans les localités éloignées de plus de 10 kilomètres.

Dans l'agriculture, en particulier, les principaux usages de l'électricité concernent les unités de stockage et de transformation comme, par exemple, les unités de trituration des olives. En revanche, le pompage de l'eau pour l'irrigation se fait par les motopompes utilisant le gaz ou le gasoil. A cet égard, l'ONE développe une nouvelle stratégie visant une meilleure utilisation de l'électrification, pour les activités génératrices de revenus. Mais cette stratégie n'est pas encore bien intégrée aux différents programmes du Ministère de l'Agriculture (subvention au système d'irrigation, filières du Plan vert).

S'agissant des indicateurs de conditions de vie des ménages ruraux, bien que ces derniers soient encore bien moins équipés que les urbains en biens durables utilisant l'électricité, les écarts semblent s'atténuer pour certains de ces biens.

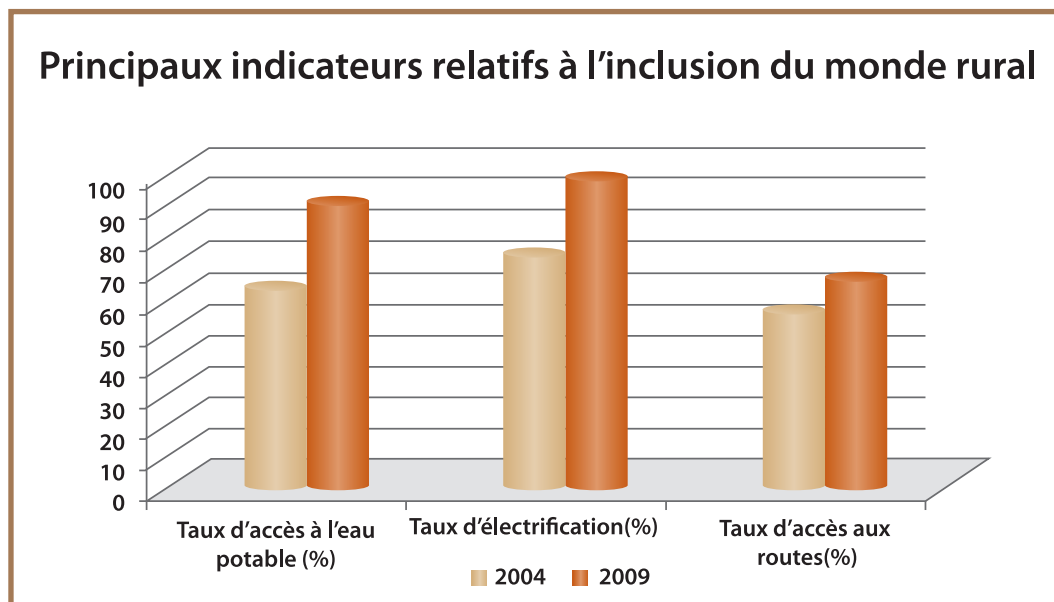
Biens durables possédés par les ménages selon le milieu, en 2008

Biens durables possédés	% des ménages urbains	% des ménages ruraux	Ecart urbain - rural
Téléviseur	95,1	78,6	16,5
Parabole	73,2	35,6	37,6
Réfrigérateur	84,8	38,7	46,1
Machine à laver	34,2	3,4	30,8
Téléphone fixe	20,1	1,2	18,9
Ordinateur	17,2	0	17,2
Internet	11,9	0	11,9

Source : indicateurs sociaux 2008, HCP.

L'indicateur qui reste le plus significatif, aussi bien du décalage entre l'urbain et le rural qu'au sein de ce dernier, est le réfrigérateur. Bien que, dans les zones rurales, son usage soit souvent réduit à la conservation de la viande et des aliments non consommés, sa présence distingue les foyers selon leurs capacités économiques.

Enfin, le téléphone mobile, qui avait un taux de pénétration de 45% en 2003 suit l'électrification. Même dans une commune rurale de montagne assez pauvre (voir cas de la commune d'Ouneine en encadré), ce taux est passé, en avril 2009, à 93%. L'ANRT a publié fin 2005 les résultats d'une enquête nationale²⁹ qui montre l'engouement des ruraux pour l'utilisation des téléphones portables. Le développement de la téléphonie mobile constitue assurément un des impacts les plus importants de l'électrification sur le désenclavement du monde rural.



Source : à partir des données de l'ONE, de l'ONEP, du Ministère de l'Energie et des Mines et du Ministère de l'Equipement et des Transports.



PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX RELATIFS A L'INCLUSION DU MONDE RURAL

	2004	2009
Accès aux infrastructures et services de base		
Taux d'accès à l'eau potable (définition internationale)	61,00%	89,00%
Part des ménages branchés au réseau d'eau potable	18,1%	43,4%
Taux d'électrification des douars	72,00%	96,50%
Part des ménages branchés au réseau d'électricité	43,2%	83,9%
Taux d'accès aux routes	54,00%	(2005) 65,00%
Proportion des ruraux possédant un téléviseur	53,80%	(2001) 78,60%
Alphabétisation		
Taux d'analphabétisme	60,50%	56,70%
Féminin	74,50%	70,70%
Masculin	46,00%	42,30%
Education		
Taux spécifique de scolarisation (6-11 ans)		
Ensemble	82,80%	91,50%
Féminin	77,80%	88,30%
Taux spécifique de scolarisation (12-14 ans)		
Ensemble	49,30%	52,10%
Féminin	39,30%	42,70%
Emploi		
Taux d'activité (+15ans)	54,50%	58,40%
Taux de chômage	3,10%	4,00%
Taux d'emploi	59,33%	56,10%
Santé		
Indice synthétique de fécondité	3	2,7
Couverture des soins prénatals (%)	47,9%	68,3%
Assistance lors de l'accouchement (%)	39,5	56,7
Taux de mortalité juvénile	69‰	42‰
Taux de mortalité infantile	55‰	35‰
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	267	148

Source : ONEP, ONE, Ministère d'Equipeement et des Transports et Ministère de l'Energie et des Mines, Haut-commissariat au Plan.





CHAPITRE 5

PISTES POUR UNE MEILLEURE INCLUSION

LE NECESSAIRE CONTEXTE D'UNE MEILLEURE INCLUSION SOCIALE

- **Pas d'inclusion sans une croissance forte et une meilleure distribution des fruits de la croissance. Mais, sans inclusion, pas de croissance soutenue ni de développement humain véritable**

Toutes les études sur la croissance économique, en rapport avec la pauvreté, ont montré que, sur le long terme, il ne pouvait y avoir une croissance soutenue sans une réduction des inégalités de revenu. Le poids des revenus faibles dans l'économie freine la consommation intérieure ainsi que la dynamisation d'un marché intérieur. L'exclusion signifie des coûts sociaux pour l'Etat pour atténuer les pressions sociales (notamment en subventionnant les prix des produits de base) ainsi que des manques à gagner en raison de la sous valorisation du capital humain et de la sous utilisation de la force de travail des strates marginalisées.

Toute politique d'inclusion suppose, avant tout, une augmentation du niveau de vie des classes défavorisées de la population et partant, une meilleure répartition des fruits de la croissance. En outre, il apparaît clairement que, sans une accélération des efforts en matière d'inclusion des populations, dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la santé, notamment pour les femmes et les jeunes, il ne saurait être question de développement humain véritable. Les exclus, les pauvres et les strates vulnérables tendent à être politiquement marginalisés. Le déni de leur pleine citoyenneté est porteur de risques d'instabilité sociale.

Quelques recommandations pour réduire les inégalités

- Amélioration de l'efficacité des dépenses sociales du budget de l'Etat.
- Promotion de politiques fiscales pro-pauvres.
- Amélioration de l'accès des ménages aux services collectifs de base, notamment dans le rural.
- Politique de développement régional volontariste, pour une valorisation des potentialités et des spécificités régionales, avec appel à l'innovation à travers la recherche et développement (R&D) et la technologie.
- Mesures d'encouragement des investissements privés créateurs d'emploi.
- Meilleur ciblage des subventions à la consommation.

- **Pour une politique de l'emploi plus ambitieuse**

La pression sur le marché du travail va encore sensiblement augmenter dans les années à venir, en raison notamment de l'afflux de jeunes adultes nés pendant la période de très forte croissance démographique, en raison, également, de modifications d'ordre sociétal (recul de l'âge au premier mariage, scolarisation des filles) et d'une proportion plus forte des femmes dans la population active.

Ce constat souligne la nécessité de stratégies et de programmes d'action susceptibles de favoriser l'inclusion au monde du travail des catégories défavorisées. Ces catégories correspondent à des strates de population mal scolarisées, mal formées et, pour une grande part, habitant le milieu



rural, une situation qui suggère, tout au moins dans un premier temps, des programmes d'activités peu capitalistiques et consommatrices de main d'œuvre à faible productivité.

Dans un second temps, on peut anticiper une mutation de l'économie nationale qui, à moyen terme, poussera les actifs vers les secteurs modernes et «porteurs d'avenir», mais qui requièrent une qualification plus élevée et une formation devant faire l'objet de programmes intenses dans les prochaines années. Ces activités du futur seraient surtout orientées vers des activités plus compétitives généralement localisées dans les villes.

Selon le rapport du RDH 50, le défi est de taille car la variable démographique, et son enjeu en termes d'emploi, aura une incidence majeure sur le développement économique et humain futur du pays. Il faudrait, en effet, créer trois fois plus d'emplois par rapport à la tendance actuelle.

Pour tendre vers la réalisation de cet objectif, différentes études ont montré que l'économie nationale devrait progresser, à un taux de croissance annuel moyen de 6 à 7% au moins, au cours des prochaines années. L'atteinte de cet objectif pourrait être envisagée selon une stratégie reposant sur trois piliers :

- D'abord, par une meilleure utilisation des capacités de production disponibles, moyennant l'utilisation d'une main-d'œuvre mieux qualifiée. A cet égard, les enquêtes qualitatives auprès des entreprises montrent que l'une des premières difficultés rencontrées par leurs dirigeants est le manque de main-d'œuvre qualifiée (au niveau requis pour atteindre une productivité «normale» avec les procédés associés au capital fixe installé). De ce fait, le niveau de productivité est resté en permanence en retrait par rapport aux objectifs attendus.
- Ensuite, par un accroissement substantiel de l'investissement productif, notamment dans les activités manufacturières, accompagné de nouvelles réformes structurelles visant à accroître la compétitivité de l'économie.
- Enfin, par une créativité accrue pour tirer profit des spécificités régionales et générer une valeur ajoutée plus grande in situ, créant ainsi une économie locale susceptible de bénéficier de la croissance opérée dans les régions dynamiques du pays.

En effet, chaque région possède son propre potentiel de développement, à travers son capital naturel ou son capital produit. Il convient, pour accélérer le développement des régions, de voir dans quelle mesure on pourrait mieux connaître ce capital naturel et le valoriser grâce à la recherche et développement (R&D) et à la technologie. Ce sont les sources d'innovation les plus fécondes. Des possibilités énormes existent en matière d'agriculture, d'élevage, d'agro-industrie et d'environnement grâce aux biotechnologies. Il en est de même dans le domaine minier, grâce aux progrès réalisés dans les sciences des matériaux. Des opportunités nouvelles s'offrent en matière de médecine avec les nouveaux outils de diagnostic, en éducation et dans les services, y compris de e-government, grâce aux nouvelles technologies de la communication et de l'information. Les PME et TPE peuvent aussi profiter des mises à niveau technologiques et de gestion. Peu a été fait dans le sens d'approcher le développement par l'innovation au niveau des territoires, bien que des expériences réussies existent çà et là.





Le rôle des universités devrait être revu pour que leur mission soit orientée vers le développement de leur région d'implantation. Elles devront contribuer par une formation de cadres appropriés à répondre aux besoins en ressources humaines qualifiées correspondant aux besoins de la région et, par la recherche et le développement technologique, à accroître la valeur ajoutée des secteurs économiques. Ce faisant, il sera possible de créer et de la richesse et de l'emploi durable.

Outre l'impératif d'une croissance plus forte, une politique de l'emploi plus ambitieuse s'impose de manière plus générale. Elle devrait porter, d'abord, sur l'harmonisation du fonctionnement des différents compartiments du marché du travail. Il s'agit d'une nécessité d'ordre macroéconomique, engageant les conditions du renforcement de la compétitivité de l'économie nationale, de consolidation du système fiscal et de développement de la protection sociale. Cette harmonisation appelle un effort de longue haleine. Elle suppose en effet que des mesures soient prises pour moderniser l'économie informelle et ce, à travers un accompagnement financier et commercial et en direction de la main d'œuvre qui y est employée, en vue de mieux l'intégrer dans le secteur organisé. Elle implique également que les entreprises intègrent les principes de la responsabilité sociale, notamment en cessant de recourir à l'emploi informel ou à la fraude fiscale.

A ce sujet, il convient de saluer l'initiative de la CGEM qui consiste à décerner un label aux entreprises qui respectent les règles de transparence et déclarent honnêtement leurs impôts et leur personnel aux organismes sociaux.

De même, dans le contexte d'une économie mondiale marquée par une forte concurrence salariale, il appartient aux partenaires sociaux de veiller à une rémunération décente du travail qui ne grève pas la compétitivité des entreprises. L'idée serait de procéder à une baisse de la fiscalité du travail et à une réduction des charges sociales des entreprises, déjà sous-encadrées et pénalisées, de surcroît, par les coûts d'intégration parfois élevés des nouvelles recrues. Il serait également possible d'examiner les pistes susceptibles de conduire à la baisse de la part des rubriques les plus importantes figurant dans les dépenses des ménages appartenant aux couches moyennes et pauvres, comme le loyer ou les frais de transport.

En parallèle, cette politique de l'emploi devrait concerner l'encouragement de l'auto-emploi et la formation en cours d'emploi. A cet égard, l'expérience malheureuse du programme «Moukawalati» devrait être entièrement repensée, en vue de veiller à une meilleure pérennisation des entreprises créées dans ce cadre.

Quant à la formation en cours d'emploi, elle dispose, grâce à la mobilité ascendante des salariés qu'elle favorise, d'un potentiel de création de 80.000 emplois par an, selon la Confédération Générale des Entreprises du Maroc. Elle a fait l'objet de multiples négociations entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Il est urgent, à présent, de prendre une décision à cet égard, qui tienne compte du souhait des différents partenaires (entreprises, syndicats, pouvoirs publics) de clarifier la gouvernance globale du système de formation professionnelle, notamment le rôle de l'OFPPPT dans les domaines de la formation initiale et de la formation en cours d'emploi. Il est indispensable d'éviter que des



lauréats ne viennent gonfler le nombre de diplômés chômeurs, sachant qu'aujourd'hui leur taux d'insertion avoisine les 60%, ce qui laisse tout de même 40% d'entre eux au chômage.

D'une manière plus générale, la création du maximum d'emplois constitue, sans conteste, un facteur majeur pour l'inclusion des catégories sociales les moins favorisées, notamment en milieu urbain appelé à accueillir, à terme, le surplus de population active du monde rural.

Quelques recommandations pour améliorer la politique de l'emploi

- Nécessité d'une croissance plus forte (au moins 6% à 7% par an en moyenne sur une longue période).
- Amélioration de la compétitivité globale de l'économie à travers une meilleure utilisation des capacités de production disponibles, un accroissement substantiel de l'investissement productif, surtout dans les activités manufacturières, et une créativité accrue, en vue de tirer profit des spécificités régionales.
- Nécessité de faire appel à la R&D pour innover localement, ce qui entraînera fatalement la création d'emplois à forte valeur ajoutée.
- Harmonisation du fonctionnement des différents compartiments du marché du travail.
- Mesures tendant à encourager l'intégration du secteur informel dans l'économie organisée.
- Encouragement de l'auto-emploi, à la lumière des enseignements tirés de l'expérience du programme « Moukawalati ».
- Encouragement de la formation en cours d'emploi.
- Encouragement des entreprises à embaucher des jeunes diplômés, grâce à des incitations fiscales appropriées.
- Développement des activités génératrices de revenus, notamment dans les métiers de l'artisanat, de l'environnement, de l'agriculture de niches et, de manière plus générale, dans les TPE-PME.
- Accélération de la mise en œuvre des dispositions de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation (mutualisation des ressources, introduction d'un système de passerelles).
- Mise en place d'un Observatoire national et d'Observatoires régionaux des métiers.
- Nécessité d'inclure dans chaque stratégie ou plan sectoriel, une composante emploi.

A cet égard, certaines initiatives d'ONG jouent un rôle de plus en plus important. Exprimant les capacités d'initiative de la société civile, elles deviennent progressivement un instrument déterminant du combat pour une meilleure inclusion. Deux exemples, celui du Programme d'insertion des jeunes dans le marché du travail de la Fondation Marocaine de l'Education pour l'Emploi (Education for Employment) et celui du Programme de stimulation de l'esprit d'entreprise des jeunes de l'Association Injaz Al Maghrib, illustrent la capacité des ONG pour ouvrir des pistes d'action nouvelles et semer des germes d'espoir.





La Fondation Marocaine de l'Education pour l'Emploi

- La Fondation Marocaine de l'Education pour l'Emploi (EFE Maroc) est une fondation à but non-lucratif qui a pour mission de développer des partenariats entre les secteurs public et privé afin de mettre en œuvre des programmes de formation-emploi qui améliorent les compétences des jeunes tout en répondant aux besoins et exigences des entreprises.
- EFE Maroc est membre du réseau international « Education for Employment Foundation », qui conduit des programmes de formation dans différents pays de la région Moyen Orient/Afrique du Nord : Egypte, Jordanie, Cisjordanie/Gaza, Yémen.
- Au Maroc, près de 140 partenaires-employeurs collaborent avec EFE. Ils participent à la définition des besoins et des compétences requises et s'engagent à recruter les lauréats en fin de formation. La Fondation est actuellement présente dans les régions de Casablanca, Rabat, Marrakech et Ouazzane.
- En formant les compétences requises et recherchées par les employeurs marocains, EFE constitue un lien essentiel entre l'éducation et l'emploi, permettant à la jeunesse marocaine de trouver un emploi stable et d'y faire carrière. Ainsi, la Fondation donne, à travers ses formations, une seconde chance aux jeunes pour s'insérer dans le monde du travail. A son actif, on recense trois programmes de formation :
 - «**Workplace Success**» est une formation comportementale focalisée sur le savoir être, qui permet aux jeunes en quête d'emploi d'améliorer leurs aptitudes professionnelles et personnelles.
 - «**Force de Vente**» est une formation technique focalisée sur le savoir faire du métier de commercial, qui a pour objectif de former des jeunes commerciaux qualifiés et opérationnel.
- En 2010, 629 jeunes ont bénéficié de ces formations dont 51% sont des femmes. Le taux d'insertion professionnelle de l'ensemble des bénéficiaires a été de 82%, tandis que celui de leur rétention en emploi après un an a été de 94%. Dans ce sens, la fondation assure également le suivi de ses lauréats à travers des actions de formation continue par des cycles de perfectionnement et des formations en ligne.
- Enfin, un nouveau programme «**Carrières pour une jeunesse citoyenne**», mené en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse et des sports, le cabinet de recrutement Manpower et la Fondation Mastercard, a pour objectif d'améliorer l'employabilité de 15.500 jeunes issus de milieux socio-économiques défavorisés, sur 3 ans.
- Le premier axe de ce projet a pour objectif de former et d'insérer dans le marché du travail 3.000 jeunes, tandis que le deuxième axe consiste à accroître l'employabilité de 12500 bénéficiaires recrutés, soit au sein des universités, soit au sein des maisons de jeunes.

Les résultats obtenus par ces deux associations sont plus qu'encourageants. Les leçons de leurs succès montrent la voie et appellent un fort mouvement de soutien pour valoriser leur savoir-faire et pour en faire profiter les régions du Royaume, au moyen de partenariats actifs avec des organisations locales. Un objectif d'ensemble serait de former des réseaux performants et de faire émerger des programmes adaptés aux spécificités régionales et à leurs besoins économiques et sociaux.

La forte implication des entreprises dans ces programmes, n'est pas seulement l'expression de leur responsabilité sociale, mais également celle de l'intérêt qu'elles trouvent dans leur contribution à l'insertion des jeunes dans le monde économique dont ils sont les acteurs. Ces «success stories» sont d'autant plus intéressantes que les coûts qu'elles engendrent sont insignifiants par rapport aux coûts occasionnés par le chômage et par ceux dérivant des «ratés» actuels du système d'éducation. Par contraste avec les perspectives offertes actuellement par le système d'éducation et de formation, les formules proposées par les programmes des ONG débouchent sur des possibilités concrètes sur le marché de l'emploi. Elles donnent à des jeunes un espoir réel d'intégration dans la vie active et sociale. Mais force est de constater que l'échelle de ces réussites est encore sans commune mesure avec celle des besoins. Leur dynamique plaide donc pour un développement considérablement élargi des partenariats entre le secteur privé, les ONG et l'Etat.

Ces expériences nous montrent combien les entreprises sont sensibles au profil des candidats, principalement sur le plan des capacités de communication et des valeurs morales. Or, malheureusement, les biais introduits par l'école : plagias, triche, corruption (dont le meilleur



exemple est illustré par les cours de soutien privés donnés par les enseignants à leurs propres élèves et qui conditionnent leurs notes), violence à l'intérieur de l'école et dans son environnement immédiat, consommation de drogues, prosélytisme de tout genre, etc., ne préparent pas de bons citoyens, mais plutôt un futur sombre. C'est pourquoi les responsables devraient accorder, et d'urgence, l'importance qui convient à cette situation.

Les programmes de INJAZ Al Maghrib

INJAZ Al Maghrib est une association d'entreprises, membre de Junior Achievement (JA), leader mondial en matière d'éducation à l'entrepreneuriat, qui a pour mission, à travers un partenariat entre l'école et l'entreprise, de fournir aux étudiants des programmes éducatifs pertinents, dispensés par des professionnels afin de stimuler leur esprit d'entreprise et leurs aptitudes.

Parmi les partenaires de l'association, on compte de grandes entreprises publiques telles que Bank AL MAGHRIB, la CDG, l'OCP, Royal Air Maroc, ainsi qu'une quarantaine d'entreprises privées.

Depuis sa création en 2007, INJAZ AL MAGHRIB a développé 5 programmes, au profit de 4.000 élèves des lycées et collèges publics :

- **Company Program** : Cette formation est une initiation à la création d'entreprise. Au travers de ce programme, les lycéens et les étudiants de l'université sont encouragés à penser de manière innovante, pour développer leurs aptitudes à l'entrepreneuriat et revêtir des attitudes positives, tout en explorant et renforçant leurs aspirations professionnelles.
- **Banks in Action** : Destiné aux élèves du lycée, ce programme permet de sensibiliser les jeunes au métier de la banque, tout en les encourageant à devenir des citoyens et consommateurs avertis.
- **Entrepreneurship Masterclass**: Destiné aux élèves du collège, cet atelier leur offre l'occasion de découvrir les principaux mécanismes d'une entreprise, tout en les amenant à réfléchir sur leur avenir, de manière enthousiasmante, lors de l'année du choix de leur orientation.
- **Success Skills** : Afin de mieux s'orienter dans leur carrière future, ce programme a pour objectif de permettre aux lycéens d'apprendre à identifier leurs propres compétences-clefs et à les mettre en valeur via des ateliers d'auto-évaluation, de mise en situation et de simulations d'entretiens de recrutement .
- **Business Leaders** : Cette activité consiste à faire intervenir des chefs d'entreprises dans des lycées pour partager leurs expériences.

En 2010-2011, 6.800 jeunes devraient bénéficier d'une formation INJAZ AL MAGHRIB. A terme, l'association compte proposer aux établissements scolaires huit programmes, dans huit villes, permettant ainsi de dispenser une formation innovante et approfondie à 100.000 élèves d'ici à l'horizon 2015.

• Pour une gouvernance locale plus proche des citoyens

Une réflexion sur les convergences possibles des programmes actuels de développement qui se proposent d'intervenir localement, pourrait conduire à de nettes améliorations opérationnelles à l'échelle des territoires. A cet égard, une priorité devrait sans nul doute être donnée aux communes en raison de leur place dans le processus de régionalisation. Des réflexions complémentaires seraient nécessaires pour mieux aborder la problématique des terroirs villageois (et leur importance pour la gestion durable de l'environnement) et celle des approches aux échelles des « petites régions » ou des groupements de commune. Le rapport invite les acteurs institutionnels engagés dans des actions locales axées sur le territoire, à réfléchir aux convergences possibles, aux complémentarités à exploiter et à une meilleure valorisation des investissements en cours pour développer le rôle stratégique et la capacité de gouvernance des communes.

Les récents amendements de la Charte communale confèrent aux Communes la compétence pour élaborer et mettre en œuvre leurs Plans Communaux de Développement (PCD). Ce procédé consolide la nouvelle approche stratégique et participative du développement local envisagée par l'Etat, entendue comme un moyen d'interaction politique locale et renforçant davantage le rôle des Conseils communaux dans la conception et la formulation de l'intérêt





général local ainsi que dans le processus de décision. Elle s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'INDH qui, sous réserve des améliorations préconisées dans le Discours du Trône du 31 juillet 2009, constituerait désormais une base de référence pour une gouvernance locale fortement participative.

La confrontation de l'approche des Plans Communaux de Développement avec d'autres approches locales, engagées de façon sectorielle, comme, notamment, celles du Pilier II du Plan « Maroc Vert » et celles du Plan de développement du tourisme, invite à un questionnement. Si des mécanismes nouveaux ne sont pas mis en œuvre pour assurer des convergences efficaces entre les diverses activités qui se proposent d'intervenir aux échelles locales, on peut en effet se demander s'il n'y a pas un risque de fragmentation des schémas d'action entre différentes visions stratégiques, et, partant, un rétrécissement de la portée des plans communaux ainsi qu'une valorisation défectueuse et tronquée de leur approche intégrée. Cette réflexion invite à la recherche de mécanismes qui pourraient contribuer à donner une priorité à la transversalité, par opposition aux verticalités qui prédominent actuellement.

Le bon sens politique plaide pour une rationalisation des moyens à l'échelle des territoires, en fondant la gouvernance locale sur les communes ou, lorsque l'échelle des problèmes le requiert, sur des unités plus vastes résultant de leur groupement. Cette problématique de convergence interpelle tout particulièrement la nouvelle phase de mise en œuvre de l'INDH. Compte tenu de la dynamique nouvelle des plans communaux de développement, celle-ci pourrait, en effet, considérablement gagner en efficacité, si ses démarches s'associaient (ou s'intégraient) aux processus et au contenu des plans communaux. L'apport de l'INDH aurait, ainsi, pour effet de renforcer la capacité des communes et d'y associer plus fortement la société civile.

- **Pour une meilleure reconnaissance de la dignité des citoyens défavorisés**

Un changement dans les comportements des agents d'autorité et l'administration dans leurs rapports avec les populations serait très certainement perçu comme une mesure forte pour une meilleure inclusion des plus défavorisés.

Les pauvres, de trop nombreuses femmes, les jeunes sans emploi, les handicapés et tant d'autres, ressentent parfois l'administration comme un pouvoir auquel ils ne peuvent pas s'adresser, sinon dans une forme de soumission. Les exclus n'ont pas la possibilité de faire entendre leurs messages et leurs doléances. Ils sont considérés comme des administrés de seconde classe et, dans la pratique quotidienne, ne se sentent pas reconnus comme des citoyens à part entière.

Il est certain que des attitudes d'écoute de la part de l'administration, la possibilité de dénoncer la petite corruption devant des instances appropriées, sans crainte de rétorsion, celle, pour les exclus, d'avoir accès à des organes de justice à leur portée et à leur écoute contribueraient à l'émergence d'un tout nouveau sentiment d'inclusion. La portée psychologique d'un tel changement aurait un immense impact, plus radical et plus immédiat que toutes les autres mesures de lutte contre l'exclusion, qui, pour la plupart, demandent



du temps et des processus progressifs. L'enjeu en serait de donner aux exclus une dignité citoyenne qui leur est parfois niée.

Cette dimension de la problématique de l'inclusion fait partie des messages les plus forts que SA MAJESTE MOHAMED VI a adressés à la nation depuis 1999. Les directives ainsi formulées, en développant les idées d'un « nouveau concept d'autorité », vont pleinement dans ce sens. Il en est de même des mesures sur le statut des femmes qui ont donné à ces dernières une voix égale à celle des hommes. Celles qui concernent l'esprit de l'INDH invitent à des formes de participation dans lesquelles les exclus peuvent être écoutés et s'exprimer. Mais les inerties sont lourdes ainsi que les situations de pouvoir qui se créent jusqu'au bas de l'échelle administrative.

Le combat pour une meilleure inclusion passe, sans nul doute, par une relance continue des messages royaux. Ce combat demande, essentiellement, une application équitable des droits du citoyen reconnus par la législation du pays. Il demande aussi que les administrations, plus particulièrement celles qui ont des rapports directs avec le public, acceptent certaines remises en cause, comme la simplification drastique des procédures administratives et la réduction des contacts avec l'administration, sources de lourdeurs et de corruption. Il est essentiel que ces administrations apprennent à concevoir leurs fonctions selon des valeurs de service public et non pas par référence à l'exercice d'un pouvoir. A ce titre, un travail urgent et relativement peu coûteux consisterait à lancer une opération “ coup de poing” de simplification des procédures administratives régissant les rapports entre les citoyens d'une part et les administrations territoriales ou sectorielles de l'autre. Des experts pourraient recenser tous les documents généralement demandés, les procédures en place et proposer des simplifications immédiates et celles qui pourraient être introduites ultérieurement, grâce à un recours plus important aux systèmes de e-gouvernement.

Par ailleurs, une campagne médiatique, intense et suivie dans la durée, pourrait contribuer à une meilleure perception du concept de service public. S'adressant aux citoyens et, en particulier, aux agents de l'administration, elle aiderait à une meilleure connaissance des droits et devoirs de chacun et pourrait favoriser des changements progressifs d'attitude. Des services médiatiques (télévision, radio, etc.) illustrant les dysfonctionnements perçus par le public, notamment par les exclus, mais aussi les progrès réalisés, pourraient créer un climat nouveau, l'écoute des citoyens étant mise au premier plan des politiques de communication.

Cela étant, la mise en place d'instances de suivi et d'évaluation des services publics au niveau des régions et provinces est une mesure qui s'impose pour mener à bien le changement de paradigme proposé par le nouveau concept d'autorité et les nouvelles attributions qui seront données aux régions et aux communes dans le cadre des réformes à venir.

- **Pour une meilleure compréhension des progrès de l'inclusion**

Pour appréhender pleinement le processus complexe de l'inclusion, mais également pour développer une meilleure capacité de lutte contre les phénomènes d'exclusion, de nouveaux instruments et outils d'analyse doivent être développés.





Un premier constat est fait que l'information statistique disponible, à cet égard, en matière de pauvreté et d'exclusion est essentiellement statique, que celle-ci soit issue des données d'enquêtes ou des fichiers administratifs. La constitution de séries chronologiques pour les batteries d'indicateurs est sans nul doute utile pour suivre l'évolution globale des facteurs qui génèrent l'exclusion. Elle ne permet pas, en revanche, d'analyser des trajectoires de personnes en situation d'exclusion et de comprendre si et comment elles sortent effectivement de l'exclusion, tant dans leur vécu quotidien que dans leur perception d'un changement par rapport à leur situation antérieure. Ce changement de paradigme de la connaissance est indispensable pour passer d'un raisonnement en termes d'état à une logique en termes de processus.

L'ONDH se propose, dans cette perspective, de créer, à partir de 2012, un nouvel instrument d'analyse qu'il définit comme un « panel de ménages ». L'un de ses objets sera, principalement, de comprendre le changement dans ses rapports avec l'inclusion, en se fondant sur une appréhension de parcours de vie des ménages, que l'on s'attachera à restituer dans leur contexte économique, social, politique et culturel.

Le second constat porte sur les limites des indicateurs sectoriels, tels que les taux de scolarisation, d'électrification rurale, de mortalité infantile ou de raccordement à l'eau potable par exemple. Ces derniers sont tout au plus des indicateurs d'évaluation de l'efficacité sectorielle par rapport à des objectifs définis préalablement de façon segmentée. Ils traduisent certes les progrès quantitatifs appréciables réalisés entre 2004 et 2009, mais pas les insuffisances qui découleraient notamment d'un déficit d'intégration des politiques sectorielles. La matrice des appréciations qualitatives indiquée en annexe présente, à titre d'exemple, une illustration de ces déficits.

A cet égard, l'Observatoire mène une réflexion sur la définition d'indicateurs agrégés et synthétiques qui permettraient de mesurer, ne serait-ce que partiellement, le niveau de cohérence de ces politiques publiques.

- **Trois champs d'action prioritaires pour une meilleure inclusion : l'éducation, la santé et la promotion du monde rural**

L'étude s'est proposé d'indiquer quelques pistes pour une meilleure inclusion en agissant dans les champs d'action qui se rapportent plus particulièrement aux problématiques de l'inclusion analysées dans ce rapport. Elle développe ainsi quelques considérations sur le système éducatif, sur l'amélioration des services de santé et sur la promotion du monde rural.

DES MESURES FORTES POUR ACCELERER LES PROGRES DU SYSTEME EDUCATIF ET DE FORMATION

En partant des constats établis dans ce rapport, il apparaît qu'une meilleure inclusion, en termes d'accès à l'emploi, et d'amélioration du niveau culturel et des capacités individuelles, est d'abord tributaire d'une accélération des progrès du système éducatif. Les quelques recommandations qui sont faites ici s'inscrivent dans le contexte stratégique du développement humain. Elles auraient, comme arrière plan, les grandes lignes directrices énoncées ci après :

- Favoriser l'égalité des chances en généralisant notamment un enseignement préscolaire de qualité, surtout dans le périurbain et le rural ;



- Améliorer la formation des enseignants et des éducateurs ;
- Créer des schémas d'orientation active vers les secteurs offrant le plus de débouchés ;
- Adapter l'offre scolaire aux contextes locaux (autonomie des établissements, etc.) ;
- Evaluer périodiquement les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle en vue de les améliorer constamment, notamment dans le milieu rural où ils sont handicapés par des problèmes d'organisation ;
- Intensifier le rythme de professionnalisation des filières universitaires ;
- Consolider l'attractivité du système de formation professionnelle, selon ses quatre niveaux (spécialisation, qualification, technicien et technicien spécialisé) ;
- Renforcer le système de formation par apprentissage grâce à l'amélioration des capacités des différents intervenants dans ce système (fédérations, associations et chambres professionnelles, etc.) et au rehaussement des compétences du personnel d'encadrement et des maîtres d'apprentissage ;
- Consolider les dispositifs de dispositifs de formation par apprentissage, prévus notamment dans le cadre du Plan « Maroc Vert », pour permettre aux jeunes ruraux d'acquérir les qualifications nécessaires pour accéder à de nouveaux métiers plus adaptés aux spécificités de leur milieu (métiers de montagne, du tourisme vert, de la mécanique agricole, etc.).
- Mesurer les performances en matière d'éducation et de formation en fonction de leurs effets sur le système productif.

Au Maroc, on l'a vu, le système éducatif génère des formes d'exclusion importantes que ce soit à l'encontre des enfants d'âge préscolaire, à l'égard des diplômés de l'enseignement supérieur ou, encore, aux charnières entre les cycles d'enseignement, dans le cas des filles ayant fini avec succès le primaire et dans celui des bacheliers qui n'ont pas pu poursuivre leurs études supérieures. Il existe aussi d'autres formes d'exclusion en cours de cycles, celles, par exemple, dues au suivi de la scolarité ou celles dues à des facteurs indépendants de l'administration scolaire, comme, notamment, le retrait des élèves par leurs parents. Toutes ces formes d'exclusion se traduisent par une baisse de rendement interne de ces cycles et donc par un déficit de performances de l'ensemble du système d'éducation et de formation.

L'amélioration de ces performances exige souvent des moyens additionnels, mais beaucoup peut être fait par une meilleure allocation des ressources disponibles, par un réexamen des priorités et un travail intersectoriel, soucieux d'une rigoureuse économie des moyens et davantage ouvert sur les acteurs sociaux et les opérateurs économiques.

Pour rendre le système d'éducation et de formation plus efficient et généralisé, les actions nécessaires doivent être menées avec beaucoup de persévérance, en attaquant le problème sous toutes ses facettes. Cinq aspects importants peuvent être soulignés à cet égard :

- Le déficit du préscolaire ;
- L'abandon scolaire et notamment celui des jeunes filles ;





- La validation des diplômes ;
- La mise à niveau pédagogique ;
- La gouvernance décentralisée.
- **Repenser le préscolaire actuel et généraliser rapidement un préscolaire de qualité**

Préconisé dans le cadre de la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation comme l'une des étapes clés du système scolaire marocain, le préscolaire continue d'accuser un retard sérieux alors même que sa généralisation était prévue en 2005. Pour permettre à tous les enfants, quels que soient le milieu de résidence et le niveau de revenu de leurs parents, d'accéder équitablement à un enseignement préscolaire de qualité, des mesures fortes sont nécessaires (voir encadré ci-après).

Repenser le préscolaire

- Repenser le préscolaire actuel constitué, à hauteur des deux-tiers, de « kouttabs » ou « msids » où l'encadrement est souvent archaïque et les pratiques d'enseignement anti-pédagogiques.
- Généraliser rapidement un préscolaire de qualité, d'une année d'un an, à tous les enfants âgés de quatre à cinq ans, avec une priorité pour ceux des milieux rural et périurbain où il n'existe pas de préscolaire privé ainsi que ceux issus de ménages défavorisés qui n'ont pas les moyens de payer les frais induits par la préscolarisation de leurs enfants. Par la suite, cette généralisation pourrait être étendue pour concerner les enfants âgés de quatre ans (2 années de préscolaire).
- Faire du préscolaire une responsabilité de l'enseignement public, tout en développant des partenariats avec les collectivités locales, les entreprises et les ONG agissant dans le domaine de l'éducation en vue de permettre aux enfants issus de familles à faibles revenus, à ceux qui vivent en milieu rural et à ceux qui présentent des besoins spécifiques, d'accéder à des prestations de qualité.
- Inciter les acteurs du secteur privé à investir socialement dans le préscolaire, surtout en milieu rural où les déficits sont importants.
- Ces dispositions devraient, bien évidemment, être accompagnées par la formation d'éducateurs spécialisés et la construction de salles de classe nécessaires destinées à cet effet. Certes, le programme d'urgence de l'éducation nationale pour la période 2009-2012 a retenu des actions dans le domaine du préscolaire, mais celles-ci sont nettement insuffisantes par rapport aux objectifs sus-indiqués.

Des initiatives extérieures au système formel du Ministère de l'Éducation ont aidé à explorer des voies nouvelles. Parmi les initiatives, on se doit de mentionner le Projet Medersat.com qui a été mis en place par la Fondation BMCE pour l'éducation et l'environnement. Ce projet a démontré que le préscolaire et l'école pouvaient être perçus favorablement par les populations rurales, dès lors que l'on prenait en compte leur environnement socio-économique et éducatif. Ces initiatives prônent de nouvelles approches dont la philosophie sous-jacente est, selon les concepteurs du projet, de « bâtir, au-delà des murs, un concept pédagogique d'école qui soit novateur, intégré dans son milieu, utile et au service de la communauté, dont les objectifs éducationnels seront basés sur les aptitudes et les connaissances ». Ces écoles pourront servir de laboratoire pilote pour le Ministère de l'Éducation Nationale et son programme de généralisation du préscolaire.



Un exemple réussi d'école communautaire: Le projet MEDERSAT.COM

Dans les écoles communautaires MEDERSAT.COM, le préscolaire est obligatoire avec un accent mis sur la langue maternelle des enfants, le français et les activités artistiques et ludiques. Les élèves des autres niveaux du primaire bénéficient d'un renforcement en langues, en sciences et en nouvelles technologies éducatives. Un système de soutien pédagogique individualisé est assuré immédiatement en faveur de chaque élève qui présente des difficultés d'apprentissage. Autour des écoles de ce réseau, un système d'appui aux parents et autres habitants du site d'implantation est assuré par la Fondation en termes d'AGR et sous forme de microcrédits.

Les résultats au certificat d'études primaires frôlent les 100% et les déperditions en cours de cycle extrêmement réduites. La plupart des enseignants, issus de l'environnement des écoles où ils enseignent, connaissent parfaitement les spécificités socioculturelles et linguistiques des parents de leurs élèves.

• Endiguer les abandons et les déperditions scolaires

Concernant la lutte contre les déperditions scolaires, il convient d'insister sur le fait que l'école fabrique elle-même le décrochage, parce qu'en effet, il n'y a pas de systèmes de pilotage de proximité et de redevabilité (absence d'objectifs clairs, d'évaluation, de système de responsabilisation des enseignants et de remédiation aux vraies carences repérées au sein de chaque établissement). Les actions à mettre en œuvre devraient être élaborées à l'échelon local, en partant de ce constat et en tenant compte de contraintes spécifiques d'ordre géographique, socioculturel et économique, tout en étant assorties de procédures simplifiées de gestion administrative et financière des établissements scolaires. Les expériences des écoles communautaires devraient être suivies de près, en tant que modèle possible susceptible de tendre vers une plus grande responsabilisation des élus dans leur gestion. En outre, les élèves issus des catégories sociales défavorisées devraient être aidés par des dispositifs spéciaux, notamment en termes d'organisation du travail scolaire. Celui-ci gagnerait à être effectué dans le cadre du temps scolaire, à l'initiative des enseignants, puisque les parents ne disposent pas, en général, des savoirs et compétences susceptibles d'aider leurs enfants en cas de difficultés, et que le plus souvent, l'enfant ne trouve pas à la maison les conditions favorables pour apprendre ses leçons ou faire ses devoirs.

Cependant, si la situation économique et sociale et le comportement des parents ont un impact important sur le déroulement du cursus de leurs enfants, certains abus pourraient être évités en appliquant avec plus de rigueur les dispositions légales et réglementaires existantes. Ainsi en est-il de l'application du Code du travail aux enfants n'ayant pas dépassé l'âge de quinze ans. Celle-ci devrait donner lieu à des textes réglementaires coercitifs, pour faire pression à la fois sur les parents et sur les employeurs qui ne les respectent pas. On rappelle, à cet égard, que la Convention des Droits de l'Enfant a été ratifiée avec une réserve qui exclut les enfants de moins de quinze ans travaillant dans l'artisanat et les petites filles travaillant dans les familles. Il s'agit manifestement d'une violation de la loi sur l'obligation scolaire et un déni de droit à l'enfance pour des dizaines de milliers d'enfants que l'on dépossède de leur jeunesse et à qui l'on vole leur avenir. Il n'est pas acceptable, dans l'Etat de droit qu'est le Maroc d'aujourd'hui, d'autoriser de telles injustices et d'entretenir de pareilles incohérences dans les textes de loi.

Il en est de même de l'application des dispositions du Code de la Famille concernant l'âge réglementaire du mariage. Celle-ci devrait être plus rigoureuse pour éviter les déperditions scolaires dues aux mariages précoces et aux mariages non déclarés. Une approche possible





serait de créer des cellules de veille au niveau local qui permettrait une intervention conjointe des Départements de la Justice et de l'Intérieur.

S'agissant de l'enseignement collégial et secondaire des filles, certes, de grands efforts ont déjà été déployés pour la construction de collèges en milieu rural mais les données sur l'exclusion due à des difficultés d'accès montrent que ces efforts ont été insuffisants. Une relance est nécessaire, avec une attention toute particulière portée à la gestion des internats et également à une offre appropriée de transport scolaire. A ce sujet, de nombreux problèmes demeurent posés : budget de fonctionnement insuffisant ou aléatoire, mauvaise gestion, abus de tout genre. Pour pallier cette situation, nombre d'experts recommandent le transport scolaire en lieu et place des internats. Il est moins problématique, efficace et ne déracine pas l'enfant.

Il est, en même temps, primordial d'inciter les parents à laisser leurs filles poursuivre leurs études secondaires au collège, au lieu de les marier avant l'âge réglementaire ou de les placer comme employées de maison.

- **Améliorer les systèmes de validation des diplômes du baccalauréat et du supérieur**

La problématique des diplômés chômeurs est bien connue. Mais certaines difficultés pourraient être mieux cernées si, dans les universités, des mesures plus efficaces étaient prises en matière d'homologation des diplômes et de mise en place de passerelles entre les différentes filières des universités, mais aussi entre celles-ci et les autres établissements de l'enseignement supérieur, public ou privé.

Par ailleurs, il convient de clarifier, une bonne fois pour toute, l'ambiguïté qui prévaut en matière d'ancienneté du baccalauréat et qui est exigée à l'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur à accès ouvert. Les interprétations restrictives multiplient, en effet, le nombre d'exclus parmi les fonctionnaires qui souhaiteraient améliorer leurs compétences académiques et professionnelles et elles obligent des milliers de bacheliers à repasser leur baccalauréat. Il serait indiqué de décider d'une procédure légale définitive en la matière. Le décret qui réglemente les conditions d'accès des fonctionnaires aux études supérieures devrait être, sinon annulé, du moins amendé dans le sens de l'assouplissement de ces conditions, en conformité avec la Charte Nationale d'Education et de Formation.

Au moment où l'on parle d'éducation et de formation tout au long de la vie, ces restrictions sont non seulement archaïques, mais contreproductives. L'amélioration des compétences par l'éducation et la possibilité donnée à tout bachelier de s'inscrire après ou au cours d'une expérience professionnelle font partie de l'arsenal de valorisation des compétences.

- **Former des formateurs et des psychologues.**

En plus des actions nécessaires pour réduire drastiquement les déperditions scolaires (redoublement ou triplement de classes, renvoi pour mauvais résultats ou indiscipline, abandon prématuré des études, etc.), il est indispensable de mettre en place un dispositif de soutien pédagogique, psychopédagogique et psychosocial, parallèlement au cursus scolaire normal, de façon à aider les élèves du primaire et du collégial en difficulté d'apprentissage.



Recommencer à l'identique un même programme ne débouche pas nécessairement sur sa meilleure compréhension. En outre, cette situation est souvent vécue très difficilement sur le plan personnel par les élèves concernés, d'autant plus qu'il est établi que les causes de l'échec ne sont pas forcément pédagogiques. Aussi, un effort devrait-il être fourni pour doter les écoles et les collèges de psychologues de l'éducation, en vue d'aider ces élèves à surmonter leurs difficultés spécifiques et favoriser leur réussite scolaire. De même, conviendrait-il d'accroître le nombre des conseillers pédagogiques dans les établissements et d'étendre leurs compétences.

Le coût de cet effort serait, du moins partiellement, sinon entièrement, compensé par les gains qu'il permettrait de générer en évitant les coûts induits par les déperditions dues à ces formes d'échec dans les cycles du primaire et du secondaire collégial correspondant à l'âge de scolarité obligatoire.

• Des mesures fortes pour recycler le corps enseignant et corriger les déficits d'éducation de la génération des 15 –24 ans

L'effort le plus important devrait porter, en dernière analyse, sur les ressources humaines. Toutes les études sur les déterminants du succès scolaire faites au Maroc ou ailleurs arrivent à la conclusion que le facteur prépondérant est l'enseignant. La qualité de l'enseignement a longtemps souffert de supports pédagogiques et de programmes dépassés. Des mesures vigoureuses ont été prises pour rénover les manuels, mais la remise à niveau des capacités pédagogiques des enseignants s'avère difficile et lente en raison du poids des pratiques inadaptées qui se sont imposées dans le système d'éducation. Les mesures de réforme se heurtent aussi aux attitudes trop souvent conservatrices d'une grande partie des enseignants. La réforme des manuels est, certes, un pas important pour changer la donne, mais il est clair qu'elle ne suffit pas. En fait, il faudrait un électrochoc pour réengager le processus sur une voie différente. A bien y regarder, celui-ci n'est envisageable qu'en confrontant dramatiquement la société marocaine aux risques et aux défis réels de son futur ainsi qu'aux responsabilités qui lui incombent pour en orienter le cheminement. L'enjeu est essentiellement celui d'une prise de conscience collective des problèmes inhérents aux besoins de recyclage d'une grande partie des enseignants et ceux tenant aux corrections des déficits de formation de la génération actuelle des 15 à 24 ans. Un tel enjeu interpelle tous les responsables et les élites de la société. Il plaide pour des actions d'urgence faisant appel, sur une période concentrée, à des moyens exceptionnels, mais surtout à des décisions courageuses.

Il s'agit d'inculquer une nouvelle culture au corps enseignant, avec tout ce que cela a de complexe. Tenir un langage de vérité aux enseignants, les confronter à la réalité, leur faire comprendre leur responsabilité individuelle et collective, leur parler des valeurs qui s'imposent à eux de par leur mission et la nécessité et le devoir qu'ils ont d'accepter d'être évalués régulièrement par des examens d'habilitation et par le niveau de performance de leurs élèves, selon des tests aux normes internationales, est le point de départ de toute action de changement.





Cependant, il conviendra également de reconnaître la spécificité du métier d'enseignant et d'aller vers un statut particulier qui en tienne compte et qui comporte, en même temps, un juste traitement de leur mission, un encouragement basé sur les performances prouvés des élèves et des étudiants et enfin une reconnaissance et une meilleure considération par la société.

Ainsi, la mise en place d'un système d'habilitation des enseignants avec des examens périodiques, assorti de formation correctives, mais également de mesures draconiennes à l'encontre de ceux qui n'ont pas le niveau ou dont le comportement est contraire à l'intérêt des élèves, est un passage obligé pour aller vers un enseignement de qualité.

Les urgences constatées montrent, en outre, qu'il est nécessaire d'établir des normes et de les ériger en textes réglementaires pour que chaque école, chaque collège ou lycée, existant ou nouvellement créé, dispose des infrastructures, équipements et moyens didactiques qui lui permettent de dispenser un service éducatif de même qualité, quel que soit le territoire d'implantation. Il importe également que la poursuite des études dans l'enseignement supérieur soit assortie d'une diversité de choix, de passerelles et de procédures d'homologation entre d'une part, les diverses filières du baccalauréat et d'autre part, les établissements et filières d'enseignement supérieur, conformément aux dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, ratifié par le Royaume.

• Gouvernance et progrès du système éducatif

Le système éducatif a trop longtemps été pensé de façon centralisée et par rapport à ses seules finalités sectorielles. Aujourd'hui, il doit de plus en plus être pensé et mis en œuvre en tenant compte de ses interrelations avec le système de gouvernance qui se met en place dans le cadre de la décentralisation et de la régionalisation. Cette réorientation suppose, notamment des adaptations à la diversité culturelle et territoriale du Maroc (voir encadré ci-dessous).

Gouvernance et progrès du système éducatif

Des études de cas sur l'accessibilité de l'éducation de base entreprises par l'ONDH en 2009 dans onze communes à caractéristiques différentes appartenant à cinq provinces, ont montré que certains problèmes de gouvernance du système éducatif ne se seraient pas posés, si les décisions concernant la scolarisation au niveau local étaient :

- Elaborées au niveau national, en concertation avec d'autres départements ministériels dont l'implication est indispensable ;
- Mises en œuvre avec une plus grande participation des acteurs locaux, sur la base des besoins des populations locales et des contraintes liées aux contextes géographique, socioculturel et économique ;
- Assorties de mesures souples de gestion administrative et financière des établissements scolaires, à même d'éviter de nombreux blocages dus à la complexité des procédures établies au niveau national ;
- Accompagnées d'une plus grande responsabilisation des gestionnaires locaux, quitte à ce que ces derniers soient systématiquement soumis à un audit périodique.

Ces études ont montré également que, partout où l'approche participative était adoptée, notamment avec le tissu social de développement local, des solutions appropriées ont été trouvées, avec souvent peu de moyens et en peu de temps.

Dans une autre étude entreprise par le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) en 2009 sur les «Droits au Développement au Maroc: entre Objectifs du Millénaire pour le développement et Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC)», il a été précisé que pour assurer les résultats escomptés aux efforts de décentralisation et de déconcentration, promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance centrée sur les résultats et instaurer progressivement un climat d'imputabilité, le renforcement des attributions des académies régionales d'éducation et de formation et de leur autonomie gagnerait à être assorti de la mise en place d'un système d'évaluation périodique des performances des établissements d'enseignement et des structures administratives décentralisées et déconcentrées.

Ce système conduirait à moyen terme à l'institutionnalisation d'un processus d'imputabilité et de reddition des comptes, en rapport avec les objectifs et les financements alloués à leur réalisation.



DES SOINS DE SANTE UNIVERSELS ET PRENANT MIEUX EN COMPTE LES POPULATIONS VULNERABLES

- **Une priorité forte pour une correction des déficits sanitaires et une réduction des inégalités d'accès aux soins**

Le modèle de santé du Maroc fait de l'Etat le principal responsable de ce service d'aide sociale. L'Etat prend ainsi en charge la production et le financement de soins et de services, la gestion des établissements de soins et la régulation d'ensemble du secteur. Ce modèle coexiste avec un secteur de médecine privé et un secteur d'assurances et de mutuelles volontaires qui continuent à se développer. Cette association de services a permis au Maroc de réaliser des progrès significatifs en matière de santé publique.

La situation du pays n'en reste pas moins marquée par des inégalités et des déficits préoccupants. Les performances exprimées en moyennes nationales, dissimulent, en effet, des disparités fortes: elles sont, en effet, constamment et significativement moins bonnes en milieu rural qu'en milieu urbain. On constate, par ailleurs, la persistance de taux élevés de mortalité prématurée infantile-juvénile et maternelle, le plus souvent pour des causes évitables. Ces taux sont inacceptables, surtout si on les compare à ceux de pays de niveau de développement similaire.

Les causes de ces inégalités et de ces déficits tiennent autant aux difficultés d'accès aux services de santé qu'à la qualité et à la performance des programmes de santé maternelle et infantile. Elles tiennent, par ailleurs, à l'inégalité des revenus, qui restreint l'accès des plus pauvres aux services de santé. L'analyse de la structure des dépenses des ménages en 2004 met en effet en évidence l'importance des paiements directs à la charge des ménages : ceux-ci supportent plus de la moitié (54%) des dépenses de santé, l'Etat n'en supportant que 26% et l'assurance maladie facultative, quelque 16%. De grandes inégalités d'accès aux soins en résultent, les paiements directs des soins pénalisant en effet les revenus les plus faibles.

- **Un élargissement continu du champ d'application des réformes du système de santé, une démarche forte pour une meilleure inclusion et une résorption des inégalités sociales**

Pour aider à une correction en profondeur les inégalités en matière d'accès aux services de santé, le Maroc s'est engagé, depuis le début de la décennie, dans une réforme importante du système de financement de la santé. Cette réforme, projetée au début des années 90 et adoptée en Septembre 2002, se fonde sur une loi portant code de la couverture médicale de base. Cette loi est fondatrice de l'AMO, du RAMED, de l'INAYA³⁰ et elle annonce d'autres régimes d'assurance sociale du risque maladie.

Cette réforme constitue une avancée importante vers l'objectif souhaitable des soins de santé pour tous qu'ambitionne le Plan Santé 2008-2012 qui vise à :

- Assurer l'équité de l'offre de soins entre régions et entre le milieu rural et le milieu urbain.

³⁰ AMO: Assurance Maladie Obligatoire ;

RAMED: Régime d'assistance médicale aux économiquement démunis ;

INAYA : Régime d'assurance maladie destiné aux artisans, commerçants et professions libérales.





- Faciliter l'accès aux soins pour les plus démunis et surtout pour la population rurale.
- Réduire le coût des soins de santé et des médicaments.
- Réduire la part supportée par les ménages dans le financement de la santé à moins de 25 % à l'horizon 2015.
- Prendre totalement en charge les affections de longue durée.

Les axes stratégiques du Plan Santé 2008-2012

- Le repositionnement des différents intervenants dans le système de santé au Maroc, basé sur des partenariats stratégiques impliquant le secteur privé (dans la conception et la mise en œuvre des orientations concernant le secteur et son développement notamment en matière de formation des ressources humaines, d'investissement et de vigilance) et les ONG (en tenant compte de leur dynamisme, de leur force de proposition et de leur capacité de mobilisation).
- La mise à la disposition du citoyen d'une offre de soins accessible, suffisante en quantité, de qualité, et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire. Ce qui exige, notamment, une mise à niveau des hôpitaux par l'introduction de nouveaux outils de gestion, plus d'autonomie financière, de responsabilisation, une participation des instances locales et du citoyen et une gestion basée sur la contractualisation pour l'amélioration de la qualité du service. Cela se traduit également par la mise en place d'une politique concertée du médicament, qui permet, entre autres, de disposer de référentiels, une prise en compte et une utilisation importante des médicaments génériques, une utilisation de procédures claires et adaptées pour la fixation des prix et du taux de remboursement et la possibilité de substitution des médicaments par les pharmaciens.
- L'introduction de la planification stratégique par la mise en place de plans nationaux spécifiques et ciblés pour la prise en charge et la lutte contre les Maladies Non Transmissibles et les Affections de Longues Durée, la maternité sans risque, la santé mentale et la santé dans le monde rural.
- La prévention, la sécurité et la veille sanitaire, afin de relever les défis du vieillissement, de la transition épidémiologique, des urgences de santé publique à portée internationale, ainsi que ceux en rapport avec les comportements porteurs de risques sanitaires (tabagisme, mauvaises habitudes alimentaires, toxicomanie, etc.).

La promotion vigoureuse du Plan Santé 2008-2012 aurait un impact considérable sur l'inclusion sociale, à condition de mettre en place un système d'évaluation approprié, permettant, grâce à des indicateurs de mesure de l'accès aux soins, de mieux cerner l'impact de ce dispositif sur l'inclusion, non seulement en termes d'indicateurs moyens au niveau national, mais aussi de la réduction des disparités spatiales et catégorielles.

A cet égard, il est nécessaire de moraliser en profondeur les services de santé publique, d'accélérer la mise en place du régime d'assurance médicale aux économiquement démunis (RAMED) et du régime d'assurance maladie destiné aux artisans, commerçants et professions libérales (INAYA), d'améliorer l'environnement sanitaire de la maternité et de la petite enfance, ainsi que de renforcer la médecine de proximité, particulièrement dans les territoires ruraux, les villes moyennes et les zones périurbaines. A cet effet, la mise en place d'un cadre juridique adéquat permettrait, en impliquant le secteur libéral et la société civile, de faciliter l'exercice de la médecine dans les zones sous-médicalisées.

Au demeurant, il existe des facteurs déterminants de la santé qui couvrent des champs situés hors de la responsabilité du département de la santé, alors que seule la prise en compte simultanée de ces déterminants est à même de conduire à des résultats probants. D'où l'importance de l'intégration des politiques et de la territorialisation des plans d'action.



Exemple d'intégration des politiques publiques : le cas de la santé.

- La santé des personnes dépend de facteurs dont certains interagissent entre eux et, de ce fait, deviennent déterminants dans le sens où, sans leur prise en considération et sans une approche globale engageant les différents acteurs concernés, toute politique basée uniquement sur l'offre de santé s'avérera très coûteuse et sera appelée à échouer.

Les déterminants clefs cités internationalement sont :

- Le revenu ;
- Le milieu social ;
- L'emploi et les conditions de travail ;
- L'environnement physique ;
- Les services ou l'offre de santé ;
- Les pratiques personnelles et les compétences tacites ;
- L'éducation ;
- Le développement de l'enfant ;
- Le genre ;
- La culture et les coutumes ;
- Les filets sociaux et les réseaux de solidarité ;
- La génétique.

Ces déterminants peuvent être regroupés par catégorie : ceux qui concernent la situation, les conditions de vie ou l'écosystème de l'individu et ceux qui sont exogènes à l'individu.

La santé et le bien-être concernent avant tout les individus. C'est à partir de l'analyse individuelle des situations que l'on peut définir les besoins pour une bonne santé. Ces besoins sont attachés à des facteurs tels que le niveau d'éducation, le revenu, l'emploi, le genre et les gènes. L'analyse de ces facteurs permet de dresser une typologie des besoins à satisfaire pour un ensemble d'individus partageant le même écosystème. Cet écosystème, qui concerne les conditions de vie, comprend plusieurs facteurs communs à chaque ensemble : accès aux services de base, à l'offre de santé, accès aux prestataires, à l'éducation, à l'emploi, au téléphone, à l'internet, aux services de l'administration locale, régionale, nationale. On peut y ajouter l'environnement spatial (montagnes, zones enclavées, oasis, zones désertiques, etc.)

Enfin, il comprend d'autres facteurs exogènes naturels, accidentels, comportementaux ou climatiques.

Tous ces facteurs, réunis, ont un effet sur la santé des individus. Aussi, pour être efficace, toute politique de santé doit d'abord partir de l'individu pour définir les besoins, puis des conditions de vie du groupe pour définir les solutions locales et, enfin, des solutions locales et des facteurs exogènes pour construire des solutions régionales à partir desquelles peuvent se configurer des stratégies et plans d'action nationaux.

• Améliorer l'environnement sanitaire de la maternité et de la petite enfance, un progrès requis pour une meilleure inclusion des femmes

Les facteurs à l'origine de l'exclusion des femmes du système de santé, tant sur le plan socio-économique que sur celui des déterminants de base de la santé, ne sont pas fondamentalement différents de ceux qui portent à l'exclusion d'autres catégories sociales (hommes, jeunes, enfants ou personnes âgées). Ces facteurs sont en effet les mêmes, dès lors que l'on appartient aux strates des ménages pauvres et vulnérables.

Il n'en reste pas moins que des déterminants spécifiques affectent les femmes et plaident pour des politiques de santé adaptées à leur condition. Parmi ces déterminants, une place particulière doit être faite aux barrières d'accès aux soins, de nature socioculturelle. On constate, en effet, que des pesanteurs sociologiques, des atavismes traditionnels et des réflexes rétrogrades empêchent encore un certain nombre de femmes (surtout en milieux rural et suburbain) d'avoir un accès libre aux soins. Ces contraintes sont particulièrement marquées dans les domaines de la gynécologie, l'obstétrique, le suivi de la grossesse, les accouchements, les problèmes liés à la ménopause, l'ostéoporose, l'urologie, etc. Les comportements individuels féminins sont aussi souvent conditionnés par leur cadre de vie social et environnemental. La distance et l'éloignement





des structures de santé, les moyens de transport, la sécurité en cours de trajet, leur propre méfiance ou celle de leurs conjoints vis-à-vis du personnel masculin des services de santé, s'additionnent pour créer des autolimitations dans l'accès aux soins.

Les mesures correctives impliquent des approches nuancées et de longue durée car elles s'attaquent à une culture qui a tendance à devenir dominante. Mais quand les messages du Ministère de la Santé sont bien compris et que de bonnes méthodes de communication et de persuasion ont été mises en place, de grands changements peuvent intervenir, par exemple lorsque l'approche médicale a su convaincre les femmes du fait que leur bon état de santé était essentiel à la santé des enfants et de leur famille et de bons résultats ont été alors obtenus.

Des mesures méritoires ont, par ailleurs, été développées pour prendre en compte la santé des femmes, non seulement comme mères, mais aussi – bien que plus récemment - en tant que personnes individuelles et en tant que citoyennes. Ces mesures ont été particulièrement inclusives pour les femmes. Parmi les réussites les plus marquantes, on ne peut que rappeler les progrès de la contraception, la maîtrise spectaculaire de la fécondité et ses effets sur la transition démographique, la promotion de l'allaitement maternel, la prise de conscience des femmes de l'importance de la vaccination et des mesures hygiéno-diététiques en faveur de leurs enfants, etc.

Progrès sanitaires acquis et à consolider

- L'exemple de dépistage et de traitement des cancers du sein et de l'utérus illustrent parfaitement l'importance de ces efforts inclusifs (entrepris par l'Etat et la société civile), en direction de toutes les femmes marocaines.

Ainsi, la santé maternelle et la politique de lutte contre les deux maladies tumorales les plus fréquentes et les plus mortelles chez les femmes, constituent les axes les plus importants de la stratégie du ministère de la santé pour la période 2008-2012 en termes d'inclusion des femmes. Ces deux axes mériteraient d'être complétés par d'autres actions, comme :

- Le développement de l'éducation nutritionnelle pour la prévention du surpoids, de l'obésité et de l'hypercholestérolémie, de l'hypertension artérielle, du diabète, du tabagisme et de tous les autres facteurs de risques de maladies cardiovasculaires qui ont tendance à devenir de plus en plus fréquentes chez les femmes ;
- Une meilleure socialisation de la prise en charge des problèmes gynécologiques en général et des troubles ménopausiques et post-ménopausiques en particulier.

Ces actions gagneraient à être complétées par une réflexion stratégique et prospective sur les problèmes de santé des femmes âgées qui sont souvent de nature médico-sociale (veuvage, isolement, perte d'autonomie, dépendance, santé mentale, maladie d'Alzheimer et autres...). En effet, ces problèmes sont appelés à devenir plus fréquents du fait du vieillissement démographique et de la tendance à une longévité accrue chez les femmes. Les conditions d'inclusion de la femme seraient également améliorées si des mesures étaient prises pour :

- Accroître le nombre de crèches afin de leur permettre de mieux concilier vie professionnelle et familiale ;
- Prévenir et réprimer toutes les formes de violences et de maltraitements à l'égard des femmes, quelle que soit la nature de ces violences ou de ces maltraitements.

Les recommandations pour une meilleure inclusion des femmes au travers du système de santé ne portent certainement pas sur les méthodes qui se sont avérées performantes, mais sur un élargissement continu des services pour garantir une meilleure qualité et un accès moins inégal, que ce soit par rapport aux différences de revenus, aux disparités villes-campagnes ou aux inégalités entre les territoires.

Promouvoir de meilleures conditions de médecine scolaire et universitaire, une démarche de progrès pour l'inclusion des jeunes

Les enfants d'âge scolaire, les adolescents et les jeunes adultes entrés dans les études supérieures, bénéficient tous du programme national de santé scolaire et universitaire. Ses



objectifs sont méritoires et doivent être soutenus, améliorés et constamment adaptés aux situations locales. Les efforts doivent tout particulièrement porter sur :

- Le dépistage des problèmes de santé des élèves et des étudiants et la prévention des maladies transmissibles ;
- La promotion de l'éducation sanitaire et la pratique de modes de vie sains en milieu scolaire et universitaire ;
- La généralisation de programmes scolaires spécifiques, par exemple, pour prévenir certaines pathologies liées à l'eau et à une mauvaise hygiène générale.

Ces actions doivent faire l'objet de programmes et d'actions intégrés des deux ministères clefs que sont les Ministères de l'Education Nationale et de la Santé.

Les objectifs et le contenu des activités de ce programme sont fortement inclusifs pour les enfants d'âge scolaire, les adolescents et les étudiants. Conjugés à ceux de l'éducation-formation, prévus dans le cadre de la Charte nationale d'éducation et de formation ainsi qu'à ceux du Programme d'urgence de l'éducation 2009-2012, ils ne peuvent que renforcer l'inclusion des jeunes. Comme on le voit, le cadre existe, mais, malheureusement, la mise en œuvre ne suit pas. C'est un phénomène courant, qui illustre le grand déficit de gouvernance des services publics.

POUR UNE INCLUSION PLUS PROFONDE DU MONDE RURAL

Les régions du Maroc se différencient très fortement, autant en termes de potentiel de développement qu'en termes de vulnérabilités sociales. Les politiques de développement agricole et rural et en particulier celles qui visent une meilleure inclusion du monde rural, doivent nécessairement prendre en compte la diversité des exploitations agricoles, la fragilité de certains territoires ruraux face aux contraintes du milieu (sécheresse, érosion hydrique, inondation, salinisation, etc.) et les tensions socio-spatiales inhérentes aux situations conflictuelles notamment entre «les vocations des sols» d'une part, et «l'usage des espaces» d'autre part.

Certes, le Plan «Maroc Vert» réaffirme l'importance stratégique de l'agriculture pour le développement économique et social du pays. Il se veut l'instrument d'une nouvelle dynamique d'engagement et d'action, tournée vers les acteurs et opérateurs. En particulier, le deuxième pilier de ce plan se propose de mettre en œuvre des approches spécifiques pour moderniser et intégrer au marché les petites et moyennes exploitations. Mais, ce plan, s'il devait rester concentré essentiellement autour du doublement de la valeur ajoutée agricole, pourrait créer des situations de rupture qui s'écarteraient de plus en plus du concept de développement humain durable, dès lors que l'on soustrait de cette valeur ajoutée la décapitalisation des ressources naturelles, qui s'exprime notamment par une désertification irréversible quand le seuil de résilience des écosystèmes est franchi, comme c'est actuellement le cas dans le Souss, le Tensift et le Saïss.





Aussi, pour répondre à ces préoccupations et concilier les objectifs de développement rural et agricole avec les contraintes liées à la protection de l'environnement, l'approche territoriale s'impose-t-elle en vue d'intégrer, aux niveaux régional et local, les diverses politiques sectorielles, souvent conçues selon leur propre logique interne, et d'agir ainsi efficacement à l'échelle territoriale appropriée.

De même, la promotion d'autres activités, comme le tourisme rural ou celles liées à la préservation des espaces ruraux, peut constituer un des leviers susceptibles de stimuler une nouvelle dynamique de développement agricole et rural et ce, dans une perspective de durabilité.

Depuis son lancement, il y trois ans, le Pilier II du Plan «Maroc Vert» est encore loin d'être mis en œuvre selon ces orientations. Les difficultés rencontrées, à cet égard, sont les mêmes que celles rencontrées par l'INDH, dont l'expérience a montré que les mécanismes participatifs et l'émergence de porteurs de projets se heurtaient à un déficit de pratique en matière de participation et de programmation. Autant les services publics que les élus communaux et les autres acteurs locaux manquent encore d'expérience pour entrer pleinement dans les processus proposés par l'approche solidaire du Pilier II. Comme l'INDH, la réalisation de ce dernier tend à se faire selon des démarches verticales et ponctuelles, en discordance avec de nécessaires approches intégrées et pleinement participatives. L'une des voies pour renverser ces tendances de verticalité serait, probablement, de rechercher des transversalités en tenant compte des dynamiques (tout au moins dans certaines régions) des Plans Communaux de Développement.



CONCLUSION

Au cours de la période 2004-2009, des avancées incontestables ont été réalisées au Maroc, en matière de politiques d'inclusion des femmes, des jeunes et du monde rural dans le processus de développement économique, politique et social du pays. Les progrès ainsi que les insuffisances constatés sont synthétisés dans la matrice indiquée ci-après.

Ces résultats ont été obtenus dans un contexte favorable, caractérisé par un rythme de croissance de l'activité économique en hausse d'un point par rapport à la période 1998-2003 et un taux de chômage en repli de 1,7 point par rapport à 2004. Ces performances économiques se sont accompagnées d'une amélioration des indicateurs sociaux et d'une baisse globale du taux de pauvreté. Cependant, les inégalités sociales, au cours de cette période, sont demeurées quasiment inchangées.

De même, les disparités de genre restent encore prégnantes. Ces disparités concernent particulièrement l'analphabétisme qui reste encore très élevé chez les femmes, notamment rurales. De même, les ratios de mortalité maternelle et infantile, bien qu'en reflux, restent encore à des niveaux inacceptables, tandis que la participation des femmes à la vie économique, politique et sociale, bien que plus visible par rapport à un passé récent, reste en deçà des attentes des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Par ailleurs, l'application du nouveau Code de la famille, dont l'adoption a bien constitué une étape marquante sur la voie de l'institutionnalisation des principes d'égalité entre les sexes, se heurte à d'importantes résistances sociales et culturelles. Un mécanisme de veille relatif à l'application des lois, notamment, pour ce code, devrait être mis en place.

S'agissant des jeunes, leur inclusion est conditionnée avant tout par la qualité du système d'éducation et de formation. Or, les progrès réalisés en matière de scolarisation sont contrebalancés par un abandon scolaire dont le volume annuel représente l'équivalent de 70% des effectifs nouvellement scolarisés en première année du primaire. Cette situation serait induite par le niveau très faible des enseignants, tant dans la transmission des savoirs de base que dans la maîtrise de la langue. La redéfinition de la forme et des contenus de formation des maîtres apparaît être, à cet égard, une urgente nécessité. Les jeunes sont également fortement touchés par le chômage et notamment celui des diplômés de l'enseignement universitaire. Leur faible employabilité impose une professionnalisation des filières, mais aussi la poursuite et l'amélioration des programmes d'insertion des jeunes diplômés dans la vie active ainsi que le renforcement du système de formation professionnelle, notamment par l'apprentissage et la formation en cours d'emploi.

Aux inégalités sociales, s'ajoutent les disparités spatiales qui ont peu diminué. Ainsi, pour ce qui est du monde rural, la quasi-totalité des indicateurs montrent que les territoires et les populations concernés se situent, malgré les progrès réalisés, en dessous des moyennes nationales : participation à l'activité économique, niveau de vie, pauvreté, scolarisation, analphabétisme,...





Cet écart entre les milieux urbain et rural, qu'on peut observer, de manière assez générale, dans tous les pays, prend au Maroc une importance particulière pour deux raisons. D'une part, les zones rurales sont très étendues et souvent avec des conditions naturelles difficiles (montagnes, déserts). D'autre part, la part de la population rurale est encore très élevée (plus de 40% du total) et, partant, les résultats en milieu rural continueront de peser lourdement sur les moyennes nationales. Les obstacles réels (difficultés d'accès, contraintes climatiques, isolement) ralentissent incontestablement la diffusion du progrès économique et social et donc le processus d'inclusion qui, par essence, est dynamique et requiert une approche territoriale intégrée.

Le Rapport du Cinquantenaire avait déjà mis en évidence le fait que l'inclusion prend des formes différentes en milieu rural et urbain, et que les facteurs qui la favorisent sont également différents. La pauvreté et l'analphabétisme, par exemple, n'entraînent pas nécessairement l'exclusion dans les sociétés rurales traditionnelles. Mais ce sont des obstacles lourds en ville, où ils conduisent souvent à la marginalisation économique et sociale et à la ségrégation spatiale dans les quartiers insalubres.

Certains facteurs de progrès, comme, par exemple, l'accès à des branchements individuels d'eau et d'électricité dans les campagnes, introduisent des différenciations sociales qui étaient peu perceptibles auparavant. D'autres, comme la scolarisation, contribuent à éloigner les élèves de leur douar (primaire sur place, collège au chef-lieu de commune ou dans la petite ville, lycée et formation professionnelle dans la ville moyenne ou grande, université dans la capitale régionale). Par ailleurs, la route met fin au système de production autarcique, ouvre l'économie villageoise et, avec les programmes d'électrification qui favorisent l'usage des nouvelles technologies (téléphone portable, ordinateur, etc.) offre des opportunités nouvelles, qui ne manqueront pas d'induire de nouveaux modes de consommation chez les ruraux.

Dans ce contexte en mutation, il n'y a plus deux systèmes d'inclusion, l'un rural et l'autre urbain, mais l'apparition d'un processus dynamique d'inclusion dans la société marocaine globale, qui associe l'urbain et le rural dans des ensembles fonctionnels tissés d'interdépendances et de complémentarités au niveau territorial.

L'analyse des données disponibles confirme cette nécessité d'une telle approche de l'inclusion qui, désormais, devra être observée dans le cadre fonctionnel de régions assez diversifiées et complémentaires, pour permettre aux individus d'y inscrire leurs stratégies personnelles d'inclusion et de choisir, parmi un large éventail de localisations, de professions et d'activités, ce que le seul milieu rural ne permet pas.

Néanmoins, la mise en œuvre d'approches territoriales permettant une réelle prise en main du développement rural par les populations suppose la présence sur le terrain d'élus communaux et d'acteurs locaux dotés de capacités appropriées en termes de programmation et de maîtrise des démarches intégrées et participatives. A cet effet, les Plans Communaux de Développement pourraient constituer le cadre approprié pour



prendre en compte les interdépendances qui existent entre les diverses actions de développement s'adressant à la population rurale, en tenant compte des approches participatives prônées par l'INDH et de la nécessité d'une coordination des politiques publiques et sectorielles au niveau régional.

Dans le même ordre d'idées, le présent rapport révèle l'absence de transversalité des politiques publiques relative à l'inclusion des femmes, des jeunes et du monde rural, de même qu'il soulève de grandes questions concernant la soutenabilité du modèle économique actuel. Or, sans une stratégie globale, clairement déclinée, visant le développement durable du pays et projetée sur les régions et les communes, il est fort à parier que les politiques sectorielles ne pourraient réussir à placer le pays sur la voie du "Maroc souhaitable".

C'est pourquoi la réforme constitutionnelle annoncée par SA MAJESTE LE ROI, avec son volet régionalisation, est une opportunité à saisir pour inverser "la pyramide". Il s'agit de partir de la base, à savoir des besoins exprimés par les populations au niveau de la commune et des déficits locaux en développement humain, en infrastructures et en services pour élaborer des Plans Communaux de Développement qui seront consolidés et complétés au niveau des Plans Régionaux, en veillant à assurer une harmonisation avec les orientations stratégiques d'un Plan National qui intègre également les contraintes exogènes et les capacités de financement du pays. Cette recherche de cohérence entre le Plan National et les Plans territoriaux, qui nécessitera une série de concertations et de « va-et-vient » avant leur formalisation, constitue le meilleur moyen de faciliter leur appropriation par les représentants locaux, régionaux et nationaux et l'occasion pour une expression du jeu démocratique responsable.

Le retour à une planification stratégique n'est pas un pas vers une économie planifiée. La planification stratégique fait partie des outils de bonne gestion des grandes entreprises capitalistes et aussi des pays à économie libérale. Elle permet de prendre en compte les évolutions et les incertitudes liées au futur, d'intégrer les politiques pour de meilleures synergies, de réduire les coûts, de fixer des objectifs réalisables et les indicateurs de leur évaluation et, enfin, de clarifier les niveaux de décision et de responsabilité.

oOo

Ce deuxième rapport de l'Observatoire a été élaboré avant l'annonce à la nation le 9 mars 2011, par SA MAJESTE LE ROI, du projet de réforme constitutionnelle globale. A cet égard, il apparaît que le cadre référentiel sur lequel s'appuie ce grand chantier constitutionnel crée les conditions propices pour la mise en œuvre des recommandations qui figurent dans le présent rapport et pour ouvrir le chemin à d'autres, plus audacieuses, à la faveur de la dynamique réformatrice profonde impulsée par le discours royal.





ANNEXE



DEFINITION DES INDICATEURS

Indicateur	Définition	Sources
Education		
Taux d'analphabétisme des adultes	Le taux d'analphabétisme des adultes est défini comme le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus qui ne save ni lire ni écrire.	HCP
Taux d'analphabétisme des jeunes	Le taux d'analphabétisme des jeunes est défini comme le pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui ne sait ni lire ni écrire.	HCP
Taux spécifique de scolarisation	Pourcentage des enfants d'un âge spécifique scolarisé, quelque soit le cycle d'éducation. On divise l'effectif des élèves d'un âge spécifique, tous niveaux d'enseignement confondus, par l'effectif total de la population du même âge, puis on multiplie le résultat par 100)	Département de l'Education Nationale
Taux d'abandon	Pourcentage des élèves d'une cohorte inscrits dans une année scolaire donnée qui abandonnent l'année scolaire suivante.	Département de l'Education Nationale
Indice de parité entre les sexes	Le rapport entre l'effectif des filles et celui des garçons inscrits dans un cycle d'études donné.	Département de l'Education Nationale
Santé		
Couverture des soins prénatals (%)	Couverture des soins prénatals (au moins une visite) % est le pourcentage de femmes ayant consulté au moins une fois pendant la grossesse un personnel de santé qualifié pour des raisons liées à la grossesse	Ministère de la Santé
Assistance lors de l'accouchement (%)	Le pourcentage des accouchements réalisées par l'assistance d'un personnel de qualification appropriée (médecins, infirmiers, des sages-femmes) pour dispenser les soins nécessaires pour pratiquer des accouchements et pour dispenser des soins aux nouveaux nés. Les accoucheurs traditionnels, formés ou non, ne sont pas compris dans cette catégorie.	Ministère de la Santé
Taux de mortalité juvénile	La probabilité de mourir entre la naissance et l'âge exact d'un an, exprimée pour 1 000 naissances vivantes.	Ministère de la Santé - HCP
Taux de mortalité infantile	La probabilité de mourir entre la naissance et l'âge exact de cinq ans, exprimée pour 1 000 naissances vivantes.	Ministère de la Santé - HCP
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	Le quotient du nombre des décès maternels pendant une année donnée sur le nombre des naissances vivantes la même année, exprimé pour 100 000 naissances vivantes. Un décès maternel est défini comme le décès d'une femme enceinte ou dans un délai 42 jours à la suite de la fin de cette grossesse, quels que soient la durée de la grossesse et le lieu correspondant, en raison de toute cause liée à ou aggravée par la grossesse même ou ses soins, et sans cause accidentelle ou accessoire.	Ministère de la Santé - HCP





Indicateur	Définition	Sources
Education		
Taux d'activité	Le taux d'activité indique la part des personnes actives dans la population totale. Il est calculé en rapportant l'effectif des actifs à celui de la population totale.	HCP
Taux d'emploi	Le taux d'emploi exprime la part de la population active occupée dans la population totale.	HCP
Taux de chômage	Le taux de chômage exprime la part des chômeurs dans la population active âgée de 15 ans et plus. Ce taux est obtenu par le rapport de l'effectif des chômeurs à celui des actifs âgés de 15 ans et plus	HCP
Taux de féminisation de l'emploi	Le taux de féminisation de l'emploi est la part des femmes actives occupées dans la population totale active occupée.	HCP
Niveau de vie et pauvreté		
Taux de pauvreté relative	La pauvreté relative dont le seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation plus conséquente de biens et services non alimentaires. La mesure de cette majoration, conformément à l'approche d'allocation des dépenses non alimentaires recommandée par la Banque Mondiale, retient la moyenne des dépenses non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis. Le taux de pauvreté relative est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au dessous de ce seuil.	HCP
Indice de Gini	L'indice de Gini reconnu à l'échelle internationale comme mesure du niveau des disparités des niveaux de vie. Cet indice se situe entre les valeurs 0 (en cas d'égalité parfaite des niveaux de vie) et 1 (en cas d'inégalité absolue).	HCP
Accès aux infrastructures et services de base		
Taux d'accès à l'eau potable	L'accès à l'eau potable est le pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable (branchements au réseau, bornes fontaines et points d'eau aménagés) à domicile ou dans un rayon de 200 m dans les villes et d'un kilomètre en milieu rural	ONEP
Taux d'électrification	Le taux d'électrification est la proportion des ménages pouvant accéder à l'électricité ou vivant dans des localités (douars) électrifiées.	ONE
Part des ménages branchés au réseau d'électricité (abonnement)	La part des ménages branchés au réseau d'électricité est la proportion des ménages dont le logement dispose de l'électricité.	HCP
Taux d'accès aux routes	Le taux d'accès aux routes représente le pourcentage de la population rurale desservie. Il est défini comme étant le rapport entre la population rurale ayant un accès de moins d'un kilomètre à une route praticable en tout temps et la population rurale totale.	Ministère d'Équipement et des Transports



EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS 2004-2009

Cibles	Femmes	Jeunes	Ruraux				
Domaines	2004	2009	2004	2009	2004	2009	
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'analphabétisme (National) • Taux d'analphabétisme des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux spécifiques de scolarisation - 6-11 ans - 12-14 ans • Taux d'abandon au primaire • Taux d'analphabétisme (15-24 ans) • Indice de parité entre les sexes <ul style="list-style-type: none"> - Primaire - Collégial - Qualifiant - Effectif des apprentis 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux spécifiques de scolarisation (6-11 ans) • Taux d'analphabétisme • Taux d'analphabétisme des femmes • Indice de parité entre les sexes au Primaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux spécifiques de scolarisation (6-11 ans) • Taux d'analphabétisme • Taux d'analphabétisme des femmes • Indice de parité entre les sexes au Primaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux spécifiques de scolarisation (6-11 ans) • Taux d'analphabétisme • Taux d'analphabétisme des femmes • Indice de parité entre les sexes au Primaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux spécifiques de scolarisation (6-11 ans) • Taux d'analphabétisme • Taux d'analphabétisme des femmes • Indice de parité entre les sexes au Primaire 	
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Indice synthétique de fécondité • Couverture des soins prénatals (%) • Assistance lors de l'accouchement (%) • Taux de mortalité juvénile • Taux de mortalité infantile • Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes 	<ul style="list-style-type: none"> 2,2 80,2 74,1 36‰ 30‰ 112 	<ul style="list-style-type: none"> 2,5 67,8^c 62,6^c 47‰ 40‰ 227 	<ul style="list-style-type: none"> 3 47,9^c 39,5^c 69‰ 55‰ 267 	<ul style="list-style-type: none"> 2,7 68,3 56,7 42‰ 35‰ 148 	<ul style="list-style-type: none"> 3 47,9^c 39,5^c 69‰ 55‰ 267 	<ul style="list-style-type: none"> 2,7 68,3 56,7 42‰ 35‰ 148
Equipement rural (Routes, eau, électricité)							
	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de féminisation de l'emploi • Taux d'activité des femmes • Taux de chômage des femmes • Nombre des coopératives de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'emploi des jeunes • Taux de chômage des jeunes (National) • Taux de chômage des jeunes (Urbain) 	<ul style="list-style-type: none"> • Part des aides familiales dans l'emploi rural • Taux d'activité • Taux d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accès à l'eau potable • Taux d'électrification • Taux d'accès aux routes 	<ul style="list-style-type: none"> • Part des aides familiales dans l'emploi rural • Taux d'activité • Taux d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accès à l'eau potable • Taux d'électrification • Taux d'accès aux routes 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accès à l'eau potable • Taux d'électrification • Taux d'accès aux routes
	<ul style="list-style-type: none"> 27,50% 28,30% 11,10% 376 	<ul style="list-style-type: none"> 26,50% 25,80% 9,50% 840 	<ul style="list-style-type: none"> 35,60% 16,70% 33,30% 	<ul style="list-style-type: none"> 30,30% 18% 31,80% 	<ul style="list-style-type: none"> 53% 54,50% 59,30% 	<ul style="list-style-type: none"> 61% 72% 54%^d 	<ul style="list-style-type: none"> 89% 96,50% 65%



Cibles	Femmes	Jeunes		Ruraux	
		2004	2009	2004	2009
Domaines					
Globalement	<ul style="list-style-type: none"> • % de sièges au parlement (femmes) • % de femmes conseillères locales • % des femmes parmi les ministres • % des femmes magistrats 	0,7% ^e 0,6% ^e 5,1% ^e 17,3% ^e	10,5% ^f 12,40% 15% 19,7% ^a		
				<ul style="list-style-type: none"> • Taux de pauvreté : • Rapport des dépenses de consommation entre l'urbain et le rural 	22% 2g 1,8

N.B : Toutes les données sont relatives à l'année 2004 ou à l'année 2009 sauf indication contraire mentionnée par une lettre : a : 2008 - b : 1990- c : 2003- d : 2005 - e : 1997 - f : 2007, g : 1998.



APPRECIATIONS QUALITATIVES DES POLITIQUES SECTORIELLES

Cibles			
Domaines	Femmes	Jeunes	Ruraux
Education	Efforts soutenus qui ont permis l'inclusion d'un grand nombre de femmes, mais l'analphabétisme demeure préoccupant.	Progrès du taux global de scolarisation, mais la qualité laisse à désirer. Nombreuses déperditions et abandons, adéquation formation-emploi problématique. Disparités croissantes entre les performances de l'enseignement public et privé.	Écarts considérables avec le milieu urbain. Offre réduite par rapport à l'urbain où le privé et les missions culturelles étrangères offrent une option en général de meilleure qualité.
Santé	Taux de mortalité maternelle encore élevés, notamment en milieu rural malgré des progrès.	Progrès trop lents en termes de diminution de la mortalité infantile et infanto-juvénile pour réduire les écarts avec des pays comparables.	Équipements de santé insuffisants ou inexistants, disparités flagrantes avec le milieu urbain.
Équipement rural (routes, eau, électricité)	Accès inégal aux services de base dans le milieu rural par rapport au milieu urbain, aggravé par les inégalités structurelles qui existent entre les hommes et les femmes.	Services de base plus accessibles, mais des services plus diversifiés susceptibles d'intégrer davantage la jeunesse demeurent limités, voire inexistants	Niveau encore insuffisant des équipements en services de base. Déficit persistant à tous les niveaux et ne faisant pas l'objet d'une approche globale et concertée avec les populations.
Globalement	Augmentation de la population active féminine sur le long terme, mais le taux de féminisation est resté pratiquement constant depuis 2004. Avancées en termes de statut, mais de nombreuses inégalités persistent, en lien avec la non-application de certains textes, comme la Moudawana.	Pression sur le marché de l'emploi du fait de l'arrivée massive de jeunes alors que le rythme de création d'emplois est insuffisant. Chômage important des jeunes diplômés. Insuffisances flagrantes dans l'encadrement et la participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle.	Disparités considérables, sous-emploi chronique et revenus limités. Accélération des actions d'équipement programmées, mais problèmes en termes de durabilité des services, d'accès de tous aux équipements, de gouvernance et d'augmentation du revenu des ruraux, afin de réduire l'écart avec celui des urbains.



